Niveau(x) d'enseignement: 6 Numéro EDUQ : 8470432
Centre d'intérêt: 320

Boyd, Monica.

Ecarts dans les traitements et les rangs au cours des années 1970 : comparaison entre les professeurs du sexe masculin et les professeurs du sexe féminin en emploi à plein temps dans les universités et collèges du Canada / de Monica Boyd. -- Ottawa : Association des universités et des collèges du Canada, 1980.
x, 67 p. ; 28 cm.

Titre original: Rank and salary differentials in the 1970s.
Bibliogr.: p. 64-67.

ISBN 0-88876-063-9

Descripteur(s): *Personnel enseignant *Salaire de l'enseignant *Statut de l'enseignant *Femme *Condition féminine *Sexisme *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau)

De 1970 à 1975, bon nombre d'enquêtes menées par des universités et collèges du Canada ont permis de déceler des différences de rang, de traitement et autres entre les professeurs de sexe masculin et les professeurs de sexe féminin. Les efforts qu'ont déployés ces universités et collèges en vue de mieux connaître les inégalités entre les deux sexes et de les faire disparaître donnent à penser que la situation des femmes a évolué dans les années 1970 et que les différences entre les deux groupes se sont atténuées. L'étude a pour objectif d'apprécier l'évolution de la situation au cours de cette période.

L'auteur appuie son étude sur les données publiées et non publiées de Statistique Canada concernant les professeurs à temps plein des collèges et universités canadiens. Ces données concernent les années 1972-1973 et 1975-1976; elles tiennent également compte d'une mise à jour partielle de la situation pour l'année 1977-1978.

Dans l'ensemble, le profil des femmes professeurs d'université ou de collège n'a pas évolué par rapport à celui des hommes au cours des années 1970. Certes, les traitements et le niveau hiérarchique des uns et des autres se sont améliorés avec le temps. Cependant, les inégalités liées au sexe, qui font que les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes, qu'elles occupent des postes de rang subalterne, ont des grades moins élevés et restent absentes du domaine des sciences physiques et appliquées, ont subsisté.

Type de document: r

EDUQ 84704

Ecarts dans les traitements et les rangs au cours des années 1970: Comparaison entre les professeurs du sexe masculin et les professeurs du sexe féminin en emploi à plein temps dans les universités et collèges du Canada

Association des Universités et Collèges du Canada
1980

EDUQ 8470432

Ecarts dans les traitements et les rangs au cours des années 1970: Comparaison entre les professeurs du sexe masculin et les professeurs du sexe féminin en emploi à plein temps dans les universités et collèges du Canada

de

Monica Boyd
professeur agrégé
Département de sociologie et d'anthropologie
Carleton University

On peut obtenir des exemplaires de cette
étude auprès du bureau des publications,
Association des Universités et Collèges du Canada
151, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1P 5N1

Prix: $8.50

© 1980 AUCC

Données de catalogage avant publication (Canada)

Boyd, Monica
Ecarts dans les traitements et les rangs au
cours des années 1970

Traduction de Rank and salary differentials in the
1970s.
Bibliographie. p. 64
ISBN 0-88876-063-9

1. Professeurs (Enseignement supérieur)--Canada.
2. Femmes professeurs de l'enseignement supérieur--
Canada. 3. Discrimination à l'égard des femmes--
Canada. 4. Différences entre sexes dans
l'éducation. I. Association des universités et
collèges du Canada. II. Titre.

LB2335.C3B6914 378'.12'0971 C80-090023-5

Préface

La présente monographie est une version révisée du rapport qui a été établi à l'intention du Comité de la situation de la femme, de l'Association des Universités et Collèges du Canada, en juin 1978. Ce rapport visait à établir le profil actuel des professeurs du sexe masculin et du sexe féminin enseignant dans les universités et collèges canadiens, afin que le Comité puisse s'en inspirer pour orienter ses recherches futures et formuler de nouvelles politiques. C'est pourquoi il ne se trouve dans le présent rapport aucune recommandation de politique. Quoique l'absence d'énoncés de principe puisse décevoir certains lecteurs, les faits exposés indiquent suffisamment sur quels points les analystes des politiques devraient faire porter leur attention.

Ces faits, quels sont-ils? Dans les années 1970, la situation des femmes qui enseignent dans les universités et collèges du Canada n'a guère évolué par rapport à celle de leurs collègues du sexe opposé. Les femmes ne représentent encore qu'une faible proportion de l'ensemble des professeurs à plein temps; on les trouve toujours dans les rangs subalternes et leur traitement médian est inférieur à celui que touchent les hommes. Les écarts salariaux entre l'un et l'autre sexe vont de pair avec les différences observées entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le rang, le plus haut grade obtenu, les années écoulées depuis l'obtention de ce grade et le domaine de spécialisation. Ils semblent être en grande partie attribuables aux différences de rang liées au sexe. Toutefois, ces différences n'expliquent pas toutes les inégalités salariales entre les hommes et les femmes; on constate que les hommes touchent généralement des traitements plus avantageux que ceux des femmes, même lorsque les deux groupes ont les mêmes caractéristiques en ce qui concerne le rang, le plus haut grade obtenu, les années écoulées depuis l'obtention du grade et le domaine de spécialisation.

L'analyse des données de Statistique Canada sur les professeurs à temps plein de 1972-1973 à 1977-1978 permet de constater que les différences de rang, de traitement et de représentation démographique qui sont fonction du sexe n'ont pas beaucoup changé dans l'ensemble. A première vue, cette constatation peut sembler contredire les conclusions plus encourageantes de certaines études émanant des universités. Puisque ces rapports doivent cerner les mesures à prendre pour corriger la situation, il est raisonnable de dire qu'ils évaluent les progrès que l'université en question a accomplis dans sa lutte contre les différences inexpliquées de traitement entre ses professeurs du sexe masculin et du sexe féminin. Toutefois, ces rapports d'université ne portent souvent que sur une période d'un an et il y en a très peu qui tiennent compte de l'évolution au cours d'une période de plusieurs années. Il est aussi évident qu'on ne peut y trouver une synthèse de la situation à l'échelle nationale.

Si les différences liées au sexe entre les professeurs d'université semblent persister, dans les années 1970, c'est peut-être parce qu'il faut laisser le temps agir sur les facteurs qui sous-tendent les différences entre les professeurs du sexe masculin et du sexe féminin. Par exemple, le modèle auquel se conforment les femmes professeurs peut résulter de ce que celles-ci, lorsqu'elles ont décidé de poursuivre telles études ou d'exercer telle profession, ont obéi à une notion sociale, acquise très tôt, du rôle convenant à leur sexe, au désir d'assumer leur rôle d'épouse et de mère ou au fait d'assumer ce rôle. Les mesures prises pour faire disparaître les inégalités de rang et de traitement entre l'un et l'autre sexe, qui sont associées au jeu de ces facteurs, exercent leur action à l'extérieur de l'université et comme c'est la notion sociale de rôle qu'il faut modifier, ce changement ne peut s'opérer que de façon très progressive.

Etant donné l'importance qu'elle attache au concept social de rôle pour l'un et l'autre sexe et le fait qu'elle laisse aux individus le soin de prendre les décisions qui s'imposent, cette façon d'envisager les choses débouche sur un programme d'action assez limité dont la mise en oeuvre s'effectue presque entièrement à l'extérieur de l'université et qui tend à faire de la victime une sorte de bouc émissaire. (Si la situation des femmes professeurs dans les universités et collèges du Canada ne résulte que de la notion sociale du rôle particulier à leur sexe et des décisions prises par chacune d'elles, les femmes n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes pour ce qui est de leur représentation, de leur rang et de leurs traitements. Tel est du moins l'argument qu'on invoque.) A mesure que cette interprétation des choses aussi bien que les stratégies qu'elle met en jeu pour faire évoluer celles-ci suscitent un désenchantement accru, on s'attache de plus en plus à analyser comment le système d'éducation en général et la structure des universités en particulier font naître les situations qui défavorisent les femmes et privilégient les hommes lorsqu'il s'agit de l'engagement, de l'avancement et de la rémunération (Ambert, 1977; Bernard, 1964; Graham, 1970; Vickers, 1976 et Vickers et Adam, 1977).

Selon cette thèse structuraliste, c'est le fait que l'homme a occupé et occupe toujours la première place dans le système d'éducation qui importe. Il en résulte que la structure où s'exerce la prise de décisions est placée sous la domination de l'homme. Cette structure engendre les situations dans lesquelles les décisions prises à l'égard des programmes destinés aux étudiants aux niveaux du baccalauréat et des grades supérieurs et celles qui ont trait aux plans de carrière obéissent à des règles qui dépendent d'un système axé sur le recrutement et la préférence fondés sur le sexe et sur des notions acquises quant aux intérêts et aux aptitudes des employés. Modifier ces réseaux de "bons procédés" (tuyaux, recommandations, etc.) et faire disparaître la condition de sexe dans les normes et pratiques qui s'appliquent à l'engagement, à l'avancement et aux traitements exige d'énormes efforts. Et bien que pour réussir une telle transformation, il ne soit pas nécessaire d'enseigner à toute une génération de nouvelles notions de rôle, il reste qu'on ne saurait y parvenir du jour au lendemain.

S'il est vrai que transformer la situation des femmes professeurs d'université est une entreprise de longue haleine, ce n'est pas le seul motif qu'on doive invoquer pour expliquer l'absence de tout changement appréciable

au cours d'une période de sept années ou pour se dispenser d'agir. Il est fort possible que la persistance des différences de rang et de traitement entre les professeurs canadiens de l'un et l'autre sexe ne vienne pas tellement de ce qu'il faut laisser le temps faire son oeuvre, mais plutôt de l'inefficacité des efforts mis en oeuvre pour remédier à la situation. Quelles qu'en soient les raisons, cette persistance des inégalités de rang et de salaire entre les professeurs du sexe masculin et du sexe féminin exige qu'on s'y attarde et qu'on cherche à y apporter remède. Et étant donné les conditions nouvelles auxquelles les universités doivent maintenant faire face, il sera extrêmement important, au cours de la prochaine décennie, d'approfondir la question et de prendre les décisions qui permettront de l'élucider.

A cause de l'explosion des naissances, les années 1960 et le début des années 1970 ont été pour les universités une période d'expansion et de prospérité et c'est dans ce contexte de progrès qu'on s'est préoccupé du sort des femmes au sein du système universitaire, qu'on a approfondi la question et (ou) qu'on y a apporté des réponses. A l'inverse, au cours de la seconde moitié des années 1970 et au début des années 1980, les universités et collèges du Canada devront recruter leurs effectifs étudiants parmi des groupes de personnes nées entre 1960 et 1975. Par conséquent, les universités devront faire face à une population étudiante en baisse, à un déséquilibre croissant entre le nombre des étudiants et celui des professeurs et à une situation financière beaucoup moins favorable.

Cet ensemble de facteurs influera sur les efforts qui seront déployés pour modifier la situation des femmes professeurs par rapport à celle de leurs collègues du sexe opposé. Le recrutement universitaire des hommes et des femmes en subira certainement les effets. Dans quel sens la situation des femmes au sein de l'université évoluera-t-elle? On peut avancer à ce sujet plusieurs hypothèses. Si le favoritisme que les hommes montrent à l'égard des membres de leur sexe continue à jouer, une situation financière plus tendue amènera peut-être les universités à embaucher plus d'hommes que de femmes. D'un autre côté, si les universités cherchant à surmonter leurs difficultés financières en faisant des coupures dans les rangs supérieurs et en embauchant plus de chargés de cours sessionnels, on verra sans doute augmenter la proportion des femmes professeurs, ne fusse que dans les rangs subalternes. Il faut aussi envisager la possibilité que les hommes ne songent plus à être professeurs si la situation des universités se détériore et que ce soit les femmes qui occupent les postes qui auront été laissés vacants.

Etant donné les coupures éventuelles de crédits dont pourront faire l'objet les universités et les crises financières qui sont à prévoir au cours des années 1980, on peut aussi envisager divers scénarios pour l'avenir en ce qui concerne les différences de rang et de traitement entre les professeurs du sexe masculin et du sexe féminin. Si la discrimination fondée sur le sexe ne s'exerce pas, les différences de rang et les écarts salariaux qui en dépendent devraient s'amortir avec le temps, à mesure que les femmes passeront des échelons subalternes aux postes de professeur agrégé et de professeur titulaire qui sont, pour le moment, en grande partie l'apanage des hommes. Pour qu'il en soit, il faudra toutefois que la discrimination en raison du sexe ne s'exerce pas et que les universités ne réagissent pas aux contraintes financières accrues en concentrant de plus en plus l'engagement des professeurs

au niveau des postes de chargé de cours non titularisé où les femmes dominent à l'heure actuelle. Le présent rapport pose donc un défi de taille aux décisionnaires: trouver un moyen terme entre les conclusions qui en découlent, c'est-à-dire le fait qu'en ce qui concerne le rang et les traitements, la situation des femmes professeurs par rapport à celle des professeurs du sexe masculin a peu évolué au cours des années 1970, et les restrictions financières auxquelles les universités et collèges du Canada devront faire face durant les années 1980.

Monica Boyd
Juillet 1979

Remerciements

Bien que l'auteur du présent rapport assume l'entière responsabilité quant à l'interprétation des données et à toute erreur ou omission qui aurait pu se glisser dans ces pages, elle tient à remercier Laura Miles et Louise Desramaux de leur précieuse contribution. En sa qualité d'adjointe aux recherches, Laura Miles a été chargée de faire la synthèse des données contenues dans les rapports, émanant des universités, qui se trouvaient dans les bibliothèques de l'AUCC et de l'ACPU à Ottawa. De son côté, Louise Desramaux, chef intérimaire de la Section de l'enseignement postsecondaire à la Division de l'éducation, des sciences et de la culture, de Statistique Canada, a tenu plusieurs réunions pour examiner les données qui ont été utilisées dans le présent rapport. Qu'elle se soit chargée d'expliquer à l'auteur des données publiées ou existantes ou de lui fournir, à sa demande, des données inédites, son apport a été des plus appréciés. Un certain nombre de personnes de plusieurs universités et collèges canadiens ont aussi donné leur avis sur une version antérieure du présent rapport qui leur avait été communiquée par le Comité de la situation de la femme, de l'AUCC; je les en remercie vivement.

Résumé et fiche documentaire

De 1970 à 1975, Année internationale de la femme, bon nombre d'universités et de collèges du Canada ont mené des enquêtes afin de se renseigner sur la situation des femmes au sein de leurs effectifs enseignants. Ces enquêtes ont souvent permis de déceler des différences de rang, de traitement et autres entre les professeurs du sexe masculin et les professeurs du sexe féminin. Quand cela s'imposait, les universités ont parfois pris les mesures nécessaires pour corriger les inégalités de rang et de salaire dont faisaient l'objet les femmes.

Les efforts qu'ont déployés maintes universités et collèges en vue de mieux connaître les inégalités entre les deux sexes et de les faire disparaître donnent à penser que la situation des femmes a évolué dans les années 1970 et que les différences entre les deux groupes se sont atténuées. A partir des données publiées et non publiées de Statistique Canada, qui se rapportent aux professeurs à plein temps en 1972-1973 et en 1975-1976, et au moyen d'une mise à jour partielle jusqu'en 1977-1978, l'auteur du présent rapport s'est efforcée de détecter ces changements et d'en mesurer l'ampleur. Elle en conclut que l'intérêt plus marqué que les universités ont montré à l'égard de la situation des femmes professeurs n'a pas encore produit de changements appréciables dans les différences que l'on trouve d'un sexe à l'autre dans le rang et le salaire, en particulier. Pour justifier ses conclusions, elle s'appuie sur les constatations résumées ci-dessous qui ont trait aux professeurs enseignant à plein temps et dont les traitements sont connus.

I. Evolution progressive de la représentation des femmes au sein du corps professoral des universités et collèges

De 1972-1973 à 1977-1978, les femmes y sont faiblement représentées. En 1972-1973, environ 13 p. 100 de l'ensemble des effectifs enseignant à plein temps dans les universités et collèges canadiens étaient des femmes; en 1977-1978, cette proportion était passée à 14 p. 100. En 1931, les femmes formaient environ 19 p. 100 du personnel enseignant des universités et collèges du Canada, 17 p. 100 en 1941, 18 p. 100 en 1953 et environ 13 p. 100 au cours des années 1960.

II. Caractéristiques des femmes professeurs par rapport à leurs collègues du sexe masculin

A. Rang

Tout au long des années 1970, les femmes ont continué à être très nombreuses dans les rangs des professeurs adjoints et des chargés de cours, alors que les hommes occupaient une place prépondérante dans les rangs des professeurs titulaires et agrégés.

En 1972-1973, plus de la moitié des professeurs du sexe masculin (53 p. 100) étaient des professeurs titulaires ou agrégés, comparativement à un quart des femmes. En 1975-1976, 61 p. 100 des hommes se trouvaient à ces niveaux, contre 28 p. 100 des femmes. Des chiffres non publiés pour 1977-1978 montrent que les écarts de rang entre les sexes se maintiennent puisqu'environ les deux tiers des hommes ont des postes de professeurs titulaires ou agrégés, comparativement à un peu plus d'un tiers des femmes; on trouve un peu plus d'un tiers des femmes dans la catégorie des professeurs adjoints, tandis que le reste occupe des postes d'un niveau inférieur.

B. Plus haut grade acquis

Quelle que soit l'année prise en compte, le grade dominant chez les femmes est la maîtrise, alors que chez les hommes, c'est le doctorat.

En 1972-1973, 59 p. 100 des professeurs à plein temps du sexe masculin étaient titulaires d'un doctorat, contre 32 p. 100 des femmes. En 1975-1976, 62 p. 100 des hommes avaient un doctorat comparativement à 34.5 p. 100 des femmes.

En 1972-1973 ainsi qu'en 1975-1976, 45 et 41.5 p. 100 des femmes étaient titulaires d'une maîtrise, alors que chez les hommes, les proportions correspondantes étaient de 27 et de 25 p. 100.

C. Rang et plus haut grade acquis

Même s'il est tenu compte des différences selon le sexe par rapport au grade le plus élevé obtenu, on constate encore que, comparativement aux hommes, les femmes sont absentes des postes de professeurs titulaires et restent particulièrement nombreuses aux échelons subalternes.

En ce qui concerne les personnes titulaires d'un doctorat en 1975-1976, près d'un tiers des hommes étaient professeurs titulaires, contre un septième (14 p. 100) des femmes. Trente-neuf pour cent des femmes ayant le grade de docteur occupaient des postes de professeurs adjoints, comparativement à 23 p. 100 des hommes ayant les mêmes titres universitaires.

D. Age

Les différences d'âge entre les professeurs du sexe masculin et les professeurs du sexe féminin sont faibles et n'ont pas beaucoup varié de 1972-1973 à 1975-1976.

En 1972-1973, l'âge médian des professeurs du sexe masculin était 38 ans, celui des femmes 39. En 1975-1976, l'âge médian des hommes était 40 ans, celui des femmes 39.

E. Années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade

Aussi bien en 1972-1973 qu'en 1975-1976, la période de temps qui s'est écoulée depuis l'obtention du grade le plus élevé est plus courte dans le cas des femmes.

En 1972-1973, la médiane des années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé correspond à 8 années pour les hommes, à 7 pour les femmes. En 1975-1976, elle est de 9.3 chez les hommes, de 7.7 chez les femmes.

La tendance qu'ont les femmes à avoir obtenu leur plus haut grade à une date plus récente que les hommes persiste même lorsque le niveau du grade ne varie pas. En 1972-1973, 35 p. 100 des professeurs du sexe masculin titulaires d'un doctorat avaient obtenu leur grade dans les cinq dernières années, comparativement à 44 p. 100 des femmes. En 1975-1976, les proportions correspondantes s'élevaient à 24 p. 100 pour les hommes et à 36 p. 100 pour les femmes.

F. Domaine de spécialisation

Il y a un nombre extrêmement restreint de femmes dans le génie et les sciences appliquées, les mathématiques et les sciences physiques. Elles sont plus portées à avoir pour domaine de spécialisation l'éducation, les beaux-arts, les humanités et les sciences de la santé où elles se concentrent surtout dans l'enseignement des sciences infirmières.

En 1972-1973, 12.5 p. 100 des professeurs du sexe masculin avaient pour domaine de spécialisation les sciences de la santé, comparativement à 20 p. 100 des femmes. En 1975-1976, les pourcentages de ces deux groupes étaient de 12.5 et de 21.5, respectivement.

En 1972-1973, les mathématiques et les sciences physiques étaient les domaines d'enseignement de 16 p. 100 des professeurs du sexe masculin, alors qu'ils l'étaient pour seulement 4 p. 100 des femmes. En 1975-1976, les pourcentages de ces deux groupes s'établissaient à 15 et 3.5, respectivement.

III. Différences de traitement d'un sexe à l'autre

A. Les hommes sont mieux rémunérés.

En 1972-1973, le traitement médian des professeurs à plein temps du sexe masculin dépassait de 25 p. 100 celui des femmes. En 1975-1976 et en 1977-1978, il lui était supérieur de 22 p. 100.

En termes de dollars, l'écart salarial entre les hommes et les femmes devient plus considérable avec le temps. En 1972-1973, le

traitement médian des professeurs du sexe masculin était supérieur de $3,250 à celui des femmes; en 1975-1976, la différence entre les deux traitements médians était de $4,200. En 1977-1978, il y avait un écart d'environ $5,000 entre le traitement médian des hommes et celui de leurs collègues du sexe opposé.

B. Le rang est un facteur important.

Les différences de rang selon le sexe expliquent dans une large mesure les écarts salariaux (médians) entre les hommes et les femmes. Lorsque la méthode des taux-types est appliquée pour mesurer l'effet de chacune des variables qui influent sur les traitements, on observe que plus des deux tiers des différences de traitement liées au sexe constatées en 1972-1973 et en 1975-1976 se rattachent aux inégalités de rang.

C. Les différences entre les traitements des hommes et des femmes persistent même lorsqu'il est tenu compte des différences liées au sexe qui se rattachent à des facteurs dont l'influence sur les traitements est connue.

1. Rang

Pour chaque rang, le traitement médian des professeurs du sexe masculin dépasse celui qui est versé aux femmes. Quoique l'avantage relatif des hommes ait diminué légèrement entre 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978, la différence exprimée en dollars s'est accrue.

2. Plus haut grade acquis

Pour chaque catégorie, le traitement médian des professeurs du sexe masculin est supérieur à celui de leurs collègues du sexe féminin. Les inégalités salariales selon le sexe deviennent habituellement moins prononcées à mesure que le grade acquis est plus élevé.

> En 1972-1973 et en 1975-1976, le traitement médian des hommes titulaires d'un baccalauréat dépassait de 31 p. 100 celui de femmes ayant le même grade.
>
> En 1972-1973 et en 1975-1976, le traitement médian des hommes titulaires d'un doctorat dépassait d'environ 14.5 p. 100 celui des femmes ayant le même grade.

3. Age

Les disparités salariales entre les professeurs du sexe masculin et les professeurs du sexe féminin augmentent de façon tangible avec l'âge, même si l'on a observé que l'écart existant avait diminué de 1972-1973 à 1975-1976.

En 1972-1973 et en 1975-1976, le traitement médian des hommes âgés de 25 à 29 ans était supérieur de 12.5 p. 100 et de 10 p. 100 respectivement à celui des femmes faisant partie du même groupe d'âge.

En 1972-1973 et en 1975-1976, le traitement médian des hommes âgés de 60 à 64 ans dépassait de 34 p. 100 et de 31 p. 100 respectivement le traitement médian versé aux femmes faisant partie du même groupe d'âge.

4. Années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade

On observe qu'il y a des différences entre les traitements médians des hommes et des femmes pour tous les groupes d'années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade et que celles-ci augmentent en général à mesure que la période de temps écoulée depuis l'obtention du grade est plus longue. Toutefois, la disparité entre l'un et l'autre sexe est devenue moins prononcée de 1972-1973 à 1975-1976.

En 1972-1973, les hommes dont le grade le plus élevé avait été acquis au cours des cinq dernières années avaient un traitement médian qui dépassait de 12 p. 100 celui des femmes ayant la même caractéristique. En 1975-1976, le traitement médian des hommes ayant obtenu leur grade au cours des cinq dernières années était supérieur de 11.5 p. 100 au traitement médian des femmes.

En 1972-1973, le traitement médian des hommes dont le grade avait été acquis depuis 25 à 29 ans dépassait de 60 p. 100 celui de leurs collègues du sexe féminin. En 1975-1976, la différence était de 47 p. 100.

5. Domaine de spécialisation

Il y a des différences entre les traitements des hommes et ceux des femmes dans tous les domaines de spécialisation, les hommes touchant des traitements médians plus élevés que ceux des femmes. L'ampleur relative de la disparité diminue légèrement à l'égard de chaque discipline entre 1972-1973 et 1975-1976. Les différences demeurent néanmoins assez marquées.

En 1972-1973 et en 1975-1976, dans le domaine des beaux-arts, où les disparités salariales sont les moins grandes, le traitement médian des professeurs du sexe masculin dépassait de 11 p. 100 et de 12 p. 100 respectivement le traitement médian versée aux femmes ayant le même domaine de spécialisation.

Dans les professions de la santé, le traitement médian des hommes était supérieur de 56 p. 100 et de 45 p. 100 respectivement au traitement médian des femmes ayant le même domaine de spécialisation en 1972-1973 et 1975-1976.

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	Introduction	1
II.	Professeurs des deux sexes dans les universités et collèges canadiens: Diversité de répartition, 1972-1973 et 1975-1976	7
	A. Rang	9
	B. Age	12
	C. Grade le plus élevé obtenu	12
	D. Années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé	14
	E. Domaine de spécialisation	16
	F. Résumé	18
III.	Ecarts de traitement entre le personnel masculin et le personnel féminin 1972-1973 et 1975-1976	20
	A. Différences de caractéristiques suivant le sexe -- Normalisation des données	21
	B. Existence d'écarts de traitement entre l'un et l'autre sexe	23
	B1. Rang hiérarchique et grade le plus élevé obtenu	25
	B2. Années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé et âge	30
	B3. Domaine de spécialisation	32
	B4. Résumé	34
IV.	Tendances des années 1970 -- Différences de rang et de salaire d'un sexe à l'autre en 1977-1978	36
	A. Résumé	42
V.	Conclusion	46
	Appendices	
	Appendice I	49
	Appendice II	54
	Appendice III	60

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Titre	Page
1	Effectif, rang, traitement médian et percentiles selon le sexe. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976, 1976-1977	2
2	Effectif, répartition en pourcentage et rapport procentuel (femmes) selon le rang, le plus haut grade acquis, la discipline, l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976	10
3	Répartition en pourcentage selon le rang, et selon le plus haut grade acquis et le sexe. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976	13
4	Répartition en pourcentage et médians des années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade, selon le sexe et certaines catégories de grade. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976	15
5	Effet sur les différences dans les traitements médians des inégalités liées au sexe, selon le rang, le plus haut grade acquis, la discipline, l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976	22
6	Traitement médian et écart salarial entre l'un et l'autre sexe selon le rang, le plus haut grade acquis, la discipline, l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976	24
7	Répartition en pourcentage selon le plus haut grade acquis, selon le rang et le sexe. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976	27
8	Traitement médian et écart procentual entre les traitements de l'un et l'autre sexe, selon le plus haut grade acquis et le rang. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976	29

Tableau	Titre	Page
9	Traitement médian selon le rang, le sexe et la discipline. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976	33
10	Répartition en pourcentage selon le rang, le sexe et la région. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada, avec ou sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire. 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978	37
11	Représentation procentuelle des femmes, selon la région. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada, avec et sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire. 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978	38
12	Traitement médian selon le sexe, le rang et la région. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada, avec ou sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire. 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978	41
13	Rapport procentuel entre les traitements médians de l'un et l'autre sexe, selon le rang et la région. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada, avec ou sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire. 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978	43
14	Ecart entre les traitements médians de l'un et l'autre sexe, selon le rang et la région. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada, avec ou sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire. 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978	44
Table I	Hausses et baisses constatées à l'égard de la représentation proportionnelle des femmes parmi les professeurs à plein temps dans les universités et collèges du Canada, selon la discipline. 1972-1973 et 1975-1976	18
Appendice I	Table A	51
Appendice II	Tableau A	58
	Tableau B	59
Appendice III	Tableau A	61
	Tableau B	62
	Tableau C	63

1. Introduction

Il y a 100 ans, constater que les hommes étaient mieux rémunérés que les femmes paraissait chose normale. Ainsi, de 1870 à 1880, dans les universités et collèges canadiens, le salaire médian des professeurs à plein temps du sexe masculin dépassait de presque 25 p. 100 celui des professeurs du sexe opposé. Certes, cette inégalité sur le plan des salaires devait s'atténuer légèrement avec le temps, mais la rémunération plus substantielle versée aux femmes ne fut jamais suffisante pour avoir une incidence réelle. De fait, entre 1872-1873 et 1875-1876, l'écart salarial entre les professeurs des deux sexes s'accentua davantage, passant de $3,250 à $4,200. En général, les différences de rémunération entre les enseignants, hommes et femmes, étaient les plus prononcées en Ontario, les moins accentuées au Québec, tandis que dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest, elles se situaient entre ces deux extrêmes.

Il serait aisé de ne voir dans cette description des divergences salariales entre professeurs du sexe masculin et professeurs du sexe féminin qu'un amalgame de données historiques, si le texte n'en était pas inexact sur le plan temporel. Les chiffres cités n'ont pas été recueillis de 1870 à 1880, mais pendant les années 1970. Comme l'indique le Tableau 1, les différences de salaire entre les hommes et les femmes qui enseignent dans les universités et collèges du Canada existent bel et bien aujourd'hui et les projections ne laissent pas entrevoir qu'elles diminueront sensiblement. En 1972-1973, il y avait entre le traitement médian d'un professeur à plein temps du sexe masculin et celui de sa contrepartie du sexe féminin un écart de 24.7 p. 100. Il faudrait donc relever d'autant les salaires médians versés aux femmes pour les mettre sur un pied d'égalité avec ceux que reçoivent leurs collègues masculins. En 1975-1976, le salaire médian des enseignants du sexe masculin dépassait encore de 22.3 p 100 celui des femmes

Tableau 1: Effectif, rang, traitement médian et percentiles selon le sexe. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976, 1976-1977

	Année scolaire				
	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976	1976-1977
Effectif[a]					
Hommes	22,584	24,201	25,194	25,751	26,283
Femmes	3,338	3,598	4,036	4,186	4,418
Pourcentage					
Professeur titulaire[a,b]					
Hommes	23.0	24.4	25.1	26.4	27.8
Femmes	5.8	6.6	6.7	7.0	7.4
Pourcentage					
Professeur adjoint[a,b]					
Hommes	12.1	11.3	12.3	12.0	10.2
Femmes	34.5	30.9	33.0	31.2	29.3
Traitement médian					
Hommes	16,4000	17,700	19,500	23,000	25,600
Femmes	13,150	14,300	15,850	18,800	20,900
Ecart procentuel hommes/femmes	24.7	23.8	23.0	22.3	22.5
Percentiles du traitement					
10e					
Hommes	11,950	12,750	14,000	16,400	18,000
Femmes	9,800	10,500	11,700	13,550	15,000
90e					
Hommes	25,300	26,900	29,575	33,900	37,000
Femmes	18,900	20,450	22,425	25,900	29,000

(a) Les données portent seulement sur les personnes dont le traitement a servi à l'établissement du tableau.

(b) Les données sont établies par rapport à chaque sexe. Par exemple, parmi les 22,584 professeurs du sexe masculin dont on a relevé le traitement en 1972-1973, 23 p. 100 étaient professeurs titulaires.

Source: Statistique Canada. Enseignants dans les universités, Partie I. Traitements en général 1972-1973 à 1974-1975, Tableaux 1A, 1B et 1C; Enseignants dans les universités, 1975-1976, Tableau 15. Enseignants dans les universités, 1976-1977, Tableau 15.

mais, paradoxalement, l'hiatus s'était accentué[1]. Cet hiatus n'apparaît pas seulement dans la différence entre les revenus masculins et féminins (Tableau 1), mais aussi dans les données exprimées en percentiles. En 1972-1973, 10 p. 100 des professeurs du sexe masculin gagnaient $25,300 ou plus, comparativement à leurs collègues du sexe féminin dont le traitement se chiffrait à $18,900 ou plus. En 1976-1977, pour la tranche de 10 p. 100 des professeurs les mieux rémunérés, la différence était passée de $6,400 à $8,000, le traitement de 10 p. 100 des hommes étant de $37,000 ou plus, contre $29,000 pour le groupe de femmes correspondant (Tableau 1).

Etant donné leur rapport avec le problème plus vaste de l'inégalité des conditions entre le secteur masculin et le secteur féminin de la population canadienne, ces écarts de revenu entre les professeurs de l'un et l'autre sexe ne sont pas passés inaperçus. Le désir d'approfondir la question a donné lieu à deux genres d'études différents au cours des années 1970: (1) des études qui font le point sur la situation dans un établissement donné; (2) des enquêtes qui fournissent des données d'ensemble sur la situation particulière au Canada ou à l'une des régions du pays. En dépit de leurs différences en ce qui concerne l'objectif à atteindre et la population visée, les études menées à l'échelle du Canada ou de la province et les enquêtes circonscrites à une université aboutissent aux mêmes résultats: les femmes ne représentent qu'un faible pourcentage du personnel enseignant des universités et collèges canadiens; par rapport aux hommes, elles se trouvent aux échelons les plus bas de la hiérarchie; le salaire moyen et médian des femmes professeurs est inférieur à celui dont bénéficient leurs collègues de l'autre sexe. En règle générale, l'écart salarial entre les hommes et les femmes correspond pour une large part aux différences de niveau hiérarchique. Les disparités liées au sexe qui sont fonction d'autres variables telles que l'âge, le grade le plus élevé obtenu, le nombre d'années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé, le nombre d'années au niveau hiérarchique actuel, les années de service à l'université en question, la permanence, la publication d'oeuvres d'érudition, les sanctions disciplinaires, le niveau hiérarchique d'entrée en emploi et le traitement initial expliquent elles aussi les écarts de salaires entre les hommes et les femmes. L'existence et la force de ces rapports varient toutefois selon le genre d'étude, le nombre des variables considérées et l'université concernée. En outre, certaines études font état d'un écart salarial résiduel que la composition différente des effectifs professoraux ne suffit pas à expliquer, ce qui laisse supposer qu'une certaine discrimination fondée sur le sexe affecte les salaires.

---

[1]La différence entre ces deux mesures de l'inégalité des salaires, le rapport en pourcentage entre le salaire médian des hommes et celui des femmes ainsi que la différence entre les salaires médians des hommes et des femmes s'expliquent du fait qu'on ait utilisé une mesure normalisée d'une part et une mesure absolue d'autre part. Par rapport à celui des femmes, le salaire médian des hommes a légèrement diminué avec le temps, étant donné que, comparativement aux hommes, les femmes ont eu droit à des hausses de traitement annuelles un peu plus considérables. Cependant, puisque les hommes bénéficient déjà d'un salaire médian plus élevé que celui des femmes, un taux d'augmentation annuel identique ou même un peu plus bas ajouterait une somme plus rondelette au salaire médian des hommes qu'à celui des femmes. C'est ce qui explique qu'en termes de dollars réels, la différence entre les traitements médians des professeurs des deux sexes s'accentue avec le temps.

Ces conclusions résument une analyse plus détaillée de ces études effectuée en vue de la version originale du présent rapport (Boyd 1978: 8-28); toutes les études soumises à l'analyse ne concordent pas en tous points avec cette synthèse. Toutefois, les résultats obtenus concordent en grande partie, ce qui est assez étonnant vu le manque d'uniformité des études quant à leur conception, à la population étudiée et aux années passées en revue. Comparativement aux rapports d'enquêtes, les rapports axés sur une université donnée s'appuient sur des renseignements plus variés, tirés des dossiers du personnel enseignant. En raison de l'utilisation de ces données et de la nature des recherches menées à l'intérieur de l'établissement d'enseignement, les études consacrées à une université particulière s'appuient souvent sur des analyses de régression ou sur des études de pairs pour expliquer les différences de salaire entre hommes et femmes. Certains rapports ayant pour cadre une université présentent leurs données sous forme de tableaux à une ou deux variables, mais, dans l'ensemble, les enquêtes, -- et les raisons avancées pour expliquer les disparités salariales entre les hommes et les femmes, -- font intervenir de nombreuses variables. Par contraste, comme les informations recueillies par Statistique Canada se fondent uniquement sur une liste restreinte de caractéristiques propres au corps professoral, les rapports d'enquêtes limitent le nombre des variables que l'on peut examiner pour élucider les facteurs qui sous-tendent les disparités salariales fondées sur le sexe. Les chiffres de Statistique Canada résultant de tableaux à double entrée, les rapports d'enquêtes ont tendance à faire largement appel à la présentation à une ou deux variables et à employer surtout, à titre de données sur le revenu, des fréquences et des pourcentages ainsi que les valeurs médianes et les percentiles de cet organisme fédéral.

Il y a d'autres différences entre les deux genres de rapports. Par définition, le rapport consacré à une université ne traite que de l'effectif enseignant d'une université donnée, tandis que les rapports d'enquête résument l'information communiquée par les établissements qui font rapport à la Section de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada (voir Appendice I). Puisque, par ailleurs, les études limitées à une université n'ont pas lieu chaque année et que ce ne sont pas toutes les universités et collèges qui ont examiné les écarts de salaire entre leurs professeurs du sexe masculin et leurs professeurs du sexe féminin, les rapports qui résultent de ces études ne donnent pas, à strictement parler, une vue d'ensemble des inégalités fondées sur le sexe, qui existent parmi le corps professoral des universités, au Canada. Comme on pouvait s'y attendre, étant donné l'attention croissante dont a fait l'objet au Canada la condition de la femme dans les années 1970, la plupart des études effectuées sous les auspices des universités et collèges s'appliquent à la période qui va de 1970 à maintenant. Le plus grand nombre de ces études ont été menées en 1975, à l'occasion de l'Année internationale de la femme, mais les effets de cette exubérance se sont aussi fait sentir en 1976. Avant 1974, des études ont eu lieu dans certaines universités, dont McGill (1970), McMaster (1974) et Windsor (1974). En 1975 et 1976, des rapports ont été déposés, entre autres, dans les établissements suivants: McGill (1976), McMaster (1976), Mount Allison (1975), Queen's (1975), St. Francis Xavier (1976), University of Alberta (1975), Guelph (1975), Ottawa (1976), Regina (1976), University of Saskatchewan (1975), Victoria (1975) et York (1975; 1976). Le nombre des études a diminué en 1977 et 1978 en dépit du fait que l'AUCC ait recommandé à l'ensemble des universités et

collèges de financer des comités permanents chargés d'examiner le statut de leurs effectifs enseignants féminins et de faire périodiquement connaître les résultats d'études approfondies des salaires. Par les études de contrôle qu'elles ont toutes deux menées en 1977, l'University of Alberta et l'University of Regina se sont efforcées de corriger les écarts entre les classes correspondantes de professeurs du sexe masculin et du sexe féminin. Les universités Trent (1977) et York (1977) ont rendu compte de la suite qui a été donnée aux recommandations des comités chargés d'étudier la question des salaires. Enfin, l'University of Calgary (1977), l'University of Manitoba (1978) et la Simon Fraser University (1977) ont toutes publié de nouveaux rapports au cours des dix-huit derniers mois[2].

Contrairement aux rapports consacrés à une université et qui n'ont pas un caractère périodique, les données sur le personnel à plein temps des universités et collèges canadiens que publie Statistique Canada paraissent chaque année. Cependant, en dépit de l'utilité éventuelle de ces données pour autant qu'elles présentent une vue globale du corps professoral de l'un et l'autre sexes, il n'existe au Canada que peu de rapports d'enquêtes portant sur les disparités liées au sexe. Deux rapports de portée nationale utilisent les données de Statistique Canada pour 1965-1966 (Robson et Lapointe, 1971) et pour 1969-1970 (Adam, 1971; Vickers et Adam, 1977); plusieurs rapports étudient la situation à l'échelle provinciale (Ontario, ministère des Collèges et Universités, 1975; Payton, 1975). Même si tous ces rapports d'enquête indiquent que les écarts entre les salaires des hommes et ceux des femmes dans les universités canadiennes reflètent, d'une part, les différences de niveau hiérarchique fondées sur le sexe et, d'autre part, la différence résiduelle que ne peuvent expliquer les inégalités entre les deux sexes, les rapports portant sur l'ensemble du pays (Adam, 1971; Robson et Lapointe, 1971) en particulier, sont établis d'après des données qui ont été rassemblées de 1960 à 1970. Dans les premières années de la présente décennie et jusqu'en 1975, Année internationale de la femme, les universités et collèges canadiens ont accru leurs efforts en vue d'examiner et de faire disparaître les différences, particulièrement de salaire et de rang, qui sont liées au sexe. Néanmoins, comme aucun rapport plus récent d'enquête n'existe, on ne peut dire si ces efforts ont permis de modifier sensiblement les conclusions des rapports d'enquêtes précédents dont certaines études, circonscrites à des universités particulières, sont venues corroborer la véracité. Pour exprimer ceci de façon plus précise, est-ce que les écarts entre les salaires des hommes et ceux des femmes qui enseignent dans les universités et collèges ont persisté ou se sont amenuisés pendant les années 1970? La répartition des hommes et des femmes dans le système universitaire a-t-elle évolué et dans quelle mesure cette répartition est-elle liée aux différences de salaire fondées sur le sexe? Enfin, de quelles preuves

---

[2]A l'instar des rapports d'enquête, les rapports circonscrits à une université, qui sont passés en revue dans le présent rapport, ne tiennent pas compte de toutes les études effectuées. Les études retenues pour les fins du présent rapport sont généralement celles dont disposaient les bibliothèques de l'ACPU et de l'AUCC, à Ottawa.

dispose-t-on pour expliquer la persistance des écarts salariaux fondés sur le sexe qui ne tiennent pas compte des disparités entre hommes et femmes sur les plans du rang hiérarchique, du plus haut diplôme obtenu, du nombre d'années écoulées depuis l'obtention de ce diplôme, de l'âge et du domaine de spécialisation?

La présente étude tente de répondre à ces questions en analysant les données émanant des universités que Statistique Canada publie chaque année. Etant donné qu'il est assez ennuyeux d'avoir à examiner des données semblables, année par année, l'analyse temporelle a été simplifiée et limitée aux années 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978. Les deux premières dates sont celles que le Comité de la situation de la femme de l'AUCC avait choisies dans une demande adressée à Statistique Canada en vue d'obtenir de cet organisme des renseignements non publiés se rapportant aux différences de rang et de salaire, par sexe, dans telle ou telle université. Lorsque le rapport (Boyd, 1978) était en voie d'élaboration, c'est aussi à l'égard de l'année scolaire 1975-1976 qu'il a été possible d'obtenir les plus récents tableaux à double entrée concernant l'ensemble du pays. Témoignant de l'abondance relative de données pour les années 1972-1973 et 1975-1976, par rapport aux années subséquentes, la première moitié de ce rapport examine de façon détaillée les inégalités entre les effectifs masculins et féminins entre 1972-1973 et 1975-1976. Toutefois, dans la dernière partie du rapport, les renseignements additionnels obtenus permettent de constater que les différences de rang et de salaire entre hommes et femmes ont persisté pendant l'année scolaire 1977-1978. L'analyse des données a donc un double objet: (1) actualiser les données relatives aux différences entre les deux sexes, particulièrement en ce qui concerne le rang et le traitement des effectifs professoraux en emploi à plein temps dans les universités et collèges canadiens et (2) fournir une documentation de base à partir de laquelle il sera possible d'analyser, à l'avenir, les informations recueillies à la demande de l'AUCC.

II. Professeurs des deux sexes dans les universités et collèges canadiens: Diversité de répart'tion, 1972-1973 et 1975-1976

Dans la section précédente, on s'est demandé si les écarts de salaire qui existaient entre les professeurs de l'un et l'autre sexe se sont atténués ou ont persisté de 1970 à ce jour, étant donné qu'il est généralement admis que cette période en a été une de préoccupations et de progrès en ce qui concerne la situation des femmes. Comme il a été précisé précédemment, les données du Tableau I permettent de constater que la différence entre les salaires médians des professeurs d'université du sexe masculin et du sexe féminin s'est quelque peu atténuée, même si, dans l'ensemble, l'écart a tendance à persister plutôt qu'à disparaître. En 1972-1973, les salaires médians des professeurs du sexe masculin à plein temps dépassaient de 25 p. 100 ceux des femmes; en 1975-1976, cette différence était de 22 p. 100 et elle est restée inchangée en 1977-1978. Au vu de ces chiffres, il y a lieu de se demander ce qui a amené ces écarts de revenu liés au sexe à persister au cours de ces six années pendant lesquelles cette question a donné lieu à un assez bon nombre d'études et de recherches de la part d'universités particulières. Pour le savoir, on devra se poser plusieurs autres questions: Où, dans les universités et collèges canadiens, trouve-t-on les professeurs, hommes et femmes? Les différences dans la composition des effectifs quant au rang, à l'âge, au grade le plus élevé obtenu, ou à tout autre facteur pertinent peuvent-elles expliquer les écarts de traitement fondés sur le sexe? Dans quelle mesure les disparités salariales liées au sexe subsistent-elles quand la composition des effectifs demeure constante?

La présente section porte sur la répartition, par sexe, des professeurs d'université et de collège lorsque des facteurs qui influent sur les gains sont présents; la section suivante traitera, quant à elle, des écarts salariaux. Pour les raisons mentionnées plus tôt, c'est surtout sur les données relatives aux années scolaires 1972-1973 et 1975-1976 que sera axée l'analyse. Ces données proviennent des rapports que Statistique Canada publie sur les traitements des professeurs d'université ou de collège. Le lecteur désireux d'avoir une description plus détaillée des données utilisées et des légères transformations apportées au champ de l'enquête entre 1972-1973 et 1975-1976 voudra bien se reporter à l'Appendice I. Ici, il y aurait cependant lieu de formuler un avertissement: l'objet de ce rapport étant de déterminer pourquoi les inégalités de salaire persistent encore et demeurent aussi élevées, l'information sur les particularités du corps professoral masculin et féminin des universités et collèges ne portent que sur les personnes dont le revenu a été relevé dans les rapports de Statistique Canada. En conséquence, il pourra y avoir de menues divergences de données et de ventilations entre les

chiffres qui paraissent dans la présente section et ceux qui ont trait à l'ensemble des effectifs universitaires et qui figurent également dans les publications de Statistique Canada.

Dans quelle mesure les données relatives aux années 1972-1973 et 1975-1976 permettent-elles de situer les hommes et les femmes qui forment le corps professoral des universités et collèges canadiens et de déceler l'évolution qui a pu se produire avec le temps? Il faut d'abord souligner que le ferment social produit par la condition de la femme au cours des années 1970 n'a fait que faiblement progresser le pourcentage des femmes qui enseignent à plein temps dans ces établissements. Bien sûr, en comparant le nombre d'hommes et de femmes qui sont professeurs d'université au Canada, on constate qu'au sein des universités et collèges, le recrutement des femmes a dépassé de beaucoup celui des hommes. Entre 1972-1973 et 1975-1976, le nombre des professeurs du sexe masculin a augmenté de 14 p. 100 pour s'établir à 22,584, tandis que le nombre des femmes s'est accru de 25 p. 100 et a atteint 4,186[3]. Cependant, puisqu'au sein de l'université, les femmes ont toujours été moins nombreuses que les hommes, ces augmentations n'ont pas modifié de façon notable le pourcentage des postes dont le titulaire est une femme. En 1975-1976, seulement 14 p. 100 des professeurs à plein temps dont on connaît le revenu étaient des femmes, par rapport à 12.9 p. 100 en 1972-1973 (Tableau 2). Même si, à cause des changements survenus dans le nombre et le genre d'établissements qui font rapport à Statistique Canada, il est assez difficile d'effectuer des comparaisons directes, il semble bien que les données recueillies à des époques plus anciennes corroborent le fait que les femmes occupent à l'université une place minoritaire. La proportion des femmes professeurs à plein temps était de 15 p. 100 en 1921, de 19 p. 100 en 1931, de 17 p. 100 en 1941, de 18 p. 100 en 1953 et environ 13 p. 100 dans les années 1960 (Vickers et Adam, 1977: Tableau IV-3).

Le pourcentage des femmes occupant un poste de professeur à plein temps n'a, par conséquent, pas changé de façon spectaculaire au cours des années 1970; c'est également ce que l'on a constaté pour ce qui est de la répartition des deux sexes selon le rang, le grade le plus élevé obtenu, le domaine de spécialisation, l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé. Le Tableau 2 indique, pour 1972-1973 et 1975-1976, la répartition en pourcentage des professeurs à plein temps du sexe masculin et du sexe féminin suivant ces diverses caractéristiques ainsi que la proportion des femmes dans chacune des catégories qui s'y rapportent. L'indice de dissimilitude et les médianes permettent de mesurer sommairement la différence qui existe entre les répartitions par sexe. Cet indice, décrit de façon plus détaillée à l'Appendice II, permet de déterminer qu'elle est la proportion d'une population qui devrait changer de catégorie ayant trait à une variable donnée si l'on veut que la répartition de cette population soit semblable à

---

[3]Il convient de rappeler de nouveau au lecteur que ces chiffres et pourcentages se rapportent aux personnes dont les salaires ont fait l'objet de rapports. Le nombre réel de professeurs est un peu plus élevé étant donné que Statistique Canada ne tient pas compte des données qui ont trait à des cas inhabituels. Voir Appendice I.

celle d'une deuxième population avec laquelle s'effectuent les comparaisons. Cet indice a tendance à varier selon le nombre de catégories utilisées et à devenir plus important à mesure que ce nombre augmente. Il faudra donc éviter de s'en servir pour confronter diverses caractéristiques (par exemple, l'indice du rang ne peut être rapproché de l'indice des études); on pourra cependant l'employer pour indiquer l'évolution, avec le temps, des répartitions en pourcentage, suivant le sexe, par rapport à une caractéristique donnée, à condition que le nombre des catégories reste le même (voir Appendice II).

A. Rang

Les données du Tableau 2 corroborent les résultats obtenus lors d'études plus anciennes et d'après lesquels, on trouvait une plus grande concentration de femmes professeurs, comparativement aux hommes, aux échelons inférieurs de la hiérarchie. Quelle que soit l'année étudiée, les statistiques indiquent que moins de 10 p. 100 des professeurs de sexe féminin qui occupent un poste rémunéré à plein temps sont professeurs titulaires, alors que chez leurs homologues du sexe masculin cette proportion représente plus d'un cinquième. De même, les femmes sont surreprésentées aux échelons les plus bas de la hiérarchie, plus des deux tiers d'entre elles se situant au niveau de professeur adjoint ou à un niveau inférieur. Comme l'indice de dissimilitude et la confrontation des répartitions en pourcentage permettent de le constater, ces différences entre professeurs de l'un et l'autre sexe pour ce qui a trait au rang hiérarchique n'ont pas évolué de façon spectaculaire entre 1972-1973 et 1975-1976. Pendant ce temps, le pourcentage des professeurs ayant le rang de professeur titulaire ou de professeur agrégé a augmenté dans le cas des deux sexes, mais dans l'ensemble cela n'a pas empêché les femmes de rester concentrées aux échelons inférieurs.

Comme les études effectuées plus tôt le donnaient à entendre, le fait que du point de vue rang il n'y ait pas égalité entre les professeurs de l'un et l'autre sexe peut, jusqu'à un certain point, expliquer les traitements plus élevés qui sont versés aux hommes, ainsi qu'on le voit au Tableau 1. Bien sûr, reste à savoir pourquoi, par rapport aux hommes, les femmes continuent à être surreprésentées aux échelons les plus bas des effectifs enseignants. Parmi les raisons auxquelles cette concentration peut être attribuable, mentionnons: la discrimination en raison du sexe, l'absence de pouvoir de négociation, le fait de ne pas avoir publié d'oeuvres, l'entrée en fonction à une date plus récente, des diplômes de moindre valeur (Ambert, 1976; Bernard, 1964; Graham, 1970;, Vickers, 1976, Vickers et Adam, 1977). Ces explications donnent à penser que les femmes sont pénalisées par ce qu'elles appartiennent au sexe féminin et qu'elles assument dans la société des rôles qui sont censés convenir aux femmes. La discrimination en raison du sexe signifie que, même si les femmes répondent aux mêmes critères que les hommes, on les recrute aux échelons inférieurs ou on les empêche d'en sortir ou de les gravir aussi rapidement. Ces modes de recrutement et d'avancement peuvent être renforcés du fait que les femmes professeurs qui sont mariées peuvent être moins mobiles que leurs collègues masculins et disposer ainsi d'un plus faible pouvoir de négociation. Comme le fait remarquer Vickers (1976: 219):

Tableau 2: Effectif, répartition en pourcentage et rapport procentuel (femmes), selon le rang, le plus haut grade acquis, la discipline, l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976(a)

Caractéristiques(a)	Effectif				Répartition en pourcentage				Rapport procentuel (femmes)	
	1972-1973		1975-1976		1972-1973		1975-1976		1972-1973	1975-1976
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Total, N	22,584	3,338	25,751	4,186	22,584	3,338	25,751	4,186	12.9	14.0
Rang, total	22,584	3,338	25,751	4,186	100.1	100.1	100.1	100.0	12.9	14.0
Professeur titulaire	5,193	196	6,794	292	23.0	5.8	26.4	7.0	13.6	4.1
Professeur agrégé	6,750	657	8,903	996	29.9	19.7	34.6	23.7	8.9	10.0
Professeur adjoint	7,902	1,336	6,975	1,595	35.0	40.0	27.1	38.1	14.5	18.6
Rang immédiatement inférieur à celui de professeur adjoint	1,914	833	1,330	630	8.5	25.0	5.2	15.1	30.3	32.1
Autres(b)	825	318	1,749	675	3.7	9.5	6.8	16.1	27.8	27.8
Indice de dissimilitude	-		-			27.4		30.7		
Plus haut grade acquis, total	22,584	3,338	25,751	4,186	100.0	100.0	00.0	100.0	12.9	14.0
Doctorat	13,241	1,077	16,003	1,665	58.6	32.0	62.1	36.5	7.5	8.1
Maîtrise	6,070	1,458	6,334	1,735	26.9	43.7	24.6	41.5	19.6	21.5
Grade professionnel	1,186	86	1,378	117	5.2	2.6	5.4	2.8	6.8	7.8
Baccalauréat	1,713	590	1,517	703	7.6	17.7	5.9	16.8	25.6	31.7
Autres(c)	374	127	519	186	1.7	3.8	2.0	4.4	25.3	26.4
Indice de dissimilitude	-		-			29.0		30.2		
Discipline, total	22,584	3,338	25,751	4,186	100.0	100.0	100.0	100.1	12.9	14.0
Education	1,864	493	2,396	722	8.3	14.8	9.3	17.2	20.9	23.2
Beaux-arts et arts appliqués	779	161	921	216	3.4	4.8	3.6	5.2	17.1	19.0
Humanités et disciplines connexes	4,206	853	4,398	869	18.6	25.6	17.1	20.8	16.9	16.5
Sciences sociales et disciplines connexes	5,214	592	6,191	821	23.1	17.7	24.0	19.6	10.2	11.7
Sciences agricoles et biologiques	1,599	302	1,884	344	7.1	9.0	7.3	8.2	15.9	15.4
Génie & sciences appliquées	1,950	19	2,185	20	8.6	.6	8.5	.5	1.0	.9
Professions et occupations de la santé	2,721	663	3,223	900	12.1	19.9	12.5	21.5	19.6	21.8
Mathématiques et sciences physiques	3,544	148	3,966	145	15.7	4.4	15.3	3.5	4.0	3.5
Autres	707	107	607	149	3.1	3.2	2.4	3.6	13.6	19.7
Indice de dissimilitude	-		-			24.7		24.2		
Âge, total	22,584	3,338	25,751	4,186	100.1	100.0	100.0	100.0	12.9	14.0
Moins de 25	95	62	67	44	.4	1.9	.3	1.1	39.5	40.7
25 - 29	2,472	516	1,518	513	11.0	15.5	5.9	12.3	17.3	25.3
30 - 34	5,478	689	5,431	848	24.3	20.6	21.1	20.7	11.2	13.8
35 - 39	4,766	526	5,860	780	21.0	15.8	22.7	18.6	10.0	11.8
40 - 44	3,675	484	4,672	599	16.3	14.5	18.1	13.4	11.6	10.7
45 - 49	2,569	425	3,582	563	11.4	12.7	13.1	13.5	14.2	14.3
50 - 54	1,709	271	2,386	378	7.6	8.1	9.2	9.0	13.7	13.6
55 - 59	1,039	208	1,425	274	4.6	6.2	5.5	6.5	16.7	16.1
60 - 64	570	106	862	167	2.5	3.2	3.3	4.0	15.7	16.6
65 et plus	185	37	152	23	.8	1.1	.6	.5	16.7	13.1
Non déclarées	46	14	36	17	.2	.4	.1	.4	23.3	32.1
Médiane (d)	-		-		38.8	38.8	40.0	39.2	-	-
Années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade	22,584	3,338	25,751	4,186	100.1	100.0	100.1	100.0	12.9	14.0
0 - 4	6,981	1,226	5,656	1,316	30.9	36.7	22.0	31.6	14.0	18.9
5 - 9	6,725	952	8,209	1,163	29.8	28.5	31.9	32.6	12.4	14.2
10 - 14	3,490	447	5,016	632	15.4	13.4	19.5	15.1	11.4	11.2
15 - 19	2,130	228	2,814	356	9.4	6.8	10.9	8.5	9.7	11.2
20 - 24	1,512	160	1,954	184	6.7	4.8	7.6	4.4	9.6	8.6
25 - 29	532	93	1,070	148	2.4	2.9	4.2	3.5	15.2	12.2
30 - 34	298	35	379	57	1.8	1.0	1.5	1.4	8.1	13.1
35 - 39	237	39	282	35	1.0	1.2	1.1	.8	14.1	10.7
40 - 44	79	17	67	16	.4	.5	.3	.4	17.7	19.3
45 et plus	14	3	8	2	.1	.1			17.6	20.0
Sans grade	199	47	43	12	.9	1.4	.2	.3	19.1	21.8
Non déclarées	287	89	243	65	1.3	2.7	.9	1.6	23.7	21.1
Médiane(e)	-		-		8.0	7.0	9.3	7.7	-	-

(a) Les données ne portent que sur les personnes dont le traitement est connu. Par conséquent, elles ne sont pas nécessairement identiques à celles que renferment les rapports de Statistique Canada et qui ont trait à l'ensemble des enseignants à plein temps au Canada.

(b) Comprend les professeurs invités, les enseignants non classés et ceux dont le rang est inférieur de plus d'un échelon à celui de professeur adjoint.

(c) Comprend les titres professionnels qui ne sont pas des grades; par ex., les comptables agréés, les comptables industriels enregistrés, les titulaires d'un diplôme au niveau du baccalauréat. Les professeurs qui ne sont pas titulaires d'un grade font aussi partie de cette catégorie.

(d) Calculée en fonction de groupes d'âge qui portent sur cinq années. En sont exclus les professeurs qui n'ont pas déclaré leur âge.

(e) Calculée en fonction de groupes qui portent sur cinq années. En sont exclus les professeurs sans grade ou n'ayant pas mention d'un grade.

Source: Statistique Canada. Enseignants dans les universités. Partie I. Traitements en général. 1972-1973 à 1974-1975. Tableaux 1A et 3A (Catalogue 81-241). Partie II. Traitements et expérience. 1972-1973 à 1974-1975. Tableaux 2A et 5A (Catalogue 81-242). Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés, 1975-1976.

> Elles (les femmes) ont moins de mobilité et ne peuvent employer pour obtenir de l'avancement ou une hausse de traitement une tactique que, dans un marché de l'emploi favorable, les hommes utilisent couramment et qui consiste à invoquer une meilleure offre d'emploi reçue de telle ou telle université.

D'autres caractéristiques propres aux femmes peuvent aussi expliquer pourquoi les femmes continuent d'être aussi nombreuses aux bas échelons du corps professoral et relativement absentes, par rapport aux hommes, des postes de professeurs titulaires ou de professeurs agrégés. Etant donné les exigences de leur rôle d'épouse et de mère, il se peut que les femmes ne soient pas aussi portées que les hommes à publier des oeuvres. De même, le fait de subir le rôle social qui leur échoit en vertu de leur sexe, de n'être pas encouragées par les professeurs à faire des études supérieures, de se marier et d'avoir des enfants (Ambert, 1976) explique pourquoi on ne trouve pas chez les professeurs du sexe féminin un aussi grand nombre de titulaires du doctorat que chez les hommes. Et puisque publier des ouvrages d'érudition et se livrer à des travaux de recherche avancée sont des critères pour obtenir de l'avancement, il s'ensuit que le fait d'en être privées nuit à la mobilité hiérarchique des femmes au sein de leur profession.

Enfin, le manque d'ancienneté des femmes est un autre facteur qui explique pourquoi, au Canada, il est difficile de discerner une véritable évolution dans la répartition des femmes et des hommes suivant le rang hiérarchique. Le mouvement en faveur de l'engagement des femmes est récent. Ce mouvement, et le nombre accru de femmes inscrites aux programmes d'études supérieures, fait supposer que le recrutement des femmes au sein des effectifs professoraux des universités se conformera sans doute au modèle traditionnel, c'est-à-dire l'engagement aux échelons inférieurs. Dans ces circonstances, la concentration persistante des femmes au bas de l'échelle n'est pas nécessairement l'effet de la discrimination; elle provient plutôt des efforts déployés en vue d'engager un plus grand nombre de femmes en qualité de professeurs avec l'intention de leur appliquer une politique d'avancement équitable. D'autres raisons pourront certainement être avancées pour justifier la hausse récente du recrutement des femmes professeurs et le fait que celles-ci sont plus nombreuses aux échelons inférieurs. Comme les conditions du marché du travail n'incitent plus les hommes à poursuivre des études supérieures, des pressions pourront s'exercer afin d'accroître le nombre des femmes professeurs et de les recruter aux niveaux hiérarchiques les plus bas. Certains estimeront peut-être qu'il est plus économique d'engager des femmes que des hommes.

Cette concentration persistante des femmes plutôt que des hommes aux échelons subalternes, dont font état les données du Tableau 2, auquel de ces nombreux facteurs faut-il l'attribuer? Malheureusement, il est assez difficile de se documenter là-dessus. Si des études de pairs menées par diverses universités canadiennes ont établi que la discrimination liée au sexe contribue parfois aux disparités de rang entre les hommes et les femmes, elles n'ont pu démontrer la chose dans tous les cas. Il n'y a, au Canada, pour ainsi dire aucune donnée quantitative sur les différences entre les sexes pour ce qui concerne le pouvoir de négociation et la publication d'ouvrages d'érudition. Des études américaines qui ont porté sur cette dernière

caractéristique sont parvenues à des résultats contradictoires. Au moins l'une d'entre elles a montré qu'entre hommes et femmes de même niveau hiérarchique, les femmes mariées publient un peu plus d'ouvrages que leurs collègues de sexe masculin (Simon, Clark et Galway, 1967). D'après les résultats de certaines autres études, cependant, les femmes publient nettement moins que les hommes (voir, à ce sujet, Bernard, 1964). Si les femmes publient moins que leurs collègues, cela vient peut-être en partie de ce qu'elles appartiennent à des disciplines différentes ou, comme Bernard l'a montré à l'égard des scientifiques, de ce que, du point de vue de la publication d'ouvrages, leur carrière suit une courbe différente (Bernard, 1964: 153).

B. Age

Les données que publie Statistique Canada permettent, quoique dans une très faible mesure, de déceler si, oui ou non, les inégalités hiérarchiques entre les hommes et les femmes correspondent aux différences entre les sexes selon que la date de recrutement est plus ou moins récente. Les chiffres du Tableau 2 concernant la répartition, par âge, des professeurs à plein temps de sexe masculin et du sexe féminin indiquent que, par rapport aux hommes, un pourcentage légèrement plus élevé de femmes ont moins de 30 ans. On voit, dans les deux dernières colonnes du Tableau 2, que de 17 à 25 p. 100 (suivant l'année) de tous les professeurs âgés de 25 à 29 ans sont des femmes, proportion qui est beaucoup plus forte que la représentation globale (12.9 p. 100 en 1972-1973 et 14 p. 100 en 1975-1976). Ces chiffres ne prouvent pas qu'il y a un rapport positif entre la concentration persistante des femmes aux échelons inférieurs de la hiérarchie, comparativement aux hommes, et la date de leur entrée en emploi, mais ils ne s'opposent pas à cette interprétation. C'est un fait indéniable que le nombre et la proportion des hommes dans cette tranche d'âge ont diminué entre 1973-1974 et 1975-1976.

Toutefois, la forte concentration des femmes ne peut, dans l'ensemble, avoir une incidence qui soit vraiment marquée sur les inégalités de rang liées au sexe. Selon les données du Tableau 2, les différences d'âge entre les professeurs à plein temps de sexe masculin et de sexe féminin sont minimes et n'ont pas évolué entre 1972-1973 et 1975-1976. Pendant les deux années prises en considération, l'âge médian des hommes aussi bien que des femmes se situe entre 38 et 40 ans. Par conséquent, même si les femmes sont en nombre prédominant au sein des effectifs universitaires nouvellement recrutés, la répartition globale par âge est telle que les différences entre les hommes et les femmes par rapport à l'âge ne semblent pas expliquer les inégalités hiérarchiques ou, comme on le verra à la Section III, des écarts dans les traitements.

Grade le plus élevé obtenu

Il a été donné à entendre plus tôt que les disparités de rang entre les hommes et les femmes qui enseignent dans les universités et collèges canadiens pourraient être partiellement attribuées aux différences au chapitre des diplômes. Les chiffres du Tableau 2 justifient certainement une telle

Tableau 3: Répartition en pourcentage selon le rang, et selon le plus haut grade acquis et le sexe. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976.

Rang et année	Total		Plus haut grade acquis									
			Doctorat		Maîtrise		Grade professionnel		Baccalauréat		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1972-1973												
Total, N.	22,584	3,338	13,241	1,077	6,070	1,458	1,186	80	1,713	590	374	127
Total, pourcentage	100.1	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.1	100.0	100.1	100.0
Professeur titulaire	23.0	5.8	29.0	12.9	12.4	2.7	27.2	5.8	13.4	1.4	14.2	2.4
Professeur agrégé	29.9	19.7	36.0	34.3	20.9	15.0	26.8	17.4	18.6	6.9	21.4	9.4
Professeur adjoint	35.0	40.0	31.5	45.5	42.9	43.8	34.1	43.0	34.9	23.6	34.0	25.2
Rang immédiatement inférieur à celui de professeur adjoint	8.5	25.0	1.4	3.2	19.1	30.0	9.1	29.1	23.2	48.3	16.6	40.2
Autres	3.7	9.5	2.1	4.1	4.7	88.5	2.8	4.7	10.0	19.8	13.9	22.8
Indice de dissimilitude	27.4		17.8		15.6		30.8		35.0		32.6	
1975-1976												
Total, N.	25,751	4,186	16,003	1,445	6,334	1,735	1,378	117	1,517	703	519	186
Total, pourcentage	100.1	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	99.9	100.0	100.1	100.0	100.1	100.0
Professeur titulaire	26.4	7.0	32.3	14.3	14.4	3.2	29.8	9.4	15.6	1.6	11.8	4.3
Professeur agrégé	34.6	23.7	40.3	40.5	25.4	18.4	29.9	21.4	21.2	6.8	22.4	8.6
Professeur adjoint	27.1	38.1	23.4	39.0	35.1	43.6	32.0	41.0	28.1	26.0	27.6	24.2
Rang immédiatement inférieur à celui de professeur adjoint	5.2	15.1	.8	1.5	12.7	18.8	6.2	19.7	16.1	31.3	12.7	21.0
Autres	6.8	16.1	3.2	4.7	12.4	16.0	2.0	8.5	19.1	34.3	25.6	41.9
Indice de dissimilitude	30.2		18.0		18.2		29.0		30.4		24.6	

Source: Statistique Canada. Enseignants dans les universités. Partie I. Traitements en général, 1972-1973 à 1974-1975. Tableau 1A (Catalogue 81-241). Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés 1975-1976.

interprétation. Les répartitions en pourcentage (Tableau 2, colonnes 5 à 8) montrent que chez les femmes le grade modal est la maîtrise, alors que chez les hommes c'est le doctorat. Ici aussi, la répartition suivant le grade le plus élevé obtenu a très peu varié entre les deux groupes de 1972-1973 à 1975-1976. En 1975-1976, un peu plus des deux tiers des professeurs de sexe masculin dont on connaît les traitements étaient titulaires d'un doctorat, tandis que chez les femmes, la proportion n'atteignait que le tiers. Inversement, le quart des hommes avaient une maîtrise contre plus de 40 p. 100 (41.5 p. 100) des femmes. Le fait que les femmes se contentent de diplômes plus modestes se remarque aussi lorsqu'on tient compte de la proportion des femmes titulaires de grades. En 1975-1976, seulement 8 p. 100 de l'ensemble des personnes ayant un doctorat ou un grade professionnel et employées à plein temps dans les universités et collèges étaient des femmes, tandis que 21 p. 100 avaient une maîtrise et 32 p. 100 un baccalauréat.

Etant donné que l'avancement et les hausses de traitement sont souvent fonction du grade, les données du Tableau 2 donnent à entendre que les inégalités de rang et de traitement entre les hommes et les femmes dépendent partiellement du fait que les hommes ont tendance à avoir des doctorats et les femmes des maîtrises. Cependant, les différences qui découlent de la supériorité du grade obtenu n'expliquent pas toutes les disparités de rang et de revenu entre l'un et l'autre sexe. Pour ce qui est du rang, les données du Tableau 3 montrent que même si l'on tient compte du grade le plus élevé obtenu (en gardant cette variable constante), les femmes restent néanmoins exclues des postes de professeurs titulaires et se trouvent surtout cantonnées aux plus bas échelons. Par exemple, pour l'ensemble des détenteurs de doctorats en 1975-1976, près du tiers des hommes occupaient des postes de professeurs titulaires, comparativement à un septième (14.3 p. 100) des femmes. Trente-neuf pour cent des femmes titulaires de doctorats étaient professeurs agrégés contre 23 p. 100 des hommes ayant le même diplôme. On a retrouvé la même configuration pour ce qui concerne la répartition selon le rang des professeurs (hommes et femmes) qui détiennent une maîtrise, un baccalauréat ou un autre genre de diplôme. Selon l'indice de dissimilitude, c'est en fait entre les hommes et les femmes professeurs qui ont un baccalauréat, un grade professionnel ou un diplôme d'un autre genre, que l'on trouve les écarts hiérarchiques les plus accentués.

Là encore, il est impossible de déterminer exactement, au moyen des données publiées qui sont disponibles, pour quelles raisons les femmes et non les hommes qui, quel que soit le niveau du grade le plus élevé obtenu, occupent toujours les emplois inférieurs. Des études menées par certaines universités indiquent qu'il s'exerce une certaine forme de discrimination en raison du sexe qui maintient les femmes aux échelons inférieurs plus longtemps que les hommes et qui réduit leurs chances d'avoir accès aux postes de niveaux supérieurs. De plus, la date récente de leur engagement ou de l'obtention de leur grade jouent aussi contre elles.

D. Années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé

Les données sur cette question permettent de croire que la concentration des femmes aux échelons hiérarchiques les plus bas peut dépendre

Tableau 4: Répartition en pourcentage et médiane des années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade, selon le sexe et certaines catégories de grade. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976

Année[a], plus haut grade et sexe

Années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade	1972/1973						1975/1976					
	Doctorat		Maîtrise		Baccalauréat		Doctorat		Maîtrise		Baccalauréat	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total, N[b]	13,132	1,062	6,023	1,440	1,692	580	15,963	1,439	6,287	1,729	1,499	695
Total, pourcentage	100.0	100.1	99.9	100.0	100.0	99.7	100.0	100.1	100.1	100.1	100.0	99.9
0 - 4	34.7	44.4	33.0	38.5	18.0	31.0	23.9	35.9	21.3	29.7	13.5	29.9
5 - 9	30.3	26.6	33.4	32.3	28.3	30.3	33.2	33.8	36.0	35.2	22.1	31.1
10 - 14	15.5	15.2	14.5	12.6	16.4	13.6	20.2	14.4	18.8	17.0	19.7	14.2
15 - 19	9.9	6.1	7.0	6.7	10.8	8.6	11.0	8.6	9.7	7.8	12.3	9.6
20 - 24	5.6	4.3	6.9	4.9	10.9	5.5	7.1	4.2	6.6	4.4	10.9	4.2
25 - 29	1.6	1.8	2.3	2.6	5.8	4.8	2.8	2.3	5.1	3.4	11.1	5.2
30 - 34	1.4	.6	1.5	.8	4.6	2.2	.9	.6	1.2	1.3	4.7	2.7
35 - 39	.8	.8	.9	.8	3.5	2.9	.8	.1	1.1	.8	3.9	2.3
40 - 44	.2	.3	.3	.8	1.5	.3	.1	.2	.2	.4	1.7	.7
45 et plus	(d)	-	.1	-	.2	.5	(d)	-	.1	.1	.1	-
Médiane[c]	7.5	6.0	7.5	6.8	11.1	8.1	8.9	7.1	9.0	7.9	13.7	8.2

(a) Il s'agit de l'année scolaire pour laquelle les données sont recueillies et non de l'année au cours de laquelle le grade a été obtenu.
(b) Les personnes n'ayant pas de grade ou dont les années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade n'ont pas été déclarées en sont exclues.
(c) La médiane est calculée à partir de données groupées.
(d) Moins de 0.1 p. 100

Source: Statistique Canada. Enseignants dans les universités. Partie II. Traitements et expérience. 1972-1973 et 1974-1975. Tableau 2A (Catalogue 81-242).

Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés

en partie de ce que les femmes occupant des postes de professeurs à plein temps dans les établissements universitaires canadiens n'ont pas obtenu leur grade le plus élevé depuis longtemps. Les chiffres du Tableau 2 (partie inférieure) montrent que l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'année de l'obtention du grade le plus élevé est plus court s'il s'agit des femmes plutôt que des hommes. Ainsi, par rapport aux dates indiquées, proportionnellement plus de femmes que d'hommes ont obtenu leur dernier grade au cours des cinq dernières années. En 1975-1976, par exemple, 31 p. 100 des femmes professeurs sont devenues titulaires de leur grade le plus élevé dans les cinq dernières années, comparativement à 22 p. 100 de leurs collègues de sexe masculin. De même, le nombre des années médianes qui se sont écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé par l'un ou l'autre groupe est plus bas pour les femmes que pour les hommes. En 1975-1976, encore une fois, les années médianes qui se sont écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé, se chiffrent à 7.7 chez les femmes professeurs et à 9.3 quand il s'agit des hommes.

La tendance chez les femmes à détenir leur grade le plus élevé depuis une date plus récente comparativement à leurs collègues de sexe masculin persiste même si le niveau du grade le plus élevé ne varie pas. Les répartitions en pourcentage et les médianes se rapportant à certains rangs hiérarchiques (doctorat, maîtrise, baccalauréat) figurent au Tableau 4, les données de ce tableau indiquant par ailleurs que dans chaque catégorie de diplôme, les professeurs du sexe féminin ont reçu leur diplôme depuis moins longtemps que les professeurs de l'autre sexe titulaires de diplômes équivalents. Les disparités liées au sexe pour ce qui a trait à l'obtention du grade sont particulièrement accentuées lorsqu'il s'agit des détenteurs du baccalauréat. En 1975-1976, plus de la moitié des hommes enseignant dans les universités et collèges canadiens avaient obtenu leur baccalauréat depuis au moins 13.7 ans, alors que les femmes l'avaient obtenu depuis 8.2 années. Si ces chiffres ne prouvent pas la chose de façon irréfutable, ils indiquent du moins que les écarts entre les deux sexes liés au caractère récent de l'obtention du grade expliquent en partie aussi bien la concentration des femmes aux échelons inférieurs de la hiérarchie, même lorsque le niveau du grade est pris en considération (voir Tableau 3), que les inégalités salariales entre les deux sexes.

E. Domaine de spécialisation

Les hommes et les femmes diffèrent entre eux quant au rang, au grade le plus élevé et aux années écoulées depuis l'obtention de ce grade. Ils diffèrent aussi sous le rapport de la discipline qu'ils ont choisie. Les répartitions en pourcentage du Tableau 2 indiquent que, comparativement à leur contrepartie masculine, les femmes professeurs ont davantage tendance à avoir pour domaine de spécialisation les sciences de l'éducation, les beaux-arts, les humanités, les sciences agricoles, les sciences biologiques et les professions et emplois du domaine de la santé. Par contre, elles sont moins nombreuses dans les sciences sociales, les mathématiques, les sciences physiques, le génie et les sciences appliquées. Il y a, en fait, très peu de femmes dans le domaine des sciences appliquées. En 1975-1976, les femmes qui enseignaient à plein temps dans le domaine du génie étaient au nombre de 12,

tandis qu'il y en avait 4 en architecture et aucune dans les sciences forestières. Les données reproduites à l'Appendice III montrent que cette concentration reste la même, quel que soit le niveau hiérarchique (Tableaux A et B).

Compte tenu de ce que les sociologues ont constaté au sujet de l'emploi des femmes, il n'y a pas lieu de s'étonner de ces disparités entre l'un et l'autre sexe quant au domaine de spécialisation. Les sociologues ont depuis longtemps observé que, lorsqu'elles travaillent, les femmes ont tendance à exercer des fonctions qui représentent un prolongement du rôle expressif et éducateur qu'elles jouent en étant épouse ou mère. Par conséquent, certaines occupations, comme celles d'institutrice d'école primaire, d'infirmière, de domestique, de serveuse de restaurant, sont presque entièrement exercées par des femmes. La chose se répète à l'université. Aussi bien en 1972-1973 qu'en 1975-1976, les domaines ayant le plus fort pourcentage de femmes professeurs étaient ceux des sciences de l'éducation, des beaux-arts et des professions de la santé. Des données détaillées, qui n'ont pas été reproduites dans la présente étude, montrent que la concentration des femmes dans les professions de la santé vient de leur prédominance dans la profession d'infirmière. On trouve extrêmement peu de femmes en art dentaire, en hygiène publique et en pharmacie[4].

La concentration plus grande de femmes que d'hommes dans certaines disciplines se rattache à divers facteurs qui vont de la notion sociale du rôle associé au sexe à l'organisation et au financement de l'éducation. Dans le premier cas, ce sont les parents, les maîtres, les camarades, les media qui apprennent à la petite fille quelles occupations ou quels domaines conviennent ou ne conviennent pas à celles de son sexe. Dans l'autre cas, même s'il advient qu'une jeune femme poursuive ses efforts en vue d'acquérir la compétence qui lui sera utile, sinon nécessaire, pour avoir accès à une spécialisation, elle pourra constater qu'on ne la prend pas au sérieux ou qu'on refuse de lui accorder une aide financière ou, en fin de compte, un emploi (pour plus de précisions, voir Ambert, 1976; Roby, 1972; Vickers et Adam, 1977). Le jeune homme qui essaie d'exercer une profession ou d'être admis dans une discipline qui, par définition, ne convient pas à son sexe, doit faire face à la même désapprobation.

Dans les années 1970, des organismes publics aussi bien que des particuliers ont fait valoir l'importance de l'élimination des différences liées au sexe pour autant qu'il s'agisse de la socialisation des rôles professionnels ou des possibilités d'éducation et d'emploi. Il est sans doute encore trop tôt pour qu'on puisse dire dans quelle mesure ces efforts auront modifié les domaines de spécialisation choisis par les hommes et les femmes qui ont reçu une formation universitaire. Les chiffres relatifs à 1972-1973 et 1975-1976 ne montrent, quant à eux, qu'une très faible variation. De fait,

---

[4]Par exemple, sur 900 femmes enseignant dans le domaine de la santé en 1975-1976 et dont les traitements sont connus, il y en avait 31 en art dentaire, 16 en pharmacie et 32 en hygiène publique. On trouvait 516 femmes professeurs (et 13 hommes) dans les sciences infirmières, soit 57 p. 100 de toutes les femmes enseignant dans le secteur des professions et emplois du domaine de la santé.

la Table I indique que la proportion des femmes a effectivement augmenté dans le cas de plusieurs disciplines dans lesquelles les femmes professeurs sont déjà fort nombreuses: éducation, beaux-arts, professions de la santé. Elle a aussi augmenté dans les sciences sociales et très légèrement diminué dans plusieurs autres domaines (Table I).

Table I: Hausses et baisses constatées à l'égard de la représentation proportionnelle des femmes professeurs à plein temps dans les universités et collèges canadiens, suivant le domaine, 1972-1973 et 1975-1976

Domaines dans lesquels la proportion des femmes a augmenté entre 1972-1973 et 1975-1976
Education
Beaux-arts et arts appliqués
Sciences sociales et disciplines connexes
Métiers et professions de la santé
Autres domaines
Domaines dans lesquels la proportion des femmes a diminué[a] entre 1972-1973 et 1975-1976
Humanités et disciplines connexes
Agriculture et sciences biologiques
Génie et sciences appliquées
Mathématiques et sciences physiques

a) Nota: L'ampleur de la baisse est très minime. Voir Tableau 2

F. Résumé

Suivant les données de Statistique Canada qui ont été analysées dans les sections précédentes on obtient, dans l'ensemble, le profil suivant des femmes professeurs à plein temps dans les universités et collèges. Par rapport aux professeurs de sexe masculin, les femmes continuent dans les années 1970 à être en minorité au sein des établissements universitaires où, en 1975-1976, elles ne constituaient que 14 p. 100 des effectifs enseignant à plein temps dont on connaît les traitements. Plus de femmes que d'hommes ont tendance à occuper des postes de professeurs adjoints ou de rang inférieur. Les femmes ont aussi plus tendance que leurs collègues du sexe masculin à avoir une maîtrise plutôt qu'un doctorat en tant que grade le plus élevé et à avoir obtenu leur grade depuis moins longtemps. Par rapport à l'ensemble de leur représentation proportionnelle au sein des effectifs professoraux des universités et collèges, les femmes professeurs ne sont que faiblement

représentées dans certaines disciplines: génie, sciences appliquées, mathématiques, sciences physiques et sciences sociales. Elles sont, par contre, fortement représentées dans d'autres disciplines: éducation, beaux-arts, professions et métiers du domaine de la santé. Cette vue d'ensemble des femmes professeurs d'université ou de collège dans les années 1970 coïncide d'assez près avec les constatations auxquelles en était arrivé le rapport Adams (1971) d'après des données recueillies en 1969-1970 et 1970-1971. Comme l'a démontré le rapport Adams, la stabilité du profil des femmes professeurs pendant les quatre années de l'enquête (1972-1973 à 1975-1976) indique que l'attention portée à la condition des professeurs du sexe féminin au cours des années 1970 n'a pas encore sensiblement modifié la situation des femmes au sein du personnel universitaire.

III. Ecarts de traitement entre le personnel masculin et le personnel féminin -- 1972-1973 et 1975-1976

La synthèse des principales caractéristiques des professeurs du sexe masculin et du sexe féminin, qui fait l'objet de la section précédente, s'est avérée utile aux fins d'une analyse de l'évolution de la condition de la femme; elle a encore ceci d'intéressant que bon nombre des caractéristiques en cause se rattachent à la question des traitements. Le Tableau I montre qu'il n'y a pas si longtemps, soit en 1975-1976 et 1976-1977, les hommes qui étaient professeurs à plein temps au Canada avaient un salaire médian de 22 p. 100 supérieur à celui que recevaient les femmes occupant un emploi analogue. Dans le milieu universitaire cependant, les traitements subissent fortement l'influence de tels facteurs que le rang, le grade le plus élevé obtenu, le domaine de spécialisation, les années écoulées depuis l'obtention du grade, les années de service passées au niveau hiérarchique actuel, le nombre d'ouvrages publiés et la qualité de ces ouvrages, la participation à la formation des étudiants au niveau des grades supérieurs, l'exercice de fonctions administratives et les offres d'emploi reçues d'autres établissements universitaires. Bien que les données recueillies par Statistique Canada ne portent que sur un certain nombre de ces variables, celles-ci permettent néanmoins d'établir un rapport entre les différences notées parmi les universitaires canadiens de l'un et l'autre sexe en ce qui concerne le rang, le grade le plus élevé, la discipline et les années écoulées depuis l'obtention du grade et le fait que ce sont les hommes et non les femmes qui reçoivent le traitement médian le plus élevé.

Bien entendu, on ne peut expliquer tous les écarts de traitement entre hommes et femmes par les différences liées au sexe qui interviennent dans les caractéristiques ayant un effet sur la rémunération. Comme on l'a vu plus tôt, les disparités salariales entre les deux sexes peuvent traduire d'autres facteurs, moins facilement quantifiables: les attitudes et croyances vis-à-vis des femmes ou, encore, l'incapacité réelle ou perçue comme telle -- des femmes de changer d'université. L'intervention de ces facteurs peut engendrer une discrimination fondée sur le sexe, selon laquelle les professeurs du sexe féminin sont moins bien rémunérés que leurs collègues de l'autre sexe, même lorsque les caractéristiques objectives de l'un et l'autre sexe sont très semblables ou identiques.

Pour cerner le plus efficacement les causes des écarts salariaux entre les hommes et les femmes enseignant dans les universités et collèges canadiens, il convient de recourir à l'étude de groupes appariés ou à l'analyse à variables multiples, car ces méthodes tiennent compte des cas

individuels, tout en mesurant l'influence d'une diversité de facteurs. Puisqu'elle se base sur des tableaux à double ou à triple entrée, l'analyse exposée dans la présente section ne peut rivaliser avec les études établies au moyen des dossiers du personnel de telle ou telle université ou avec les analyses de régression réalisées à partir des bandes entreposées à Statistique Canada. A l'aide des données publiées ou non publiées de Statistique Canada, il est toutefois au moins possible de répondre à ces deux questions: Dans quelle mesure les différences entre les sexes quant au rang, au grade le plus élevé et aux autres caractéristiques rendent-elles compte des écarts de salaire médian entre les hommes et les femmes? et De quels éléments dispose-t-on pour expliquer la persistance des écarts salariaux par sexe sans tenir compte des différences de caractéristiques entre les hommes et les femmes?

A. Différences de caractéristiques suivant le sexe -- Normalisation des données

Pour répondre à la première de ces questions, on a recours à la technique démographique qui consiste à normaliser les données statistiques. Cette technique, décrite à l'Appendice II, permet de calculer quel serait le revenu médian des femmes professeurs à plein temps si celles-ci avaient, par rapport à une caractéristique donnée, la même répartition en pourcentage que leur collègues du sexe masculin. On ne peut l'adapter de telle sorte qu'elle tienne compte des différences entre le revenu médian que, selon leur sexe, reçoivent effectivement les universitaires possédant les mêmes caractéristiques (ceux qui ont, par exemple, une maîtrise). La technique suppose plutôt que ces différences liées au sexe existent dans les salaires médians et elle vise, en conséquence, à déterminer ce qui adviendrait en général des écarts salariaux si les hommes et les femmes avaient, à l'égard d'un certain nombre de facteurs, des caractéristiques identiques. Le lecteur qui désire approfondir la question trouvera encore à l'Appendice II un exposé de cette méthode ainsi qu'une illustration de sa mise en pratique.

Le Tableau 5, qui a été élaboré à partir de la technique de la normalisation des données, montre dans quelle mesure les écarts entre les salaires médians des hommes et des femmes professeurs en 1972-1973 et 1975-1976 sont attribuables aux différences entre les deux sexes en ce qui concerne le rang, le grade le plus élevé obtenu, le domaine de spécialisation, l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du grade. Il convient de noter que, en raison de la méthode de calcul (voir Appendice II), les chiffres du Tableau 5 comportent une certaine marge d'erreur. Cette marge, cependant, ne suffit pas pour invalider les niveaux généraux d'amplitude relevés au Tableau 5. On doit toutefois se rappeler que cette marge d'erreur existe avant de faire des distinctions entre les variables qui ne diffèrent que par quelques points de pourcentage (comme c'est le cas pour l'âge ou le domaine de spécialisation).

Selon les chiffres figurant au Tableau 5, c'est le rang hiérarchique qui constitue la plus importante des cinq variables qui paraissent sous-tendre les différences de salaires médians d'un sexe à l'autre. Si les femmes qui enseignent à plein temps dans les universités et collèges canadiens avaient, dans les rangs des professeurs titulaires, agrégés, adjoints, chargés de cours et autres, la même représentation proportionnelle que les hommes, l'écart

Tableau 5: Effet[a] sur les différences dans les traitements médians des inégalités liées au sexe, selon le rang, le plus haut grade acquis, la discipline, l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976

	Pourcentage approximatif[b] de l'écart salarial médian dû aux différences dans les caractéristiques de l'un et l'autre sexe		Pourcentage approximatif[b] de l'écart salarial médian qui subsiste lorsqu'il est tenu compte des différences dans les caractéristiques de l'un et l'autre sexe	
Caractéristiques	1972-1973	1975-1976	1972-1973	1975-1976
Rang	69	69	31	31
Plus haut grade acquis	29	26	71	74
Discipline	(e)	6	97	94
Age[c]	1	8	99	92
Années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade	6	14	94	86

(a) L'effet de chaque caractéristique est calculé séparément.
(b) Comme l'auteur l'a expliqué dans le corps du texte et à l'Appendice II, ces calculs n'aboutissent pas à un résultat complètement exempt d'erreur. Il y a donc lieu de considérer ces chiffres comme approximatifs.
(c) Les personne dont l'âge n'a pas été déclaré en sont exlues.
(d) Ne comprend pas les personnes sur lesquelles il n'y a pas de données, celles qui ne sont pas titulaires d'un diplôme ou celles qui ont acquis leur plus haut grade il y a quarante-cinq ans de plus.
(e) N'a pas été établie. Le traitement médian standardisé des femmes est inférieur au traitement effectivement versé (voir Appendice II, Tableau B).

Source: Tableaux 2 et 6

salarial médian entre hommes et femmes en 1972-1973 ainsi qu'en 1975-1976 diminuerait de 69 p. 100 (ici encore, compte tenu du caractère approximatif des données utilisées). Autrement dit, l'écart salarial médian entre les deux sexes pendant ces années est dû, pour plus des deux tiers, aux inégalités de rang qui existent d'un sexe à l'autre, en vertu desquelles les femmes se retrouvent surtout dans les postes de professeur adjoint ou dans des postes en deça de ce niveau tandis que les hommes occupent des postes de professeur titulaire ou agrégé.

Après cette variable du rang, c'est le grade le plus élevé obtenu qui représente le facteur influant le plus lourdement sur les inégalités de salaires entre hommes et femmes. Toutefois, ce facteur a une incidence beaucoup plus faible que le rang. Si le profil des femmes professeurs à plein temps était identique à celui des hommes, par rapport au grade le plus élevé obtenu, l'écart salarial diminuerait d'un peut plus de 25 p. 100. Quant aux différences entre les sexes pour ce qui concerne le domaine de spécialisation, les années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé et l'âge, elles représentent une fraction encore plus petite, voire insignifiante, de l'écart salarial entre les deux sexes.

Si l'on tient compte de la marge d'erreur que comporte chacun des chiffres qui figurent au Tableau 5, la mesure dans laquelle les différences liées au sexe et ayant trait aux variables considérées influent sur les inégalités entre les salaires médians relevées au Tableau 1, ne semble pas avoir beaucoup changé de 1972-1973 à 1975-1976.

Les différences de rang hiérarchique expliquent pour une bonne part l'écart salarial entre hommes et femmes, mais le Tableau 5 permet aussi de constater qu'il continue à y avoir des divergences entre les salaires médians des universitaires canadiens de l'un et l'autre sexe, même lorsque les différences de caractéristiques fondées sur le sexe et influant sur les salaires sont prises en compte. Par exemple, une fois prises en considération les différences observées entre les deux sexes selon le grade le plus élevé obtenu, près des trois quarts de l'écart salarial entre les hommes et les femmes continuent d'exister. Les rajustements apportés pour tenir compte des différences de niveau hiérarchique selon le sexe ne parviennent pas à faire disparaître environ 30 p. 100 de cet écart. Il faut cependant noter que l'on a obtenu ces résultats en examinant l'influence de chaque facteur à un moment donné; une analyse à variables multiples pourrait aboutir à des résultats différents.

B. Existence d'écarts de traitement entre l'un et l'autre sexe

Les écarts entre les salaires médians des professeurs du sexe masculin et du sexe féminin persistent parce que, même dans les cas où les hommes et les femmes ont des caractéristiques identiques en ce qui concerne le rang, le grade, le domaine de spécialisation, l'âge et l'ancienneté du grade, ce sont les professeurs du sexe masculin qui reçoivent le salaire médian le plus élevé. Le Tableau 6 indique les différences particulières à chaque catégorie, qui existent entre les salaires médians des hommes et des femmes. On y voit qu'indépendamment du niveau hiérarchique, du genre de grade, du

Tableau 6: Traitement médian et écart salarial entre l'un et l'autre sexe selon le rang, le plus haut grade acquis, la discipline, l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976.

Caractéristiques	Traitement médian 1972-1973		Traitement médian 1975-1976		Pourcentage (Hommes-Femmes) Traitements		Ecart (Hommes-Femmes) Traitement médian	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	1972-1973	1975-1976	1972-1973	1975-1976
Total	16,400	13,150	23,000	18,800	24.7	22.1	3,250	4,200
Rang								
Professeur titulaire	24,000	22,100	31,450	29,050	8.6	8.3	1,900	2,400
Professeur agrégé	17,650	16,900	23,350	22,400	4.4	4.2	750	950
Professeur adjoint	14,300	13,300	18,850	18,150	7.5	3.9	1,000	700
Rang immédiatement inférieur à celui de professeur adjoint	11,350	10,600	15,400	14,500	7.1	6.2	750	900
Autres[a]	12,300	10,300	19,200	14,000	19.4	20.0	2,000	3,200
Plus haut grade acquis								
Doctorat	17,350	15,150	23,900	20,850	14.5	14.6	2,200	3,050
Maîtrise	14,250	12,750	20,500	18,100	11.8	13.3	1,500	2,400
Grade professionnel	21,125	15,100	27,800	21,550	39.9	29.0	6,025	6,250
Baccalauréat	14,450	11,025	21,000	16,000	31.1	31.2	3,425	5,000
Autres[b]	14,425	11,350	20,400	15,650	27.1	30.4	3,075	4,750
Discipline								
Éducation	16,475	14,100	22,950	19,650	16.8	16.8	2,375	3,300
Beaux-arts & arts appliqués	14,200	12,800	19,960	17,750	10.9	12.4	1,400	2,200
Humanités & disciplines connexes	15,200	12,900	21,700	18,800	17.8	15.4	2,300	2,900
Sciences sociales et disciplines connexes	15,650	13,275	21,950	18,900	17.9	16.1	2,375	3,050
Sciences agricoles & biologiques	17,050	14,025	23,950	19,875	21.6	20.5	3,025	4,075
Génie et sciences appliquées	17,350	12,800	24,750	21,725	35.5	13.9	4,550	3,025
Professions et occupations de la santé	20,100	12,900	27,050	18,600	55.8	45.4	7,200	8,450
Mathématiques & sciences physiques	16,450	12,700	23,400	19,150	29.5	22.2	3,750	4,250
Autres	16,000	12,700	17,750	15,650	26.0	13.4	3,300	2,100
Age								
Moins de 25	9,600	9,050	12,800	11,900	6.1	7.6	550	900
25 - 29	12,150	10,800	15,900	14,500	12.5	9.7	1,350	1,400
30 - 34	14,200	12,400	18,900	17,000	14.5	11.2	1,800	1,900
35 - 39	16,450	13,600	22,100	19,100	21.0	15.7	2,850	3,000
40 - 44	18,600	14,225	24,900	20,300	30.8	22.7	4,375	4,600
45 - 49	20,700	14,800	27,300	21,300	39.9	28.2	5,900	6,000
50 - 54	22,350	15,300	29,500	21,725	46.1	35.8	7,050	7,775
55 - 59	22,900	16,925	30,750	23,200	35.3	32.5	5,975	7,550
60 - 64	23,550	17,625	30,950	23,650	33.6	30.9	5,925	7,300
65 et plus	22,000	16,100	30,000	23,450	36.6	27.9	5,900	6,550
Années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade[c]								
0 - 4	13,650	12,150	18,400	16,500	12.3	11.5	1,500	1,900
5 - 9	16,000	13,225	21,350	18,750	21.0	13.9	2,775	2,600
10 - 14	19,100	15,150	25,000	21,075	26.1	18.6	3,950	3,925
15 - 19	21,700	15,975	28,300	22,600	35.8	25.2	5,725	5,700
20 - 24	23,225	15,975	30,900	23,225	45.4	33.0	7,250	7,675
25 - 29	24,025	15,000	31,975	21,825	60.2	46.5	9,025	10,150
30 - 34	23,750	16,800	32,950	21,150	41.4	55.8	6,950	10,800
35 - 39	24,150	15,800	32,450	23,550	52.8	37.8	8,350	8,900
40 - 44	23,000	18,500	32,150	22,925	24.3	40.2	4,500	9,225

(a) Comprend les professeurs invités, les enseignants non classés et ceux dont le rang est inférieur de plus d'un échelon à celui de professeur adjoint.

(b) Comprend les titres professionnels qui ne sont pas des grades: par ex., les comptables agréés, les comptables industriels enregistrés, les titulaires d'un diplôme au niveau du baccalauréat. Les professeurs qui ne sont pas titulaires d'un grade font aussi partie de cette catégorie.

(c) Exclues en raison de leur faible nombre, les personnes non titulaires d'un grade et celles dont le plus haut grade a été acquis il y a quarante-cinq ans ou plus.

Source: Statistique Canada. Enseignants dans les universités. Partie I. Traitements en général. 1972-1973 à 1974-75. Tableaux 1A et 3A (Catalogue 81-241); Partie II. Traitements et expérience. 1972-1973 à 1974-1975. Tableaux 2A et 5A (Catalogue 81-242). Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés. 1975-1976.

domaine de spécialisation, de l'âge et de l'ancienneté du grade le plus élevé obtenu, le salaire versé aux professeurs de sexe masculin en emploi à plein temps est souvent plus, voire beaucoup plus élevé que celui dont bénéficient leurs homologues du sexe féminin. Ces inégalités ressortent si l'on compare les salaires réels (Tableau 6, colonnes 1 à 4) et si l'on établit sous forme de pourcentage le rapport entre les salaires des effectifs masculins et des effectifs féminins (Tableau 6, colonnes 5 et 6). Exprimé en pourcentage (Appendice II), ce rapport indique la mesure dans laquelle les salaires médians versés aux hommes sont plus élevés que ceux auxquels ont droit les femmes ayant des caractéristiques identiques. Les différences absolues entre les rémunérations médianes figurent aussi au Tableau 6 (colonnes 7 et 8). Ces derniers chiffres montrent que, dans l'ensemble et en dollars réels, l'écart salarial s'est accru de 1972-1973 à 1975-1976.

B1. Rang hiérarchique et grade le plus élevé obtenu

Comme on le voit au Tableau 6, les inégalités entre hommes et femmes sont plus ou moins importantes selon qu'on envisage l'une ou l'autre des diverses caractéristiques déjà mentionnées. La disparité la plus minime, que ce soit à l'égard du rapport procentuel hommes-femmes ou de l'écart absolu entre les salaires médians, est constatée lorsque la variable "rang" reste constante -- constatation qui vient encore une fois confirmer l'importance du rang en tant que variable intervenant dans les différences de salaire entre les deux sexes. Pour les années 1972-1973 et 1975-1976, c'est au niveau du professeur agrégé que l'écart de salaire entre le personnel masculin et le personnel féminin est le moins marqué, alors que le salaire médian des professeurs du sexe masculin en emploi à plein temps est d'environ 4 p. 100 plus élevé que celui des professeurs du sexe féminin en emploi à plein temps. A l'exclusion de la catégorie "Autres" ou résiduelle, l'écart le plus marqué dans les salaires se trouve dans le groupe des professeurs titulaires. Le salaire médian des hommes professeurs titulaires dépasse d'environ 8 p. 100 celui que reçoivent les femmes ayant le même titre, et ce pourcentage n'a pas varié pendant les quatre années qu'a duré l'étude.

Dans l'ensemble, les données sur les différences de rémunération entre les deux sexes, liées aux niveaux hiérarchiques, montrent que pour chacun de ces niveaux, les professeurs du sexe masculin reçoivent un traitement supérieur à celui des femmes et que cette situation avantageuse s'est maintenue au cours des années, même si l'on constate de très légères diminutions pour tous les niveaux hiérarchiques, sauf pour la catégorie "Autres" ou résiduelle (Tableau 6, colonnes 5 et 6). Toutefois, lorsque cette inégalité est évaluée sous la forme d'une perte de revenu, on constate que celle-ci s'est accrue avec le temps, chez les femmes, en raison

de la hausse générale du salaire médian[5]. En 1972-1973, la différence entre le salaire médian des hommes et des femmes professeurs titulaires représentait $1,900. En 1975-1976, elle avait atteint $2,400. Cette tendance s'applique aussi aux autres niveaux hiérarchiques, hormis celui de professeur adjoint. Dans ce dernier cas, l'écart de salaire médian entre hommes et femmes a diminué, en termes absolus, de 1972-1973 à 1975-1976.

Lorsque tous les niveaux hiérarchiques sont pris en compte, on voit que c'est à l'égard de la catégorie "Autres" que l'écart salarial relatif (rapport procentuel hommes-femmes) et l'écart absolu entre les deux sexes est le plus prononcé, et que cet écart a légèrement augmenté de 1972-1973 à 1975-1976. Ainsi, en 1972-1973, les hommes à ce niveau hiérarchique avaient un revenu médian qui dépassait de $2,000 ou de 19 p. 100 celui de leurs homologues du sexe féminin. Quatre années plu tard, le salaire médian touché par les hommes était plus élevé de 20 p. 100, c'est-à-dire, en termes absolus, de $3,200. En l'absence de données plus détaillées sur la question, il est difficile de déterminer ce qui cause ces importantes différences de traitements entre les deux groupes dans la catégorie "Autres"[6]. Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins que cet écart désavantage nettement les femmes sur le plan des salaires. En 1975-1976, 16 p. 100 de toutes les femmes professeurs à plein temps appartenaient à la catégorie "Autres" contre un peu moins de 7 p. 100 des hommes (Tableau 2).

Les disparités entre les sexes pour ce qui est du grade le plus élevé obtenu constituent peut-être une des raisons pour lesquelles les hommes sont mieux rémunérés que les femmes à tous les niveaux, mais spécialement en ce qui concerne la catégorie "Autres". Le Tableau 7 montre qu'à tous les

---

[5]Comme on l'a fait remarquer dans les premières pages du présent rapport (p. 3, renvoi nº 1), ces observations ne sont pas nécessairement contradictoires. Par exemple, supposons que le revenu médian des professeurs adjoints du sexe masculin soit supérieur de 5 p. 100 à celui des femmes occupant le même poste et que ce rapport demeure inchangé pendant une période de dix années. Au début de cette période de dix ans, le salaire médian des femmes étant de $10,000 et celui des hommes et $10,500, advenant que les traitements doublent au cours de ladite période, ceux des femmes atteindraient $20,000 et ceux des hommes $21,000. La situation relative des hommes et des femmes resterait la même (le rapport hommes-femmes s'établissant à 5 p. 100), mais l'écart réel de salaire aurait augmenté. Au début de la période de dix ans, le "déficit" qu'entraîne pour les femmes le fait d'être moins bien rémunérées serait de $500; dix ans plus tard, il serait de $1,000. Inversement, le bénéfice qui échoirait aux hommes en raison d'un salaire médian qui dépasserait de 5 p. 100 celui des femmes professeurs adjoints serait de $500 au début de la période décennale et de $1,000 à la fin de celle-ci.

[6]On a l'habitude de dire que les pratiques discriminatoires sautent davantage aux yeux aux bas échelons de la hiérarchie étant donné que, pour les postes subalternes, on tend surtout à embaucher des femmes et à les payer moins que les hommes. Pour un examen plus approfondi de la question, voir Ambert, 1976; Graham, 1970; Roby, 1972.

Tableau 7: Répartition en pourcentage selon le plus haut grade acquis, selon le rang et le sexe. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976

Année et plus haut grade acquis	Rang et Sexe											
	Total		Professeur titulaire		Professeur agrégé		Professeur adjoint		Rang inférieur à celui de professeur adjoint		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1972-1973												
Total, N	22,584	3,338	5,193	194	6,750	657	7,902	1,336	1,914	833	825	318
Total, pourcentage	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	99.9	100.0	100.0	99.9	100.0	100.0	100.0
Doctorat	58.6	32.2	73.9	71.6	70.6	56.3	52.7	36.7	9.7	4.1	34.4	13.8
Maîtrise	26.9	43.7	14.5	20.1	18.8	33.3	33.0	47.7	60.7	52.6	34.6	39.0
Grade professionnel	5.2	2.6	6.2	2.6	4.7	2.3	5.1	2.8	5.6	3.0	4.0	1.3
Baccalauréat	7.6	17.7	4.4	4.1	4.7	6.2	7.6	10.4	20.7	34.2	20.7	36.8
Autres	1.7	3.8	1.0	1.6	1.2	1.8	1.6	2.4	3.2	6.1	6.3	9.1
Indice de dissimilitude	29.0		6.2		16.6		18.6		15.3		23.3	
1975-1976												
Total, N	25,751	4,186	6,794	292	8,903	994	6,975	1,595	1,330	630	1,749	675
Total, pourcentage	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	99.9	100.0
Doctorat	62.1	34.5	76.1	70.9	72.4	58.9	53.6	35.3	9.9	3.5	29.3	10.1
Maîtrise	24.6	41.5	13.5	18.8	18.1	32.2	31.9	47.4	60.3	51.8	44.9	41.2
Grade professionnel	5.4	2.8	6.0	3.8	4.6	2.5	6.3	3.0	6.5	3.6	1.6	1.5
Baccalauréat	5.9	16.8	3.5	3.8	3.6	4.8	6.1	11.5	18.3	34.9	16.5	35.7
Autres	2.0	4.4	.9	2.7	1.3	1.6	2.0	2.8	5.0	6.2	7.6	11.5
Indice de dissimilitude	30.2		7.4		15.6		21.7		17.8		23.1	

Source: Statistique Canada. Enseignants dans les universités. Partie I. Traitements en général. 1972-1973 à 1974-1975. Tableau 1A (Catalogue 81-241). Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés, 1975-1976.

niveaux hiérarchiques, les femmes sont plus souvent que les hommes titulaires d'une maîtrise plutôt que d'un doctorat et que cette tendance s'accentue pour les postes de professeur agrégé, de professeur adjoint et de chargé de cours (poste inférieur d'un échelon à celui de professeur adjoint). Par rapport à leurs collègues du sexe masculin, les femmes professeurs sont aussi plus portées à n'avoir qu'un baccalauréat et c'est dans la catégorie "Autres", où plus du tiers des femmes et moins du dixième des hommes ont un BA, que ce trait caractéristique des effectifs féminins est le plus accentué (Tableau 7, colonnes 11 et 12).

Les traitements varient, bien sûr, selon le genre de grade obtenu. Ainsi, si les hommes et les femmes compris dans une catégorie hiérarchique diffèrent par rapport au grade le plus élevé obtenu, il faut s'attendre dans l'ensemble à constater des inégalités de traitements. Ce raisonnement suppose, toutefois, que les hommes et les femmes qui sont titulaires de diplômes comparables reçoivent un traitement semblable. Comme les chiffres du Tableau 6 l'indiquent, il n'en est rien. Par conséquent, le fait de tenir compte des différences entre les sexes en ce qui concerne le grade le plus élevé obtenu ne fait pas disparaître les écarts salariaux entre les sexes liés au rang hiérarchique (Tableau 8).

Comme on l'a vu au Tableau 6, les inégalités salariales selon le sexe diminuent généralement à mesure que les titres universitaires deviennent plus élevés. Le salaire médian d'un professeur du sexe masculin titulaire d'un baccalauréat est supérieur de 31 p. 100 à celui de sa collègue alors que le salaire médian d'un professeur titulaire d'un doctorat ne dépasse que d'environ 14.5 p. 100 celui d'une femme ayant le même diplôme. Dans l'ensemble, les différences procentuelles de salaire que l'on remarque entre les hommes et les femmes, selon le grade, sont restées à peu près stables au cours de la période de quatre ans, mais l'écart absolu entre les deux groupes s'est accentué, et cela de façon plus prononcée dans le cas des personnes n'ayant pas de doctorat ou de maîtrise. Il n'y a que l'écart salarial entre les hommes et les femmes titulaires d'un grade professionnel qui fait exception à la règle. En 1972-1973, le salaire médian des professeurs du sexe masculin titulaires d'un grade professionnel était supérieur de $6,025, ou d'environ 40 p. 100, à celui des femmes ayant un diplôme correspondant. En 1975-1976, l'écart relatif avait diminué; le salaire médian des hommes titulaires d'un grade professionnel dépassait de 29 p. 100 celui de leurs homologues du sexe masculin. Toutefois, cet écart signifiait qu'il y avait encore, entre le salaire médian des hommes et des femmes titulaires d'un grade professionnel, une différence de $6,250, -- l'écart absolu le plus marqué pour tous les genres de grades. Si cet écart est aussi prononcé, il faut en partie l'attribuer au fait que les hommes et les femmes ayant un grade professionnel se retrouvent surtout dans les professions fort bien rémunérées de la santé. De plus, dans ce secteur, les hommes et les femmes sont différemment concentrés, puisque celles-ci enseignent surtout dans les facultés de nursing, tandis que ceux-là sont en médecine (voir page 24).

Comme l'indique le Tableau 8, ces différences dans les salaires médians, fondées sur le sexe, selon le grade le plus élevé obtenu persistent que l'on tienne compte ou non du rang hiérarchique. Les données du Tableau 8 peuvent se lire de deux façons. Celui qui lit la partie inférieure de ce

Tableau 8: Traitement médian et écart procentuel entre les traitements de l'un et l'autre sexe, selon le plus haut grade acquis et le rang. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976

Rang	Année et plus haut grade acquis									
	1972 - 1973					1975 - 1976				
	Doctorat	Maîtrise	Grade professionnel	Baccalauréat	Autres (a)	Doctorat	Maîtrise	Grade professionnel	Baccalauréat	Autres (a)
Traitement, hommes										
Professeur titulaire	23,950	23,500	28,500	23,600	23,050	31,300	31,150	36,700	31,400	31,350
Professeur agrégé	17,550	17,425	21,725	17,950	16,775	23,200	23,200	27,325	24,075	22,850
Professeur adjoint	14,000	13,700	18,000	14,000	13,650	18,650	18,600	23,650	19,025	18,850
Rang inférieur à celui de professeur adjoint	11,800	11,200	15,750	11,050	11,550	16,000	15,200	16,975	15,400	15,700
Autres	13,525	11,700	9,600	11,200	12,000	19,000	19,800	12,850	18,900	19,050
Traitement, femmes										
Professeur titulaire	21,850	22,400	X	X	X	28,900	29,350	32,700*	29,450*	X
Professeur agrégé	16,900	16,800	18,100*	17,200	16,600	22,300	22,350	25,850	22,925	22,975
Professeur adjoint	13,600	13,150	15,000	13,250	12,900	18,150	18,075	21,200	17,900	16,500
Rang inférieur à celui de professeur adjoint	11,275	10,625	12,000	10,450	10,850	14,300	14,700	16,800	14,400	13,700
Autres	12,325	10,650	X	9,300	10,100	16,550	16,825	11,550	15,450	14,825
Pourcentage - Ecart salarial médian (hommes-femmes)										
Professeur titulaire	9.6	4.9	X	X	X	8.3	6.1	12.2*	6.6*	X
Professeur agrégé	3.8	3.7	20.0*	4.4	2.3	4.0	3.8	5.7	5.0	-0.5
Professeur adjoint	2.9	4.2	20.0	5.7	5.8	2.8	2.9	11.6	6.2	14.2
Rang inférieur à celui de professeur adjoint	4.7	5.4	31.2	5.7	6.5	11.9	3.6	1.0	6.9	14.6
Autres	9.7	9.9	X	20.4	18.8	14.8	17.7	11.3	22.3	28.5

(a) Titre professionnel autre qu'un grade, par ex., comptable agréé, comptable industriel enregistré, diplôme au niveau du baccalauréat. Les professeurs non titulaires d'un grade font aussi partie de cette catégorie.
(X) Moins de 10 cas. Le traitement médian n'a pas été calculé conformément aux lignes directrices de Statistique Canada.
(*) Le traitement médian a été établi à partir de moins de 20 cas.

Source: Statistique Canada. Enseignants dans les universités. Partie I. Traitements en général. 1972-1973 à 1974-1975. Tableau 1A. (Catalogue 91-241). Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés, 1975-1976

tableau de gauche à droite, colonne par colonne, constate que même si l'on attribue une valeur constante aux effets du rang hiérarchique, les écarts de salaire médian, déjà notés, dont font l'objet les hommes et les femmes de même niveau hiérarchique subsistent. En 1972-1973, en particulier, c'est la catégorie des professeurs, hommes et femmes, ayant des grades professionnels qui accuse les plus fortes disparités salariales; cependant, en 1975-1976, ces disparités avaient diminué pour l'ensemble des niveaux hiérarchiques.

D'autre part, le Tableau 8 indique que même s'il est tenu compte des différences attribuables au sexe constatées entre les hommes et les femmes professeurs, la configuration générale des écarts salariaux liés au rang hiérarchique reste la même. Pour garder constants les effets des différences entre les sexes quant au grade le plus élevé obtenu, il faut lire chacune des colonnes de haut en bas. Après avoir fait cela, on constate que pour les hommes et les femmes titulaires d'un doctorat, les écarts de traitement sont les plus bas aux niveaux de professeur agrégé et de professeur adjoint -- le salaire médian des hommes occupant des postes de ce niveau dépassant d'environ 3 ou 4 p. 100 celui des femmes en 1972-1973 et en 1975-1976. Toutefois, les écarts salariaux s'accentuent pour les titulaires de doctorats qui se trouvent aux échelons les plus bas de la hiérarchie ainsi qu'au niveau de professeur titulaire. Selon les chiffres du Tableau 8, il paraît évident qu'indépendamment du diplôme obtenu, l'inégalité entre les traitements des effectifs masculins et des effectifs féminins a tendance à être la plus prononcée aux échelons les plus bas, -- chargés de cours et "Autres".

De façon générale, les disparités salariales entre hommes et femmes persistent même dans les cas où les deux groupes ont le même rang, le même grade, et quand les échantillons étudiés sont appariés quant à ces deux variables prises simultanément. Au cours des quatre années en question, on a remarqué que si les disparités ont légèrement diminué, elles n'ont en aucune façon disparu. Dans certains cas, particulièrement à propos de la catégorie hiérarchique "Autres", l'écart s'est même accentué. Certes, le rapport procentuel entre les hommes et les femmes est parfois très faible, en particulier quand il s'agit des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat, qui sont professeurs agrégés ou adjoints. Il faut se rappeler, cependant, qu'en dépit de ce faible pourcentage la différence se traduit en dollars réels. Le fait qu'en 1975-1976, le salaire médian des hommes qui, ayant un doctorat, occupaient des postes de professeurs agrégés, était de 4 p. 100 plus élevé que le salaire médian des femmes ayant un niveau hiérarchique et un grade équivalents, permet aux hommes de bénéficier d'un salaire médian qui est supérieur de $900 à celui des femmes.

B2. Années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé et âge

Outre les écarts fondés sur le rang hiérarchique et le genre de grade le plus élevé obtenu, il y a aussi des écarts de salaire médian entre l'un et l'autre sexe parmi les professeurs à plein temps dans le même groupe d'âge et comptant le même nombre d'années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé. Comme on le voit au Tableau 6, les disparités salariales sont particulièrement importantes lorsque l'âge dont il s'agit est plus avancé ou que les années écoulées depuis l'obtention du diplôme le plus élevé sont plus

nombreuses. Les différences de salaire entre les hommes et les femmes sont moins accentuées lorsqu'on a affaire à des personnes de moins de trente ans ou qui viennent d'obtenir leur grade le plus élevé. Même à l'égard des groupes les plus jeunes ou des titulaires les plus récents, les écarts salariaux entre professeurs de l'un et l'autre sexe restent assez prononcés. En 1975-1976, le salaire médian des hommes de 25 à 29 ans dépassait d'environ 10 p. 100 celui auquel avaient droit les professeurs à plein temps de sexe féminin faisant aussi partie du même groupe d'âge. De même, le salaire médian des hommes travaillant à l'obtention de leur grade le plus élevé au cours des cinq dernières années était de 11.5 p. 100 supérieur au salaire médian de leurs collègues du sexe féminin.

De 1972-1973 à 1975-1976, l'écart de salaire médian entre les hommes et les femmes en fonction de l'âge ou du nombre d'années écoulées depuis l'obtention du grade a sensiblement diminué. Il en est résulté que l'importance absolue de la disparité de revenu (Tableau 6, colonnes 7 et 8) n'a pas beaucoup varié pour ce qui est des personnes âgées de 25 à 50 ans ou ayant obtenu leur grade le plus élevé il y a de 5 à 25 ans. Toutefois, en dépit de la baisse graduelle des inégalités salariales entre hommes et femmes (baisse dont fait état le rapport procentuel entre les traitements des hommes et ceux des femmes), les différences salariales liées au sexe augmentent encore avec l'âge et avec l'augmentation du nombre des années passées depuis l'obtention du grade le plus élevé même si le genre de grade le plus élevé obtenu n'intervient pas (Appendice III, Tableau C). Les femmes professeurs à plein temps qui sont dans la cinquantaine ou au début de la soixantaine, ou celles qui ont obtenu leur grade le plus élevé depuis 25 années ou plus sont particulièrement touchées par ces différences de salaire liées au sexe.

Cette tendance des disparités entre les deux sexes à augmenter avec l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé est assez curieuse. A première vue, on pourrait y voir un indice de ce que les différences de salaire fondées sur le sexe se produisent au début de la carrière universitaire et qu'elles s'accentuent à mesure que les années passent. Dans certaines des études menées dans telle ou telle université, on ajoute foi à l'argument voulant que les hommes et les femmes touchent des salaires inégaux dès le début de leur carrière parce que les femmes débutent souvent dans des postes de chargé de cours. Statistique Canada ne recueille pas de données nationales sur le salaire initial mais les données sur les écarts salariaux entre hommes et femmes ayant obtenu des grades semblables indiquent que ces dernières gagnent moins que les hommes durant les cinq premières années de leur emploi (Appendice III, Tableau C). Les données du présent rapport ne permettent pas toutefois de confirmer l'argument voulant que ces différences de salaire liées au sexe s'intensifient à mesure que la carrière universitaire se déroule. L'hypothèse voulant que les hommes et les femmes aient des salaires différents dès le début de leur carrière et que l'ampleur de cet écart reste la même tout au long de celle-ci est tout aussi plausible. Dans cette optique, les augmentations constatées dans les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en fonction de l'âge et des années écoulées depuis l'obtention du grade (Tableau 6) seraient attribuables à la plus ou moins grande importance de l'écart initial entre chaque groupe d'âge ou chaque catégorie de titulaires de grades, cet écart devenant moins accentué pour les groupes de titulaires moins âgés ou ayant obtenu leur grade depuis

moins longtemps. Evidemment, selon qu'on retient l'une ou l'autre hypothèse, les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer la situation diffèrent. Il est malheureux que les données utilisées dans la présente étude ne permettent pas de déterminer si les différences croissantes entre les sexes, selon l'âge ou le nombre d'années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé, traduisent ou non des inégalités dans les traitements de départ et (ou) un accroissement de ces inégalités à mesure que la carrière des hommes et des femmes enseignant au sein des universités canadiennes se déroule. La méthode des groupes appariés se prêterait peut-être mieux à un tel genre d'étude.

B3. Domaine de spécialisation

D'autres enquêtes sur les écarts salariaux entre les hommes et les femmes qui enseignent dans les universités ont permis de constater que les femmes sont moins bien représentées que les hommes dans les sphères hautement rémunérées des sciences physiques et appliquées, mais plus nombreuses dans les domaines moins lucratifs que sont les humanités, les sciences de l'éducation et les sciences sociales. Cependant, les résultats obtenus grâce à l'établissement de taux types laissent supposer qu'on ne peut aucunement attribuer les écarts salariaux fondés sur le sexe à cette concentration différente des hommes et des femmes. De fait, les données du Tableau 6 (troisième partie) montrent que, quel que soit leur domaine de spécialisation, il existe des différences marquées de traitement entre les professeurs à plein temps du sexe masculin et du sexe féminin. C'est entre les hommes et les femmes qui exercent leur fonction d'enseignants dans les domaines de la santé, des sciences agricoles, de la biologie, des mathématiques et des sciences physiques que l'on trouve les écarts de salaires les plus prononcés.

En 1975-1976, le salaire médian des hommes qui exerçaient leur profession d'enseignant dans le domaine de la santé dépassait de 45 p. 100 celui des femmes ayant la même spécialisation, soit un écart salarial médian de $8,450. Les hommes professeurs de mathématiques ou de sciences physiques ou ceux qui se spécialisent dans les sciences agricoles ou la biologie avaient des salaires médians supérieurs de 20 p. 100 aux traitements de leurs collègues de sexe féminin. Même dans les beaux-arts, domaine pour lequel l'écart salarial était le plus faible, le salaire médian des hommes professeurs à plein temps dépassait de 12 p. 100 celui des femmes. Ces données indiquent que dans chaque domaine de spécialisation, il subsistait en 1975-1976 des disparités entre les salaires médians de l'un et l'autre sexe, bien que de 1972-1973 à 1975-1976 l'écart salarial relatif (rapport procentuel hommes-femmes) ait diminué à l'égard de toutes les disciplines, hormis les beaux-arts.

Les analyses dont a fait l'objet jusqu'ici l'écart salarial lié au sexe indiquent que celui-ci est partiellement mais non totalement dû au fait que les femmes sont plus nombreuses aux échelons les moins bien rémunérés, tandis que les hommes se trouvent le plus souvent aux échelons les plus lucratifs. Quand la variable "rang hiérarchique" demeure constante, l'écart entre le salaire médian des femmes et celui des hommes, selon le domaine de spécialisation, s'atténue, sans toutefois disparaître complètement (Tableau 9). Il est difficile de faire des généralisations à partir du Tableau 9 puisque l'importance des écarts salariaux varie en fonction de l'année, du rang

Tableau 9: Traitement médian selon le rang, le sexe et la discipline. Professeurs des universités et collèges du Canada 1972-1973 et 1975-1976

Discipline	Année et Rang											
	1972-1973						1975 - 1976					
	Total, tous les rangs	Professeur titulaire	Professeur agrégé	Professeur adjoint	Rang immédiatement inférieur à celui de professeur adjoint	Autres[a]	Total, tous les rangs	Professeur titulaire	Professeur agrégé	Professeur adjoint	Rang immédiatement inférieur à celui de professeur adjoint	Autres[a]
Traitement, hommes	16,400	24,000	17,650	14,000	11 350	12,300	23,000	31 450	23,150	18,850	15,400	19,200
Education	16,495	23,775	18,250	14,300	11,500	13,175	22,950	31,300	24 750	19,700	16,500	23,650
Beaux-arts et arts appliqués	14,200	21,750	16,400	12,950	10,500	10,000	19,950	29,200	21,750	17,300	14,075	19,400
Humanités et disciplines connexes	15,200	23,150	16,900	13,450	11,200	10,300	21,700	30,150	22,400	18,300	14,850	20,950
Sciences sociales et connexes	15,650	24,000	17,650	13,850	11,250	11,250	21,950	31,400	23, 00	18,450	14,900	19,400
Sciences agricoles et biologiques	17,050	23,500	17,500	14,000	11,400	9,700	23,950	31,350	23,400	18,400	14,975	15,000
Génie et sciences appliquées	17,350	23,350	17,700	14,250	11,200	11,900	24,750	30,850	23,750	19,600	15,750	23,650
Professions et occupations de la santé	20,100	27,000	20,425	16,800	15,000	13,700	27,050	33,200	26,800	22,300	17,200	19,025
Mathématiques et sciences physiques	16,450	23,600	17,250	13,800	11,375	12,900	23,400	30,800	22,975	18,425	15,525	21,000
Autres	16,000	29,000	18,875	13,900	11,300	13,000	17,750	37,450	25,000	17,725	17,575	16,300
Traitement, femmes	13,150	21,100	16,900	13,300	10,600	10,300	18,000	29,050	22,400	18,150	14,500	16,000
Education	14,100	23,100	17,400	14,150	10,850	11,500	19,650	29,300	23,500	18,900	15,200	18,600
Beaux-arts et arts appliqués	12,400	X	16,500	11,950	10,350	8,600*	17,750	26,850*	23,050	16,500	14,300	16,825
Humanités et disciplines connexes	12,900	21,825	16,600	13,100	10,350	10,100	18,800	29,150	21,400	17,900	14,500	14,725
Sciences sociales et connexes	13,275	21,800	16,850	13,300	11,100	10,250	18,900	28,675	22,100	18,050	14,450	17,400
Sciences agricoles et biologiques	14,025	21,200	17,200	13,600	10,400	9,300	19,875	28,150	22,825	17,775	13,300	13,250
Génie et sciences appliquées	12,800	-	X	12,750*	X	X	21,725	X	X	X	X	X
Professions et occupations de la santé	12,900	23,80	17,150	13,450	10,600	9,150	18,600	31,100	22,400	18,500	14,625	16,250
Mathématiques et sciences physiques	12,700	X	16,300	13,100	10,300	10,125	19,150	X	22,300	18,300	14,275	16,575
Autres	12,700	X	18,475*	13,100	X	11,950	15,650	X	X	X	X	15,200
Rapport procentuel hommes-femmes	24.7	0.0	4.4	5.3	7.1	19.4	27.8	8.3	4.2	3.9	6.2	20.0
Education	16.6	2.9	4.9	2.5	6.0	12.0	16.8	6.8	2.8	4.2	8.6	27.2
Beaux-arts et arts appliqués	20.9	X	- .6	.4	1.4	16.3	12.4	8.6*	- 5.6	4.8	- 1.6	15.3
Humanités et disciplines connexes	17.8	6.1	1.9	2.7	6.2	2.8	15.4	3.4	4.7	2.2	2.4	43.3
Sciences sociales et connexes	17.8	10.1	4.7	4.1	1.4	9.8	16.1	9.5	2.7	2.2	3.1	11.5
Sciences agricoles et biologiques	21.6	10.9	1.4	2.9	9.6	4.3	20.5	11.4	2.1	3.5	9.3	13.2
Génie et sciences appliquées	35.5	X	X	12.2*	X	X	13.9	X	X	X	X	X
Professions et occupations de la santé	55.8	17.4	19.1	24.9	41.5	40.7	45.4	13.2	19.6	20.5	17.6	17.1
Mathématiques et sciences physiques	29.5	X	5.8	5.3	8.3	27.6	22.2	X	4.0	.7	8.8	28.7
Autres	26.0	X	2.2*	6.1	X	8.9	13.4	X	X	X	X	7.2

[a] Comprend les professeurs invités, les enseignants non classés et ceux dont le rang est inférieur de plus d'un échelon à celui de professeur adjoint.
(X) Moins de 10 cas. Le traitement médian n'a pas été calculé conformément aux lignes directrices de Statistique Canada.
(*) Le traitement médian a été établi à partir de moins de 20 cas.

Source: Statistique Canada. Enseignants dans les universités. Partie I. Traitements en général. 1972-1973 à 1974-1975. Tableau 3A (Catalogue 81-241). Statistique Canada, Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés. 1975-1976.

hiérarchique et du domaine de spécialisation pris en considération. C'est dans le domaine de la santé que l'écart de salaire entre hommes et femmes reste le plus prononcé, indépendamment du niveau hiérarchique. De façon générale, les différences de salaire liées au sexe qui sont les moins marquées concernent les personnes qui, dans les sciences de l'éducation, les beaux-arts, les humanités et les sciences sociales, ont le rang de professeur agrégé ou adjoint. Dans les beaux-arts, les femmes qui occupaient des postes de professeur agrégé touchaient, en 1972-1973, des salaires médians supérieurs à ceux de leurs collègues du sexe masculin. Toutefois, c'est à l'égard des échelons les plus élevés et des échelons les moins élevés que, par rapport au domaine de spécialisation, on relève les inégalités salariales les plus considérables entre les hommes et les femmes.

En 1975-1976, au niveau de professeur titulaire, les salaires médians des professeurs du sexe masculin dépassaient de 3.4 p. 100 (humanités) à 13 p. 100 (santé) ceux des femmes enseignant dans la même discipline. Toutefois, ce sont les personnes dans les postes de professeur invité, de professeur sans rang hiérarchique ou du niveau immédiatement inférieur à celui de chargé de cours qui font l'objet des écarts de salaire les plus marqués entre les sexes, ces écarts allant de 7.2 p. 100 pour les domaines de spécialisation groupés sous la mention "Autres" à 42 p. 100 pour les humanités.

B4. Résumé

Les études portant expressément sur certaines universités de même que les analyses plus générales des données de Statistique Canada pour l'ensemble du pays montrent que les hommes et les femmes qui enseignent dans les universités et collèges canadiens diffèrent par rapport à un certain nombre de traits qui, on le sait, influent sur les traitements. Dans la présente section, on s'est demandé dans quelle mesure les différences liées au sexe et concernant le rang hiérarchique, le grade le plus élevé obtenu, les années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé, l'âge et le domaine de spécialisation expliquent le fait que les hommes professeurs reçoivent des salaires médians plus élevés que ceux des femmes. Selon les résultats de la normalisation des données, grâce à laquelle l'effet de chacune de ces variables prise isolément peut être étudié, les différences entre les sexes fondées sur le rang expliquent plus des deux tiers des écarts salariaux constatés entre hommes et femmes en 1972-1973 ainsi qu'en 1975-1976. Les inégalités entre les sexes fondées sur le grade le plus élevé obtenu sont également importantes mais elles n'expliquent guère plus que le quart de l'écart salarial entre les professeurs du sexe masculin et du sexe féminin des universités et collèges canadiens.

Toutefois, la représentation différente des hommes et des femmes au sein des effectifs universitaires ne peut que partiellement expliquer le fait qu'en 1975-1976 les salaires médians des hommes dépassaient de plus de 20 p. 100 ceux de leurs collègues du sexe féminin. L'analyse des salaires médians des hommes et des femmes montre que, comparativement à ces dernières, les hommes bénéficient dans la plupart des cas de salaires médians plus élevés, même quand les représentants des deux sexes ont les mêmes caractéristiques par rapport au rang, au niveau du grade, aux années écoulées depuis

l'obtention du grade, au domaine de spécialisation ou à l'âge. L'ampleur des inégalités salariales entre les deux sexes pour ce qui concerne le rang hiérarchique et le grade le plus élevé obtenu varie très peu avec le temps. De 1972-1973 à 1975-1976, l'écart salarial relatif entre les hommes et les femmes ayant des traits semblables sous le rapport de l'âge, du nombre d'années écoulées depuis l'obtention du grade, et du domaine de spécialisation a légèrement diminué; des différences importantes subsistent encore, toutefois. En outre, étant donné que les niveaux de rémunération se sont généralement accrus au cours de cette période de quatre ans, la valeur en dollars des inégalités salariales entre les professeurs à plein temps du sexe masculin et du sexe féminin a continué de s'accroître pour la plupart des catégories établies selon le rang, le grade, les années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé, l'âge et le domaine de spécialisation.

De façon générale, les données à une ou deux variables présentées ici ne corroborent pas l'argument selon lequel de 1972-1973 à 1975-1976 les différences de salaire auraient sensiblement diminué. L'analyse donne à entendre que les écarts salariaux s'atténueraient considérablement si la répartition des hommes et des femmes selon le rang hiérarchique devenait plus homogène. Comme on l'a démontré plus tôt, cependant, les femmes ont continué de 1972-1973 à 1975-1976 à être plus nombreuses aux échelons les plus bas de la hiérarchie, tandis que les hommes dominent dans les postes de professeurs titulaires et agrégés. De plus, la présente section indique que même s'ils sont égaux par rapport au rang, au grade le plus élevé obtenu, aux années écoulées depuis l'obtention du grade le plus élevé, à l'âge et au domaine de spécialisation, les hommes et les femmes perçoivent des salaires médians qui sont plus élevés dans le cas des hommes. Même dans les cas où les salaires médians supérieurs des hommes ont diminué avec le temps par rapport aux salaires médians des femmes, la diminution enregistrée n'a pas été suffisante pour obvier à la tendance à la hausse de la valeur réelle de l'écart en dollars. Apparemment, les conséquences des écarts salariaux entre les professeurs des deux sexes deviennent de plus en plus lourdes pour les femmes à mesure que les niveaux des salaires dans les universités accusent des hausses.

IV. TENDANCES DES ANNEES 1970 -- DIFFERENCES DE RANG ET DE SALAIRE D'UN SEXE À L'AUTRE EN 1977-1978

L'analyse dont viennent de faire l'objet les caractéristiques et les traitements des professeurs à plein temps du sexe masculin et du sexe féminin portait sur la période allant de 1972-1973 à 1975-1976, étant donné qu'à l'égard de cette période des données de portée nationale sur les professeurs d'université et de collège ont été publiées. Même si au cours de ces années la condition de la femme a suscité un intérêt accru de la part des milieux universitaires aussi bien que de la société canadienne, cet intérêt ne paraît pas avoir modifié de façon très tangible la situation des femmes professeurs. Depuis 1975-1976, celles-ci se trouvaient toujours concentrées aux échelons les plus bas de la hiérarchie, titulaires d'une maîtrise en nombre disproportionné et moins bien rémunérées que leurs collègues du sexe masculin et ce, même lorsque les caractéristiques concernant le rang, le grade le plus élevé, l'ancienneté du grade, l'âge et le domaine de spécialisation étaient équivalentes.

Puisqu'il est évidemment assez difficile au cours d'une période de quatre années, de 1972-1973 à 1975-1976, de passer de l'approfondissement d'un problème à l'application des mesures destinées à le faire disparaître, la présente section traite de la situation des hommes et des femmes qui enseignent à plein temps dans les universités et collèges canadiens sur une plus longue période, soit de 1972-1973 à 1977-1978. Même si cette section met à jour les données exposées dans les sections précédentes en portant la période étudiée jusqu'en 1977-1978, elle limite cependant le champ de l'analyse aux changements qui se sont produits avec le temps dans les profils des professeurs à plein temps du sexe masculin et du sexe féminin pour ce qui concerne le rang hiérarchique et les traitements. C'est la nécessité de recourir à des données non publiées, obtenues sur demande spéciale de la Section de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada, qui explique cette restriction. Etant donné qu'il y a de légères différences entre les populations qui font l'objet des données publiées utilisées dans les sections précédentes et celles auxquelles se rattachent les données non publiées de la présente section, les statistiques qui, dans celle-ci, ont trait au rang et aux traitements au cours des années 1972-1973 et 1975-1976 ne coïncident pas avec celles qui ont été déjà fournies (on trouvera des explications sur le cadre démographique à l'Appendice I). En outre, les données qui figurent dans les sections précédentes proviennent de rapports publiés par Statistique Canada qui ont trait à l'ensemble des effectifs universitaires enseignant à plein temps, y compris le personnel rattaché aux écoles de médecine et d'art dentaire (voir Appendice I). Etant donné que les statistiques de la présente

Tableau 10: Répartition en pourcentage selon le rang, le sexe et la région. Professeurs à plein temps[a] des universités et collèges du Canada, avec ou sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire. 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978

	Médecine et art dentaire compris						Médecine et art dentaire non compris					
	1972-1973		1975-1976		1977-1978		1972-1973		1975-1976		1977-1978	
Rang et région	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Canada, N	21,874	3,256	24,838	4,028	25,859	4,422	19,322	2,947	21,669	3,590	22,416	3,923
Pourcentage	100.0	100.0	99.9	99.9	99.9	100.1	100.0	100.0	100.1	99.9	99.9	100.1
Professeur titulaire	22.3	5.5	25.9	6.7	28.9	7.8	21.5	5.6	25.4	6.4	28.4	7.5
Professeur agrégé	30.6	20.0	35.6	24.4	37.9	28.1	30.8	20.1	36.1	24.1	38.4	27.9
Professeur adjoint	36.1	40.9	28.0	39.5	25.0	37.8	36.2	40.9	27.5	39.1	24.4	37.8
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	8.7	25.5	5.4	15.6	4.1	13.5	9.0	25.2	5.5	15.6	4.3	13.2
Rang inférieur au précédent[c]	1.1	6.0	.8	5.3	.9	6.2	1.2	6.1	1.0	5.6	1.0	6.6
Autres[d]	1.2	2.1	4.2	8.4	3.1	6.7	1.3	2.1	4.6	9.1	3.4	7.1
Région de l'Atlantique, N	2,380	415	2,673	517	2,800	592	2,162	397	2,398	491	2,497	539
Pourcentage	100.0	100.1	100.0	100.0	99.9	99.9	100.0	100.0	100.0	100.1	100.1	100.2
Professeur titulaire	17.1	4.1	18.8	3.5	21.4		16.0	4.3	18.4	3.7	20.7	4.3
Professeur agrégé	24.7	13.5	31.9	17.2	39.4	22.1	24.5	13.9	32.0	16.9	39.7	21.2
Professeur adjoint	42.6	36.4	38.1	47.4	32.5	47.1	43.4	35.0	38.3	47.3	32.7	47.9
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	14.6	38.8	9.8	22.2	5.6	19.4	14.9	39.5	9.8	22.0	5.8	18.6
Rang inférieur au précédent[c]	.8	6.5	.9	9.3	1.0	7.4	.9	6.5	1.0	9.8	1.2	8.2
Autres[d]	.2	.7	.5	.4	-	-	.3	.8	.5	.4	-	-
Québec, N	4,906	730	5,595	896	5,913	984	4,274	660	4,730	741	5,021	834
Pourcentage	100.1	100.0	100.0	99.9	100.0	100.0	99.9	100.0	100.0	100.1	100.1	100.0
Professeur titulaire	18.5	4.8	21.7	6.2	26.1	8.6	17.6	5.0	20.9	5.7	25.5	7.8
Professeur agrégé	29.1	20.1	34.7	24.1	38.2	30.0	28.5	19.7	34.5	23.8	38.2	30.1
Professeur adjoint	39.3	45.5	30.0	41.5	27.0	39.5	39.4	45.3	29.9	42.0	27.0	39.7
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	10.2	26.4	6.5	20.2	5.5	17.0	11.3	27.0	7.2	20.2	6.2	17.7
Rang inférieur au précédent[c]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres[d]	3.0	3.2	7.1	7.9	3.2	4.9	3.1	3.0	7.5	8.4	3.2	4.7
Ontario, N	8,758	1,231	9,968	1,561	10,304	1,719	7,729	1,115	8,783	1,404	9,016	1,544
Pourcentages	100.1	100.0	99.9	100.1	100.0	100.0	100.1	100.1	100.0	100.0	100.1	99.9
Professeur titulaire	24.7	6.0	28.0	6.7	29.8	7.3	24.5	5.8	27.8	5.9	29.7	6.8
Professeur agrégé	30.8	20.3	34.9	24.3	36.1	26.6	31.3	20.3	35.3	24.0	36.5	25.8
Professeur adjoint	33.6	38.5	25.4	33.8	22.9	33.7	33.4	39.2	24.6	32.8	21.9	33.0
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	9.3	27.8	5.3	15.2	6.5	12.6	9.1	26.7	5.3	15.5	6.5	12.6
Rang inférieur au précédent[c]	1.1	6.3	.9	5.8	.8	5.6	1.2	6.9	1.0	6.1	.9	6.2
Autres[d]	.6	1.1	5.4	14.3	5.9	14.2	.6	1.2	6.0	15.7	6.6	15.5
Provinces de l'Ouest, N	5,830	880	6,602	1,054	6,842	1,127	5,157	775	5,758	954	5,882	1,006
Pourcentages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.1	100.1	100.1	99.9	100.0	100.0
Professeur titulaire	23.9	6.0	29.2	8.7	32.8	9.8	22.6	6.7	28.3	9.2	32.3	10.1
Professeur agrégé	34.0	22.6	38.9	28.5	39.9	31.7	34.5	23.4	40.1	28.3	41.1	32.6
Professeur adjoint	34.5	42.4	26.1	42.4	23.4	37.7	34.9	42.7	25.6	42.0	22.5	37.9
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	4.3	15.2	2.6	9.2	1.7	8.5	4.4	14.1	2.7	8.9	1.7	7.5
Rang inférieur au précédent[c]	2.3	10.6	1.6	7.1	2.0	12.0	2.5	9.8	1.7	7.1	2.2	11.8
Autres[d]	1.0	3.2	1.6	4.1	.2	.3	1.2	3.4	1.9	4.4	.2	.1

(a) Ne comprend pas (1) les doyens et les directeurs dont les fonctions et les traitements sont équivalents à ceux d'un doyen;
(2) les professeurs non rémunérés selon l'échelle de traitement ordinaire;
(3) le personnel en congé autorisé;
(4) les professeurs invités.

(b) Comprend les chargés de cours et les professeurs ayant un titre d'une importance comparable (par ex., les instructeurs dans certains établissements).

(c) Comprend les professeurs dont le rang est inférieur à celui de chargé de cours ou à un poste équivalent.

(d) Concerne le personnel non classé.

Source: Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés

Tableau 11: Représentation procentuelle des femmes, selon la région. Professeurs à plein temps[a] des universités et collèges du Canada, avec ou sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire. 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978

Rang et région	Médecine et art dentaire compris			Médecine et art dentaire non compris		
	1972-1973	1975-1976	1977-1978	1972-1973	1975-1976	1977-1978
Canada						
Professeur titulaire	3.5	4.0	4.4	3.8	4.0	4.4
Professeur agrégé	8.9	10.0	11.2	9.1	10.0	11.2
Professeur adjoint	14.4	18.6	20.6	14.7	19.1	21.3
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	30.3	32.2	35.7	30.0	31.9	35.1
Rang inférieur au précédent[c]	44.6	49.4	53.1	43.0	49.5	52.7
Autres[d]	20.5	24.4	26.7	20.3	24.5	26.7
Région de l'Atlantique						
Professeur titulaire	4.0	3.5	3.7	4.7	3.9	4.3
Professeur agrégé	8.7	9.5	10.6	9.4	9.8	10.3
Professeur adjoint	13.0	19.4	23.4	12.9	20.2	24.0
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	31.6	30.4	42.1	32.8	31.4	40.1
Rang inférieur au précédent[c]	57.4	65.8	61.1	57.8	67.6	62.0
Autres[d]	(f)	(f)	--	(f)	(f)	--
Québec						
Professeur titulaire	3.7	4.4	5.2	4.2	4.1	4.8
Professeur agrégé	9.3	10.0	11.6	9.6	9.7	11.6
Professeur adjoint	14.7	18.1	19.6	15.1	18.0	19.6
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	27.9	33.4	33.8	26.9	30.7	32.3
Rang inférieur au précédent[c]	--	--	--	--	--	--
Autres[d]	13.5	15.2	20.3	13.0	14.8	20.1
Ontario						
Professeur titulaire	3.3	3.6	3.9	3.2	3.3	3.8
Professeur agrégé	8.5	9.8	11.0	8.5	9.8	10.8
Professeur adjoint	13.9	17.2	19.7	14.5	17.6	20.5
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	29.6	30.9	31.7	29.9	31.9	32.7
Rang inférieur au précédent[c]	45.3	50.0	54.2	45.8	50.0	55.2
Autres[d]	21.5	29.4	28.7	23.2	29.4	28.6
Région de l'Ouest						
Professeur titulaire	3.7	4.6	4.7	4.3	5.1	5.1
Professeur agrégé	9.1	10.5	11.6	9.2	10.5	11.9
Professeur adjoint	17.1	20.6	21.0	15.5	21.5	22.4
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[b]	34.6	35.9	44.7	32.4	35.6	42.4
Rang inférieur au précédent[c]	41.3	42.1	50.2	37.4	41.2	48.4
Autres[d]	31.8	28.5	(*)	30.2	28.0	(*)

de (a) à (d): Voir Tableau 10

(*): Le nombre total des cas est inférieur à 20. Le pourcentage n'a pas été calculé.

(ND) non disponible présentement

Source: Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés

section sont tirées de tableaux établis pour répondre à des demandes particulières, les données sur le rang et les traitements qu'on y trouve concernent les effectifs enseignants y compris le personnel des écoles de médecine et d'art dentaire et à l'exclusion de ce personnel. C'est en raison des traitements élevés que reçoivent les professeurs de ces écoles par rapport au reste des effectifs qu'on a jugé bon de faire cette distinction; de plus, le fait qu'il n'y ait pas de femmes dans ces écoles tend à accentuer légèrement l'écart général de rang et de salaire entre les professeurs du sexe masculin et du sexe féminin. Enfin, les données relatives aux différences de rang et de traitement d'un sexe à l'autre sont également réparties par région, bien que l'analyse porte avant tout sur les grandes tendances constatées à l'échelle du pays.

Ces tableaux spéciaux, qui proviennent de la Section de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada, permettent de répondre à deux séries de questions: (1) Quels changements a-t-on constatés dans la répartition selon le rang des professeurs du sexe masculin et du sexe féminin entre 1972-1973 et 1977-1978? par rapport aux hommes, les femmes restent-elles encore concentrées surtout aux plus bas échelons de la hiérarchie? (2) Quels changements a-t-on constatés pour ce qui est des différences de traitement entre les professeurs à plein temps du sexe masculin et du sexe féminin aussi bien de façon générale que par rapport à chaque rang en particulier? Si l'on se réfère aux données des Tableaux 10 et 11, il est possible de répondre à la première de ces questions, tandis qu'il faut consulter les Tableaux 12 à 14 pour répondre à la seconde.

Le Tableau 10 indique que les différences de rang d'un sexe à l'autre se sont maintenues tout au long des années 1970 même si, en général, les répartitions selon le rang ont eu tendance à être plus avantageuses pour l'un et l'autre sexe. Les chiffres qui portent sur la situation des hommes et des femmes au Canada et selon la région montrent que, de 1972-1973 à 1977-1978, le pourcentage des professeurs adjoints et des chargés de cours a diminué alors que le pourcentage des professeurs titulaires et des professeurs agrégés a augmenté. Toutefois, la courbe générale des différences de rang entre les deux sexes n'a pas évolué sensiblement au cours de cette période. Les professeurs du sexe masculin continuent d'être fort bien représentés aux échelons supérieurs de la hiérarchie, tandis que les femmes sont toujours les plus nombreuses aux échelons inférieurs. Par exemple, en 1977-1978, 28 p. 100 des hommes professeurs des universités et collèges canadiens avaient le rang de professeur titulaire, comparativement à moins de 10 p. 100 des femmes. Environ le quart des hommes et plus du tiers des femmes avaient le rang de professeur adjoint, et moins de 10 p. 100 des hommes et plus du quart des femmes professeurs à plein temps occupaient des postes d'un niveau inférieur à celui de professeur adjoint (Tableau 10, 1er volet, colonnes 5 et 6, 11 et 12). Les différences de rang d'un sexe à l'autre varient quelque peu selon la région, mais, dans l'ensemble, elles suivent la même courbe.

Parmi le personnel enseignant des écoles de médecine et d'art dentaire des provinces de l'Atlantique, 4 p. 100 des femmes étaient professeurs titulaires contre 21 p. 100 des hommes; de même, les femmes qui sont professeurs titulaires représentent 8 p. 100 des effectifs féminins au Québec, 7 p. 100 en Ontario et 10 p. 100 dans les provinces de l'Ouest, alors

que chez les hommes les proportions sont de 25.5, 30 et 32 p. 100 pour chacune de ces régions. On a la situation inverse quand il s'agit des effectifs masculins et féminins qui se trouvent aux rangs inférieurs. Pour l'ensemble des régions et des années considérées, la proportion des femmes qui ont le rang de chargé de cours ou un rang inférieur demeurs plus forte que celle des hommes (Tableau 10).

Le fait que les femmes continuent d'être plus nombreuses aux bas échelons et absentes des échelons supérieurs est confirmé par les données du Tableau 11 qui indique aussi le pourcentage, selon le rang et la région, des femmes qui enseignent à temps plein. Là encore, la situation diffère d'une province à l'autre, mais il est facile d'en tracer la courbe et d'en prévoir les tendances. Le pourcentage des femmes professeurs titulaires a très peu varié de 1972-1973 à 1977-1978. D'après les données relatives à 1977-1978, moins de 6 p. 100 des professeurs titulaires sont des femmes; de 20 à 24 p. 100 sont professeurs adjoints (suivant la région et selon que les écoles de médecine et d'art dentaire sont incluses ou non) et plus de 40 p. 100 occupent les rangs subalternes (mais supérieurs à la catégorie "Autres").

A la fin des années 1970, on constate que si les inégalités de rang entre les effectifs universitaires masculins et féminins subsistent toujours, il en va de même des inégalités qui ont trait aux traitements médians. Le Tableau 12 donne les traitements médians des hommes et des femmes qui enseignent à plein temps dans les universités et collèges canadiens. Les données de ce tableau permettent de calculer, aux Tableaux 13 et 14, le rapport procentuel entre l'un et l'autre sexe pour ce qui concerne le traitement médian, ainsi que les différences de traitements médians entre ces deux groupes.

En examinant les chiffres du Tableau 13, on constate qu'en 1977-1978, les hommes professeurs à plein temps continuent d'avoir des traitements médians qui dépassent d'environ 22 p. 100 ceux qui sont versés à leurs collègues du sexe féminin. Cette situation s'applique à toutes les régions et seule l'amplitude en varie légèrement. Si l'on exclut les effectifs des écoles de médecine et d'art dentaire, le salaire médian des professeurs du sexe masculin dans les provinces de l'Atlantique et au Québec est supérieur, en 1977-1978, de 19 p. 100 à celui des professeurs du sexe opposé. En Ontario, le salaire médian des hommes dépasse de 22 p. 100 celui des femmes. Dans les provinces de l'Ouest, le rapport procentuel entre les salaires médians des hommes et des femmes est effectivement passé de 17.5 à 20 pendant cette période de six ans. Au Québec, ce rapport s'est aussi accru au cours de la même période (Tableau 13, colonnes 4 et 6).

Non seulement les hommes continuent-ils à percevoir des traitements médians sensiblement plus élevés que ceux des femmes, mais l'écart entre ces rémunérations s'accentue avec le temps. En 1972-1973, le traitement médian des professeurs du sexe masculin, y compris ceux des écoles de médecine et d'art dentaire, dépassait de $3,274 celui des femmes; en 1977-1978, c'est par $5,161 qu'il lui était supérieur (Tableau 14). Pour l'ensemble du corps professoral à l'exclusion des écoles de médecine et d'art dentaire, on a constaté que les traitements médians des professeurs du sexe masculin dépassaient ceux de leurs collègues du sexe opposé de $2,881 en 1972-1973 et

Tableau 12: Traitement médian selon le sexe, le rang et la région.
Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada[a]
avec ou sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire.
1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978

Région et rang[b]	Traitement médian, médecine et art dentaire compris						Traitement médian, médecine et art dentaire non compris					
	1972-1973		1975-1976		1977-1978		1972-1973		1975-1976		1977-1978	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Canada												
Total	16,452	13,178	23,150	18,975	28,049	22,898	16,000	13,119	22,681	18,784	27,665	22,742
Professeur titulaire	23,800	21,950	31,245	28,722	36,449	34,337	23,428	21,825	30,674	28,535	35,890	34,083
Professeur agrégé	17,626	16,855	23,342	22,389	27,733	26,750	17,395	16,800	23,010	22,215	27,500	26,641
Professeur adjoint	14,000	13,300	18,834	18,121	22,137	21,386	13,800	13,244	18,500	18,000	21,874	21,274
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	11,350	10,600	15,404	14,500	18,000	17,186	11,200	10,600	15,175	14,464	18,000	17,075
Rang inférieur au précédent[d]	10,000	9,300	14,497	13,500	17,000	16,838	9,900	9,350	14,425	13,390	17,007	16,817
Autres[e]	13,500	12,825	21,830	18,594	28,842	24,613	13,183	12,525	22,307	19,045	28,842	24,613
Provinces de l'Atlantique												
Total	14,700	11,750	19,900	16,400	23,520	19,500	14,300	11,550	19,675	16,230	23,000	19,400
Professeur titulaire	21,750	20,000	28,100	26,591	31,800	29,000	21,338	20,000	27,663	26,591	30,709	29,000
Professeur agrégé	16,900	15,989	21,495	20,547	24,200	23,650	16,700	15,796	21,000	20,451	23,999	23,365
Professeur adjoint	13,400	12,650	17,500	16,589	19,816	19,496	13,250	12,525	17,247	16,487	19,560	19,415
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	11,000	10,200	14,400	13,300	16,000	15,300	10,900	10,200	14,075	13,300	15,860	15,107
Rang inférieur au précédent[d]	9,975	8,700	13,213	11,963	14,102	14,132	9,000	8,763	13,000	11,963	14,057	14,132
Autres[e]	X	X	16,300*	X	--	--	X	X	16,300*	X	--	--
Québec												
Total	15,701	13,130	23,614	19,630	29,490	24,468	15,208	13,000	22,969	19,529	28,898	24,312
Professeur titulaire	22,391	21,400	31,330	29,338	36,534	35,226	22,000	21,370	30,706	29,364	36,008	34,857
Professeur agrégé	17,130	16,430	24,720	24,125	29,915	28,898	16,859	16,200	24,280	23,759	29,618	28,898
Professeur adjoint	13,650	13,110	19,695	19,328	24,073	23,648	13,362	13,000	19,685	19,140	23,755	23,300
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	10,937	10,333	16,497	15,420	20,027	18,774	10,930	10,613	16,280	15,427	20,027	18,761
Rang inférieur au précédent[d]	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Autres[e]	13,840	13,840	20,837	17,910	25,712	19,959	13,695	12,560	20,959	18,054	25,712	19,906
Ontario												
Total	17,300	13,305	23,235	18,729	27,925	22,925	16,900	13,300	22,953	18,596	27,760	22,759
Professeur titulaire	24,760	22,785	31,393	28,399	36,982	34,128	24,431	22,333	31,017	28,391	36,615	33,500
Professeur agrégé	18,152	17,000	22,895	21,729	27,149	26,642	17,904	17,000	22,571	21,653	26,989	26,168
Professeur adjoint	14,688	13,576	18,528	17,727	21,522	20,900	14,213	13,555	18,250	17,627	21,450	20,904
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	11,950	11,055	15,275	14,500	17,707	16,646	11,672	11,050	15,067	14,473	17,755	16,646
Rang inférieur au précédent[d]	10,000	9,175	13,416	13,000	15,317	16,449	10,000	9,175	13,970	12,951	15,305	16,449
Autres[e]	17,505	19,516*	23,690	20,168	29,994	25,580	18,362	19,516*	23,690	20,168	29,994	26,375
Provinces de l'Ouest												
Total	16,700	13,900	23,683	19,600	28,910	23,682	16,278	13,850	23,275	19,460	28,203	23,633
Professeur titulaire	24,252	22,100	31,841	29,025	36,882	34,573	23,824	22,127	31,118	29,025	36,101	34,750
Professeur agrégé	17,600	17,400	23,464	22,585	27,834	27,012	17,390	17,400	23,216	22,500	27,633	26,756
Professeur adjoint	14,000	13,681	19,022	18,465	22,449	21,809	13,906	13,600	18,776	18,362	22,000	21,647
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	11,000	10,500	14,842	14,292	17,461	17,302	11,000	10,500	14,723	14,196	17,432	17,396
Rang inférieur au précédent[d]	10,166	10,075	15,700	15,000	18,683	17,495	10,010	10,188	15,650	15,150	18,680	17,334
Autres[e]	12,000	11,700	16,925	14,880	14,640*	X	12,000	11,300	16,925	14,960	14,640*	X

(a) Les écoles incluses peuvent varier légèrement d'une année à l'autre. Voir la liste à l'Appendice I.
(b) Sauf pour la catégorie "Total" où tous les doyens et directeurs sont inclus, les catégories suivantes sont exclues de tous les rangs:
(1) les doyens et les directeurs dont les fonctions et les traitements sont équivalents à ceux d'un doyen;
(2) les professeurs non rémunérés selon l'échelle de traitement ordinaire;
(3) le personnel en congé autorisé;
(4) les professeurs invités.
(c) Comprend les chargés de cours et les professeurs ayant un titre d'une importance comparable (par ex., les instructeurs dans certains établissements).
(d) Comprend les professeurs dont le rang est inférieur à celui de chargé de cours ou à un poste équivalent.
(e) Concerne le personnel non classé.
(X) Moins de 10 cas. Le traitement médian n'a pas été calculé conformément aux lignes directrices de Statistique Canada.
(*) Moins de 20 cas

Source: Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés

de $4,923 en 1977-1978. C'est dans les provinces de l'Atlantique que les différences de rémunération entre les deux groupes sont les moins sensibles, l'écart salarial y étant de $3,600 en 1977-1978 (écoles de médecine et d'art dentaire non comprises), et en Ontario qu'elles étaient les plus fortes (l'écart salarial s'y chiffrant à $4,981 au cours de la même période (Tableau 14).

Il est évident que si les disparités salariales entre les hommes et les femmes sont aussi prononcées, cela vient en grande partie de ce que les hommes continuent d'occuper les postes de rang supérieur et les femmes, les postes inférieurs. Les différences dans les traitements médians entre l'un et l'autre sexe sont bien moins spectaculaires quand la comparaison porte sur les hommes et les femmes qui ont le même rang. Bien que les chiffres varient d'une province à l'autre, l'écart salarial entre les deux groupes dans chacun des rangs a, dans l'ensemble, diminué au cours des six années qui font l'objet de l'étude. En 1977-1978, l'avantage relatif dont bénéficiaient, sur le plan de la rémunération, les hommes ayant le rang de professeur adjoint, était minime puisque, selon la population et la région prises en considération, les traitements médians des hommes ne dépassaient que de 1.6 à 3.7 p. 100 ceux des femmes dont le niveau hiérarchique était identique (Tableau 13). Toutefois, les disparités salariales entre hommes et femmes continuent d'être plus prononcées lorsqu'il s'agit de postes de professeur titulaire ou de postes inférieurs à celui de professeur adjoint; néanmoins, les différences constatées peuvent avoir plus ou moins d'ampleur d'une province à l'autre[7].

A. Résumé

Selon les données des Tableaux 10 à 14, la situation des professeurs du sexe féminin n'a pas évolué de façon vraiment spectaculaire ou même appréciable, comparativement à celle des hommes, depuis le début des années 1970. Même si, avec le temps, des changements se sont produits dans les répartitions selon le rang qui s'appliquent aux hommes et aux femmes, ces dernières étaient encore, en 1977-1978, concentrées aux échelons subalternes et singulièrement absentes des postes du niveau de professeur titulaire. Ce sont toujours les hommes qui ont le plus de chance d'occuper des postes de professeur titulaire ou de professeur agrégé. Puisque les échelles salariales sont fonction du rang, le fait que de telles inégalités hiérarchiques subsistent entre l'un et l'autre sexe contribue à maintenir au même niveau les écarts salariaux entre les professeurs d'université du sexe masculin et du sexe féminin durant toute cette décennie. En 1972-1973, le traitement médian des hommes enseignant dans les universités et collèges canadiens était

---

[7]Le lecteur ne devra pas se fier de façon trop absolue aux chiffres de l'Ontario qui ont trait à la catégorie de rang "Autres" dans les Tableaux 10 à 14. A compter de 1974-1975, le Ryerson Polytechnical Institute a commencé à fournir des données à Statistique Canada et tout son personnel enseignant a été classé dans cette catégorie-là. En 1977-1978, sur les 782 professeurs de l'Ontario qui faisaient partie de la caégorie "Autres", 82 p. 100 comptaient parmi les effectifs du Ryerson. Les professeurs de l'Ontario Teacher Education College appartiennent, eux aussi, à la catégorie "Autres" (voir Appendice I).

Tableau 13: Rapport procentuel entre les traitements médians de l'un et l'autre sexe, selon le rang et la région. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada[a], avec ou sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire.
1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978

Rang et région[b]	Rapport procentuel entre les traitements médians de l'un et l'autre sexe					
	Médecine et art dentaire compris			Médecine et art dentaire non compris		
	1972-1973	1975-1976	1977-1978	1972-1973	1975-1976	1977-1978
Canada						
Total	24.8	22.0	22.5	22.0	20.7	21.6
Professeur titulaire	8.4	8.9	6.2	7.3	7.5	5.3
Professeur agrégé	4.6	4.3	3.7	3.5	3.6	3.2
Professeur adjoint	5.3	3.9	3.5	4.2	2.8	2.8
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	7.1	6.2	4.7	5.7	4.9	5.4
Rang inférieur au précédent[d]	7.5	7.4	1.0	5.9	7.7	1.1
Autres[e]	5.3	17.4	17.2	5.3	17.1	17.2
Provinces de l'Atlantique						
Total	25.1	21.3	20.6	23.8	20.0	18.6
Professeur titulaire	8.8	5.7	9.7	6.7	4.0	5.9
Professeur agrégé	5.7	4.6	2.3	5.7	2.7	2.7
Professeur adjoint	5.9	5.5	1.6	5.8	4.6	.7
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	7.8	8.3	4.6	6.9	5.8	5.0
Rang inférieur au précédent[d]	7.8	10.4	- .2	2.7	8.7	- .5
Autres[e]	X	X	---	X	X	---
Québec						
Total	19.6	20.3	20.5	17.0	17.6	18.9
Professeur titulaire	4.6	6.8	3.7	2.9	4.6	3.3
Professeur agrégé	4.3	2.5	3.5	4.1	3.0	2.5
Professeur adjoint	4.1	1.9	2.5	2.7	1.8	2.0
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	5.8	7.0	6.7	5.9	5.5	6.9
Rang inférieur au précédent[d]	---	---	---	---	---	---
Autres[e]	0.0		28.8	9.2	16.1	29.2
Ontario						
Total	30.0	24.1	21.8	27.1	23.4	21.9
Professeur titulaire	8.7	10.5	8.4	9.4	9.2	9.3
Professeur agrégé	6.8	5.4	2.7	5.3	4.2	3.1
Professeur adjoint	6.7	4.5	3.0	4.9	3.5	2.6
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	8.1	5.3	6.4	5.6	4.1	6.7
Rang inférieur au précédent[d]	9.0	3.2	-6.9	9.0	7.9	-7.0
Autres[e]	-10.4*	17.5	17.3	-5.9*	17.5	13.7
Provinces de l'Ouest						
Total	21.0	21.9	23.1	17.5	19.6	20.4
Professeur titulaire	9.7	9.7	6.7	7.7	7.2	3.9
Professeur agrégé	1.1	3.9	3.0	0.0	3.2	3.3
Professeur adjoint	2.3	3.0	2.9	2.2	2.3	1.6
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	4.8	3.8	.9	4.8	3.7	.2
Rang inférieur au précédent[d]	.9	4.7	6.8	-1.7	2.0	6.6
Autres[e]	2.6	.3	X	6.2	0.0	X

de (a) à (e): Voir Tableau 12

(X) Moins de 10 cas. Le traitement médian n'a pas été calculé conformément aux lignes directrices de Statistique Canada.

(*) Moins de 20 cas

Source: Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés

Tableau 14: Ecart entre les traitements médians de l'un et l'autre sexe, selon le rang et la région. Professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada[a], avec ou sans les enseignants des écoles de médecine et d'art dentaire. 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978

Région et rang[b]	Ecart salarial médian (Hommes-Femmes)					
	Médecine et art dentaire compris			Médecine et art dentaire non compris		
	1972-1973	1975-1976	1977-1978	1972-1973	1975-1976	1977-1978
Canada						
Total	3,274	4,175	5,161	2,881	3,897	4,923
Professeur titulaire	1,850	2,523	2,112	1,603	2,139	1,807
Professeur agrégé	771	953	983	595	795	859
Professeur adjoint	700	713	751	556	500	600
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	750	904	814	600	711	925
Rang inférieur au précédent[d]	700	997	162	550	1,035	190
Autres[e]	675	3,236	4,229	658	3,262	4,229
Provinces de l'Atlantique						
Total	2,930	3,500	4,020	2,750	3,245	3,600
Professeur titulaire	1,750	1,509	2,800	1,338	1,072	1,709
Professeur agrégé	911	948	550	904	549	634
Professeur adjoint	750	911	320	725	760	145
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	800	1,100	700	700	775	753
Rang inférieur au précédent[d]	675	1,250	- 30	237	1,037	- 75
Autres[e]	X	X	---	X	X	---
Québec						
Total	2,571	3,984	5,022	2,208	3,167	4,586
Professeur titulaire	991	1,992	1,308	630	1,342	1,151
Professeur agrégé	700	595	1,017	659	521	720
Professeur adjoint	540	367	585	362	345	455
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	604	1,079	1,253	517	853	1,286
Rang inférieur au précédent[d]	---	---		---	---	---
Autres[e]	0	2,927	5,753	1,155	2,905	5,806
Ontario						
Total	3,995	4,506	5,000	3,600	4,359	4,981
Professeur titulaire	1,975	2,994	2,854	2,098	2,626	3,115
Professeur agrégé	1,152	1,166	707	904	918	821
Professeur adjoint	912	801	622	658	623	546
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	895	775	1,061	622	594	1,109
Rang inférieur au précédent[d]	825	418	-1,132	825	1,019	-1,144
Autres[e]	-2,011*	3,522	4,414	-1,154*	3,522	3,619
Provinces de l'Ouest						
Total	2,900	4,283	5,428	2,428	3,815	4,770
Professeur titulaire	2,152	2,816	2,309	1,697	2,093	1,351
Professeur agrégé	200	879	822	- 10	716	879
Professeur adjoint	319	557	640	306	414	353
Rang inférieur à celui de professeur adjoint[c]	500	550	159	500	527	38
Rang inférieur au précédent[d]	91	700	1,188	- 178	300	1,146
Autres[e]	300	45	X	700	- 15	X

de (a) à (e): Voir Tableau 12

(X) Moins de 10 cas. Le traitement médian n'a pas été calculé conformément aux lignes directrices de Statistique Canada.

(*) Moins de 20 cas

Source: Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés

supérieur de 25 p. 100 à celui des effectifs féminins (Tableau 13, colonne 1). Au cours des six années suivantes, cet écart a été ramené à 22 p. 100. En outre, l'inégalité réelle de traitement médian -- c'est-à-dire la perte que les femmes subissent du fait de ces écarts salariaux entre les deux sexes -- s'est accentuée davantage pendant les années 1970, si bien qu'en 1977-1978 le traitement médian des professeurs du sexe masculin, au Canada, dépassait de $5,000 environ le traitement médian des professeurs du sexe opposé (Tableau 14).

Ces différences dans les traitements médians des hommes et des femmes sont beaucoup moins prononcées lorsqu'on tient compte des différences de rang entre les deux groupes. Les analyses présentées dans la présente section et dans celles qui précèdent montrent que les inégalités hiérarchiques entre les sexes expliquent, dans une large mesure, les écarts salariaux entre professeurs du sexe masculin et du sexe féminin. Qu'il soit ou non fait abstraction de tout facteur objectif ou subjectif additionnel pouvant influer sur les traitements versés aux effectifs masculins et féminins, il reste que les écarts salariaux présents et futurs entre l'un et l'autre sexe ne pourront s'atténuer que dans la mesure où s'atténueront les différences de rang fondées sur le sexe.

V. Conclusion

Tout au long des années 1970 et tout particulièrement en 1975, Année internationale de la femme, la condition des professeurs du sexe féminin a maintes fois retenu l'attention à mesure que les universités et collèges constataient que les caractéristiques et les traitements de leurs effectifs enseignant à plein temps différaient sensiblement selon que les professeurs étaient de l'un ou de l'autre sexe. Les études que les universités ont consacrées à ces différences liées au sexe ont abouti à des résultats très homogènes. Dans les rangs des enseignants, les femmes occupent, par rapport à leurs collègues du sexe opposé, une place relativement petite puisque leur groupe ne représente que 14 p. 100 de l'ensemble des professeurs d'université qui enseignent à plein temps au Canada. Les femmes occupent surtout des postes de niveau subalterne et sont moins bien rémunérées que les hommes. Il est possible, dans certaines universités, d'attribuer ces inégalités au fait que par rapport à certaines caractéristiques, le grade obtenu, les années écoulées depuis la nomination, le domaine de spécialisation, par exemple, les deux groupes diffèrent. Les écarts salariaux entre les professeurs du sexe masculin et du sexe féminin sont, pour une large part, dûs à la concentration des femmes aux échelons inférieurs où, toutes choses étant égales par ailleurs, les salaires sont plus modestes qu'aux échelons supérieurs. Il existe néanmoins entre les deux sexes des disparités salariales qui ne peuvent s'expliquer par les différences d'un sexe à l'autre pour ce qui concerne le rang, l'âge, le grade le plus élevé obtenu, les années écoulées depuis la nomination au rang actuel et divers autres facteurs qui influent sur les échelles de traitement. Dans certains cas, on peut attribuer ces écarts salariaux à la discrimination qui s'exerce en raison du sexe et en vertu de laquelle les femmes reçoivent systématiquement un traitement inférieur à celui des hommes.

L'attention accrue que les administrateurs d'université et les comités spéciaux ont accordée aux recherches sur les inégalités entre les hommes et les femmes ainsi que sur les moyens à prendre pour faire disparaître ces inégalités, laisse au moins supposer que les années 1970 ont été pour la condition de la femme universitaire une source de changements et de progrès. A-t-on raison de le croire? Le nombre des postes d'enseignants qui ont des femmes pour titulaires a-t-il augmenté ou diminué avec le temps? Les inégalités hiérarchiques entre les professeurs du sexe masculin et du sexe féminin se sont-elles maintenues ou résorbées durant les années 1970? Par rapport à d'autres caractéristiques, les hommes et les femmes sont-ils devenus plus semblables? Les écarts de salaire ont-ils diminué? Pourquoi ou pourquoi pas? De quels éléments dispose-t-on pour expliquer la persistance des écarts

salariaux selon le sexe lorsque les différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le rang, le grade le plus élevé obtenu, les années depuis l'obtention du grade et l'âge n'interviennent pas? Voilà les questions qui sont posées dans le présent rapport.

Pour y répondre, on a eu recours aux données publiées et non publiées de Statistique Canada sur les professeurs à plein temps des universités et collèges. L'analyse qui a été faite des données des années 1972-1973 et 1975-1976, y compris une mise à jour partielle jusqu'en 1977-1978, montre que dans la première moitié des années 1970, l'intérêt qu'a suscité sur le plan social le sort des femmes professeurs n'a pas débouché sur un changement notable dans la répartition des femmes au sein du système universitaire ni atténué sensiblement les différences qui existent entre les sexes à l'égard du rang, des traitements et des autres caractéristiques. Au milieu des années 1970 les femmes sont encore en minorité dans les rangs du personnel enseignant des universités puisqu'elles ne représentent que 14 p. 100 des professeurs à plein temps. En 1975-1976, comparativement aux hommes, les femmes occupent pour la plupart des postes de rang subalterne; pour ce qui est du grade le plus élevé obtenu, elles sont trop nombreuses à n'avoir qu'une maîtrise et à n'avoir obtenu ce grade que récemment. Quant à leur présence au sein du corps professoral des universités, les femmes ne sont pas suffisamment nombreuses dans certaines disciplines dont le génie, les mathématiques, les sciences physiques et les sciences sociales. Elles sont par contre concentrées dans les domaines de l'éducation, des beaux-arts et des professions de la santé où elles s'occupent surtout de soins infirmiers.

On n'a pas vu, au cours de cette décennie, disparaître les différences marquées de traitement entre les hommes et les femmes. Les statistiques non publiées qui figurent aux Tableaux 12 à 14 montrent qu'en 1972-1973, le traitement médian des professeurs du sexe masculin dépassait de 25 p. 100 celui de leurs collègues du sexe opposé en emploi à plein temps; en 1975-1976 et en 1977-1978, le traitement médian des hommes restait encore supérieur de près de 22 p. 100 à celui des femmes. De plus, étant donné les augmentations de salaire survenues pendant les années 1970, les inégalités, qui étaient d'environ $3,250 en 1972-1973, sont passées à $4,200 en 1975-1976 et à approximativement $5,000 en 1977-1978 (Tableaux 6 et 14).

La normalisation des données permet de constater que plus des deux tiers des différences dans les traitements médians de l'un et l'autre sexe, enregistrées en 1972-1973 et en 1975-1976, traduisent les inégalités hiérarchiques entre ces deux groupes. Toutefois, les différences de rang liées au sexe ne réussissent pas à expliquer toutes les inégalités salariales entre les professeurs à plein temps du sexe masculin et du sexe féminin en 1972-1973 et en 1975-1976. De façon générale, les traitements médians que reçoivent les professeurs du sexe masculin sont plus avantageux que ceux des femmes, et ce même lorsque les deux groupes sont égaux sur le plan hiérarchique. Les écarts salariaux entre les sexes persistent aussi lorsque la comparaison porte sur des groupes d'hommes et de femmes ayant les mêmes caractéristiques en ce qui concerne le grade le plus élevé, le domaine de spécialisation, l'âge ou les années écoulées depuis l'obtention du grade. De 1972-1973 à 1975-1976, l'importance de ces écarts salariaux entre les sexes selon le rang et le grade est restée sensiblement la même, tandis qu'il s'est

produit un léger déclin dans les écarts salariaux fondés sur le sexe faisant intervenir l'âge, les années écoulées depuis l'obtention du grade et le domaine de spécialisation, au cours de la période de quatre ans.

Dans l'ensemble, le profil des femmes professeurs d'université ou de collège n'a pas évolué par rapport à celui des hommes au cours des années 1970. Certes, les traitements et le niveau hiérarchique des uns et des autres se sont améliorés avec le temps. Cependant, les inégalités liées au sexe, qui font que les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes, qu'elles occupent des postes de rang subalterne, ont des grades moins élevés et restent absentes du domaine des sciences physiques et appliquées, ont subsisté. La stabilité relative de ce profil confirme les résultats auxquels Robson et Lapointe (1971) et Adam (1971) étaient déjà arrivés en se fondant sur des données relatives aux années 1965 à 1970 et indique que l'intérêt qu'a récemment suscité la condition des femmes professeurs d'université n'a pas eu suffisamment d'impact pour modifier la situation des femmes au sein des universités et collèges canadiens.

APPENDICE I

Les données de Statistique Canada

Les données qui ont été présentées et analysées dans le présent rapport proviennent de la Section de l'enseignement postsecondaire, Division de l'éducation, des sciences et de la culture, Statistique Canada. Toutes se rapportent aux enseignants à plein temps dont les traitements sont connus et qui font partie du corps professoral des universités et collèges canadiens qui décernent des grades. La Table A énumère les établissements qui font l'objet des présentes données pour les années 1972-1973, 1975-1976 et 1977-1978. L'auteur a dressé cette liste à partir de l'information contenue dans la publication portant le numéro de catalogue 81:241 (Enseignants dans les universités. Partie I. Traitements en général 1972-1973 à 1974-1975) et de celle que lui a fournie la Section de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada. Le nombre des établissements qui fournissent des données à Statistique Canada varie au cours des années en question, mais a eu tendance à augmenter. Soulignons que le Ryerson Polytechnical Institute n'a commencé à communiquer des données à Statistique Canada qu'en 1974-1975. S'il est bon d'en faire mention, c'est que contrairement aux autres établissements qui ont pu s'ajouter à la liste de 1972-1973 à 1975-1976, le personnel enseignant de celui-ci est entièrement classé dans la catégorie "Autres" pour ce qui est du rang. Cette façon de procéder n'influe pas sensiblement sur les données qui portent sur l'ensemble du pays; elle contribue cependant à expliquer la forte augmentation de pourcentage qu'a enregistrée, après 1972-1973, la catégorie "Autres" chez les professeurs de la province de l'Ontario. En 1977-1978, par exemple, 645 des 782 professeurs inclus dans cette catégorie appartenaient au Ryerson Polytechnical Institute.

Les données relatives aux années 1972-1973 et 1975-1976 qui figurent aux Tableaux 1 à 9 sont tirées de deux publications de Statistique Canada (Statistique Canada. Division de l'éducation, des sciences et de la culture, Section de l'enseignement postsecondaire. Enseignants dans les universités. Partie I et Partie II, 1972-1973 à 1974-1975. Nos de catalogue 81-241 et 81-242) ainsi que des tableaux non publiés qui ont été incorporés depuis dans la mise à jour pour 1975-1976 des précédents rapports (Statistique Canada. Enseignants dans les universités 1975-1976. No de catalogue 81-241). Si le nombre des établissements déclarants a augmenté au cours de la période à l'étude, il en va de même de la population considérée. Pour 1972-1973, les données ne comprennent pas les professeurs en congé sabbatique ou en congé non payé. En 1975-1976, seuls les professeurs en congé sans traitement ont été exclus. Il va sans dire que les données ne portent que sur les personnes dont les traitements sont connus. Statistique Canada n'a pas inclus dans ses tableaux le personnel non rémunéré selon une échelle de traitement ordinaire, comme les coopérants militaires ou certains professeurs des établissements

d'enseignement confessionnels. La publication de Statistique Canada mentionnée plus haut (nº de catalogue 81-241 P. 8) apporte au sujet des données sur les traitements les précisions suivantes:

> " ... le traitement de base est le taux annuel de traitement, au 1er octobre de l'année scolaire, déclaré par les établissements répondants. Ce traitement de base comprend les appointements et autres honoraires versés pour des fonctions administratives, mais non les avantages sociaux, la rémunération du travail supplémentaire ou du travail à l'extension, etc. Les traitements des enseignants engagés à temps plein pour une période de moins de 12 mois ont été ajustés selon un taux de base annuel.
>
> Les traitements médians ont été établis à partir des traitements arrondis aux $50 près. Le traitement médian n'a pas été calculé lorsqu'une série comprenait moins de dix personnes."

Les données paraissant aux Tableaux 10 à 14 diffèrent légèrement des précédentes quant à la population visée et à la méthode utilisés. En sont exclus: (1) toutes les personnes qui exercent des fonctions de doyen ou de direction et qui reçoivent le traitement associé à une telle charge; (2) toutes celles qui ne sont pas rémunérées selon une échelle de traitement ordinaire (par ex., les coopérants militaires ou certains professeurs des établissements confessionnels); (3) le personnel en congé autorisé, (4) les professeurs invités (faisant normalement partie de la catégorie "Autres"). Toutefois, nonobstant ces critères d'exclusion, les traitements des doyens et des directeurs exerçant des fonctions équivalentes à celles d'un doyen ont cependant été inclus dans l'ensemble des traitements versés, mais ne figurent pas dans ceux qui sont répartis selon le rang. Les données faisant état de tous les rangs et des totaux englobent les doyens associés, les doyens adjoints, les vice-doyens, les directeurs dont les fonctions ne sont pas équivalentes à celles d'un doyen, les chefs ou directeurs de département. Les traitements médians n'ont pas été établis à partir de traitements arrondis aux $50 près, mais on ne les a pas calculés lorsqu'une série comprenait moins de dix personnes.

APPENDICE I

TABLE A

Liste des établissements répondants

Etablissement	1972-1973	1975-1976	1977-1978
Provinces de l'Atlantique			
Memorial University of Newfoundland	*	*	*
University of Prince Edward Island	*	*	*
Acadia University	*	*	*
Acadia Divinity College	*	*	*
Atlantic School of Theology	*	*	*
Collège Sainte-Anne	*	*	*
Dalhousie University	*	*	*
University of King's College	*	*	*
Mount Saint Vincent University	*	*	*
Nova Scotia College of Art and Design	*	*	*
Nova Scotia Technical College	*	*	*
St. Francis Xavier University	*	*	*
St. Mary's University	*	*	*
College of Cape Breton (1)	-	*	*
Mount Allison University	*	*	*
University of New Brunswick	*	*	*
Université de Moncton	*	*	*
Collège de Bathurst	*	*	N/D
Collège Jésus-Marie	*	N/D	N/D
Collège Saint-Louis/Maillet	*	*	N/D
St. Thomas University	*	*	*
Québec			
Bishop's University	*	*	*
McGill University	*	*	*
Montreal Diocesan Theological College	*	*	N/D
Presbyterian College of Montreal	*	N/D	N/D
United Theological College	N/D	N/D	N/D
Concordia University (2)	-	*	*
Sir George Williams University	*	*	*
Loyola College	*	*	*
Université de Montréal	*	*	*
Ecole polytechnique	*	*	*
Ecole des Hautes Etudes Commerciales	*	*	*
Université du Québec	*	*	*
Université Laval	*	*	*
Université de Sherbrooke	*	*	*
Collège Militaire Royal de St-Jean (3)	*	*	*
Ontario			
Brock University	*	*	*
Carleton University	*	*	*
University of Guelph	*	*	*
Lakehead University	*	*	*

.../2

Etablissement	1972-1973	1975-1976	1977-1978
Laurentian University/Université Laurentienne	*	*	*
Algoma College	*	N/D	*
Nipissing College	*	*	*
Collège de Hearst	*	*	*
McMaster University	*	*	*
McMaster Divinity College	*	*	*
Université d'Ottawa/University of Ottawa	*	*	*
Queen's University	*	*	*
Queen's Theological College	*	*	*
University of Toronto	*	*	*
St. Michael's College	*	*	*
Trinity College	*	*	*
Victoria University	*	*	*
Knox College	*	*	*
Wycliffe College	*	*	*
Ontario Institute for Studies in Education	*	*	*
Trent University	*	*	*
University of Waterloo	*	*	*
St. Jerome's College	*	*	*
Conrad Grebel College	N/E	*	*
Renison College	N/E	*	*
St. Paul's College	N/E	*	*
University of Western Ontario	*	*	*
Brescia College	*	*	*
Huron College	*	*	*
King's College	*	*	*
University of Windsor	*	*	*
York University	*	*	*
Regis College (4)	*	*	*
Wilfred Laurier University (5)	*	*	*
Royal Military College	*	*	*
Collège dominicain de philosophie et théologie	*	*	*
Ontario Bible College	*	*	*
Ryerson Polytechnical Institute	N/E	*	*
Université Saint-Paul (6)	*	*	*
St. Augustine's College (6)	*	*	*
Ontario Teacher Education College	*	*	*
Provinces de l'Ouest			
Brandon University	*	*	*
University of Manitoba	*	*	*
Collège Saint-Boniface	N/D	N/D	N/D
St. Andrew's College	N/D	N/D	N/D
Canadian Nazarene College	*	*	*
Canadian Mennonite Bible College	*	*	*
University of Winnipeg	*	*	*
Mennonite Brethren College of Arts	*	*	*
University of Saskatchewan	*	*	*
College of Emmanuel and St. Chad	*	*	*
Lutheran Theological Seminary	*	*	*
St. Andrew's College	*	*	*
St. Thomas More College	*	*	*

.../3

Etablissement	1972-1973	1975-1976	1977-1978
University of Regina	-	*	*
Campion College	N/D	*	*
Luther College	*	*	*
Canadian Bible College	N/D	*	N/D
Notre Dame College of Canada	*	*	*
University of Alberta	*	*	*
Canadian Union College	N/D	*	*
University of Calgary	*	*	*
University of Lethbridge	*	*	*
Newman Theological College	*	*	*
University of British Columbia	*	*	*
Vancouver School of Theology	*	*	*
Notre Dame University of Nelson	*	*	N/D
Northwest Baptist Theological College	*	N/D	*
Royal Roads Military College (3)	*	*	*
Seminary of Christ the King	*	*	*
Simon Fraser University	*	*	*
University of Victoria	*	*	*

(1) Le College of Cape Breton a été constitué en 1974 à partir du Xavier College et du Nova Scotia Eastern Institute of Technology.

(2) Concordia résulte du regroupement, en 1974-1975, de la Sir George Williams University et du Loyola College.

(3) Affilié au Collège militaire royal

(4) Affilié à St. Mary's University, Halifax

(5) Waterloo Lutheran University jusqu'en novembre 1973

(6) Affilié à l'Université d'Ottawa

* Déclaré

\- N'existait pas.

N/D Non déclaré

N/E Non assujetti à l'enquête

APPENDICE II

Techniques d'analyse: Indice de dissimilitude, Méthode des taux-types et Rapport procentuel hommes-femmes

L'indice de dissimilitude

L'indice de dissimilitude est une méthode statistique utilisée pour mesurer la différence, ou la dissimilitude, entre deux répartitions en pourcentage. Il constitue l'une des mesures qu'il est possible d'obtenir au moyen des courbes de Lorenz (voir Duncan et Duncan, 1955) et pour le calculer, on utilise la formule: $D = \frac{1}{2}\sum(X_i - Y_i)$ où X est la répartition en pourcentage d'une première population, Y la répartition en pourcentage de la seconde population, tandis que i se rapporte aux catégories de variables prises en compte (par ex., le rang, le plus haut grade acquis ou le domaine de spécialisation). L'indice de dissimilitude varie de zéro, ce qui signifie qu'il n'y a pas de dissimilitude entre les deux répartitions procentuelles, à 100, ce qui indique que la dissimilitude est à son point maximum. Comme l'indice est influencé par le nombre de catégories utilisées, il acquiert habituellement des valeurs plus élevées à mesure que le nombre de catégories augmente. On ne peut donc comparer de façon valable les indices obtenus à partir de données pour lesquelles le nombre des catégories varie.

Bien que son interprétation ne se fonde pas sur les inférences statistiques (voir Cortese, Falk et Cohen, 1976), l'indice est utilisé pour savoir quelles sont les catégories se rapportant à une variable donnée qu'il faudrait déplacer pour que la répartition en pourcentage d'une première population devienne semblable à celle d'une seconde population. Par exemple, au Tableau 2, la comparaison des répartitions des professeurs du sexe masculin et du sexe féminin, selon le rang, en 1975-1976 donne un indice de 30. Cet indice signifie que 30 p. 100 des professeurs du sexe féminin devraient changer de rang pour que leur répartition selon le rang soit identique à la répartition des professeurs du sexe masculin pour la même variable. Comme l'indice n'est pas unidirectionnel, on peut opter pour le raisonnement opposé: il faudrait que 30 p. 100 des professeurs du sexe masculin changent de rang en 1975-1976 pour que la répartition selon le rang des professeurs du sexe masculin devienne identique à celle de leurs collègues du sexe féminin. L'interprétation de l'indice est formulée en fonction de la population qui sert de base à la comparaison.

La méthode des taux-types

La méthode des taux-types permet de comparer deux populations ou plus par rapport à un phénomène donné, une fois que l'on a soumis les populations étudiées à un contrôle afin d'en éliminer toute différence de structure qui pourrait infirmer la comparaison. On l'utilise couramment en démographie où il faut souvent comparer les taux de natalité et de mortalité de deux pays ou de deux régions d'un même pays. Etant donné que le taux brut (ou global) de natalité ou de mortalité provient d'un ensemble pondéré de taux de natalité ou de mortalité pour un certain âge, le taux brut de natalité ou de mortalité d'une population donnée est déterminé aussi bien par le taux réel de mortalité ou de natalité de cette population que par sa structure par âge. Ainsi, deux populations peuvent avoir des taux bruts de natalité ou de mortalité différents, non parce qu'elles diffèrent sur ces plans-là, mais parce qu'elles ont une structure par âge différente. S'il importe surtout de mesurer les caractéristiques des deux populations en ce qui concerne la natalité ou la mortalité, on doit alors faire disparaître, ou du moins contrôler, les différences qui tiennent à la structure par âge. Pour ce faire, on laisse à chaque population son propre taux de natalité ou de mortalité, mais on calcule quels seraient les taux bruts de natalité ou de mortalité si toutes les populations avaient la même structure par âge. Du point de vue mathématique, cela se résume à multiplier chaque taux propre à un âge donné par une série de coefficients de pondération choisie en fonction de la structure par âge standardisée, et à faire ensuite la somme des produits pour obtenir un taux brut global.

Cette méthode, qui consiste à multiplier une série de valeurs par un certain nombre de coefficients pondérateurs, peut être appliquée à autre chose qu'à des taux de natalité ou de mortalité et des structures par âge. Dans le présent rapport, elle est utilisée pour montrer quel serait le traitement des professeurs du sexe masculin et du sexe féminin s'ils avaient tous les même caractéristiques en ce qui concerne le rang, le plus haut grade acquis, le domaine de spécialisation, l'âge et les années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un calcul compliqué. On attribue à chaque population le traitement médian observé pour chaque catégorie d'une certaine variable, le rang, par exemple. Cependant, comme il importe de faire disparaître ou de contrôler les différences de rang entre les deux populations, on assujettit les traitements particuliers à chacun des rangs à une série standardisée de coefficients de pondération qui demeure la même pour les effectifs masculins aussi bien que pour les effectifs féminins; on peut alors obtenir un nouveau traitement médian en additionnant les produits qui en découlent.

La formule pour le calcul des taux-types est celle-ci:

$$\text{Taux type} = \xi(P_i \times c_i)$$

où P_i est la proportion de personnes dans la i^{me} catégorie du trait I de la population-type et c_i est le taux particulier pour les personnes faisant partie de le i^{me} catégorie du trait I de la population donée (voir Kitagawa, 1964:298). Ordinairement, quand on se sert de médianes plutôt que de taux, il faut utiliser une formule modifiée des répartitions en pourcentage pour

calculer de nouveau la répartition de la variable à partir de laquelle la médiane a été établie (voir Kitagawa, 1964, p. 312). Il faut alors calculer une nouvelle médiane pour cette répartition-type. Cependant, comme aucune donnée brute sur les répartitions des traitements n'est disponible, il n'est pas possible d'effectuer de nouveau le calcul des répartitions de traitements standardisées et c'est plutôt la formule des taux, selon laquelle les médianes deviennent des taux, qui est utilisée. Comme on le verra ci-dessous, cette façon de procéder fausse quelque peu les calculs.

Pour donner un exemple pratique de cette méthode, prenons au Tableau A les données qui se rapportent aux répartitions et aux traitements selon le rang (colonnes 1 à 4) pour l'année 1975-1976. Selon ces données, on constate que les hommes sont mieux rémunérés que les femmes, mais aussi que ceux-ci ont plus tendance à occuper des postes d'un niveau supérieur. Il y a donc lieu de se demander si les écarts bruts entre les traitements des hommes et des femmes traduisent les différences liées à la structure par rang et, si oui, dans quelle mesure. Pour répondre à cette question, on a intérêt à calculer quels seraient les traitements des hommes et des femmes si la structure par rang de ces deux groupes était exactement la même. Il faut alors choisir une certaine répartition selon le rang et s'en servir afin de pondérer chacun des rangs au sujet desquels des données relatives aux traitements sont fournies (colonnes 3 et 4). Dans ce cas-ci, c'est la répartition des professeurs du sexe masculin selon le rang qui devient la répartition-type, et les coefficients de pondération sont appliqués au traitement médian qui est versé aux femmes pour chacun des rangs pris en considération (colonne 6 = colonne (1) X colonne 4). En additionnant les produits de la colonne 6, on obtient le traitement que toucheraient les femmes professeurs si elles continuaient de recevoir les traitements qui sont fonction du rang, tout en ayant acquis la répartition par rang des hommes.

On a déjà précisé que l'impossibilité de refaire le calcul des médianes à partir d'une répartition-type des traitements faussait quelque peu les résultats. Le Tableau A montre jusqu'à quel point il en est ainsi. Normalement, en multipliant les chiffres de la répartition par rang des hommes qui figurent dans la colonne 1 par ceux de la colonne 3, on devrait obtenir un traitement médian de $23,000 pour les hommes; de même, pour les femmes, si l'on multipliait les chiffres de la colonne 2 par ceux de la colonne 4, cela devrait donner un traitement médian de $18,500. C'est ce qui se produit lorsqu'on emploie la méthode des taux-types: le taux brut obtenu égale le taux propre à chaque catégorie pondéré par la répartition de la population pour l'ensemble des catégories. Cependant, on voit, à la colonne 5, qu'en multipliant les traitements médians des hommes pour chaque catégorie de rang par la proportion des hommes qui font partie de chacune des catégories, on obtient un traitement de $23,596.60 et non de $23,000. Pareillement, le traitement qui résulte lorsqu'on multiplie les chiffres de la colonne 2 par ceux de la colonne 4 égale $19,023.00 et non $18,800 comme l'indique le Tableau A. Cette erreur vient de ce que Statistique Canada arrondit ses chiffres (voir Appendice 1) et qu'aucune donnée brute n'est disponible. Par rapport aux traitements médians établis par Statistique Canada, l'erreur reste assez minime. Chez les hommes, un décalage de $596.60 correspond à une erreur de 2.6 p. 100; chez les femmes, la différence est de $223, soit une erreur de 1.2 p. 100. On voit au Tableau B la marge d'erreur qui se produit à l'égard des traitements médians quand il s'agit d'autres caractéristiques.

Les données présentées au Tableau B servent aussi à déterminer dans quelle mesure les différences dans la composition des effectifs du sexe masculin et du sexe féminin sous-tendent les différences dans les traitements médians qui sont versés aux hommes et aux femmes. Par exemple, on y voit qu'en 1972-1973, le traitement médian des professeurs du sexe masculin s'élevait à $17,222.20, tandis que celui des professeurs du sexe féminin était de $13,559.60, ce qui représente une différence de $3,862.60 en faveur des hommes. La colonne 1 du Tableau B indique que si les femmes en emploi à plein temps se répartissaient par rapport au rang de la même façon que les hommes, tout en touchant le traitement médian lié à leur rang, le traitement médian des femmes s'élèverait à $16,073.20, ce qui représente $2,513.16 de plus que le traitement calculé à la colonne 3. Cette différence peut s'expliquer de diverses façons. On peut y voir le prix que les femmes doivent payer du fait que leur répartition selon le rang n'est pas celle des hommes. Par conséquent, lorsque ce montant est divisé par l'écart de salaire réel entre les hommes et les femmes, le quotient qui en résulte représente la portion des différences de traitements entre l'un et l'autre sexe qui est due aux inégalités de rang entre les hommes et les femmes. Cela revient à dire ceci: $2,513.16 divisé par $3,662.50 et multiplié par 100 = 69. Compte tenu du taux d'erreur auquel ces calculs donnent lieu, ce chiffre signifie qu'environ 69 p. 100 de l'écart salarial entre les professeurs du sexe masculin et du sexe féminin provient d'une répartition différente en ce qui concerne le rang. Pour présenter cela sous un angle quelque peu différent, disons que si les hommes et les femmes se répartissaient de manière égale par rapport au rang, les différences dans les traitements médians constatées en 1972-1973 seraient réduites de plus des deux tiers. Les données du Tableau 5 résultent de calculs de cette nature.

Rapport procentuel hommes-femmes

Cette méthode établit un rapport entre le traitement médian des professeurs à plein temps du sexe masculin et celui que touchent leurs collègues du sexe opposé, au moyen de la formule suivante: $\frac{S_m - S_f}{S_f} \times 100$, où S_m est le traitement médian des hommes et S_f, celui des femmes. Elle permet donc d'évaluer, en points de pourcentage, dans quelle mesure le traitement médian des hommes est plus élevé que celui des femmes.

APPENDICE II

Tableau A: Calcul des traitements-types pour déterminer les différences selon le rang entre les professeurs à plein temps du sexe masculin et du sexe féminin des universités et collèges du Canada, 1975-1976

Rang	Répartition selon le rang (a)		Traitement médian		Produits de col 1 x col 3	Produits de col 1 x col 4
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Total	1.001	1.000	23,000	18,800		
Professeur titulaire	.264	.070	31,450	29,050	8302.8	7669.2
Professeur agrégé	.346	.237	23,350	22,400	8079.1	7750.4
Professeur adjoint	.271	.381	18,850	18,150	5108.4	4918.6
Rang immédiatement inférieur à celui de professeur adjoint	.052	.151	15,400	14,500	800.8	754.0
Autres	.068	.161	19,200	16,000	1305.6	1088.0
Traitement calculé					23,596.6	22,180.2

(a) Exprimé en proportions

Source: Tableaux 2 et 6

APPENDICE II

Tableau B: Calcul du traitement-type médian[a] versé aux femmes. Erreur résultant du nouveau calcul des traitements médians (hommes-femmes) versés aux professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976

Année et caractéristique	Traitement-type médian versé aux femmes[a]	Nouveau calcul du traitement médian[b]		Erreur (en %) par rapport au traitement médian de Statistique Canada[c]	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1972-1973					
Rang	16,073.20	17,222.20	13,559.60	5.0	3.1
Plus haut grade acquis	14,123.70	16,442.28	13,195.08	.3	.3
Discipline	13,116.50	16,505.98	13,224.62	6.5	.6
Âge[d]	13,623.65	17,204.80	13,577.85	4.9	3.3
Années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade[e]	13,796.82	17,235.45	13,589.68	5.1	3.3
1975-1976					
Rang	22,180.25	23,596.65	19,022.95	2.6	1.2
Plus haut grade acquis	19,821.15	23,033.10	18,684.75	.1	.6
Discipline	19,145.30	23,068.01	18,888.62	.3	.5
Âge[d]	19,536.68	23,725.3	19,189.20	3.2	2.1
Années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade[e]	19,711.55	23,380.61	19,123.78	1.7	1.7

(a) La répartition-type est celle des hommes pour chacune des caractéristiques données.
(b) Correspond pour chaque sexe à la répartition réelle de chacune des caractéristiques et au traitement médian particulier à chaque catégorie dont font état les tableaux 2 et 6.
(c) D'après les calculs de Statistique Canada, le traitement médian des hommes était de $16,400 en 1972-1973 et de $23,000 en 1975-1976. Chez les femmes, le traitement médian était de $13,150 en 1972-1973 et de $18,800 en 1975-1976.
(d) Ne comprend pas les personnes dont l'âge n'a pas été déclaré.
(e) Ne comprend pas les personnes sur lesquelles aucune donnée n'a été fournie qui n'étaient pas titulaires d'un grade ou dont le grade le plus élevé a été obtenu il y a quarante-cinq ans ou plus.

Source: Tableaux 2 et 6.

APPENDICE III

Tableaux divers

APPENDICE III Tableau A: Effectifs des professeurs à plein temps des universités et collèges du Canada, selon le rang, le sexe et la discipline. 1972-1973 et 1975-1976.

Année et discipline	Rang et sexe									
	Total(a)		Professeur titulaire		Professeur agrégé		Professeur adjoint		Rang immédiatement inférieur à celui de professeur adjoint	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1972-1973										
Total	22,584	3,338	5,193	194	6,750	657	7,902	1,336	1,914	833
Education	1,864	493	302	29	573	107	723	186	192	133
Beaux-arts et arts appliqués	779	141	98	7	221	35	315	65	116	39
Humanités et disciplines connexes	4,206	853	883	48	1,211	171	1,547	357	494	216
Sciences sociales et connexes	5,214	592	1,064	35	1,446	111	2,088	275	546	135
Sciences agricoles et biologiques	1,599	302	471	28	518	81	485	109	73	52
Génie et sciences appliquées	1,950	19	528	---	750	5	545	10	95	2
Professions et occupations de la santé	2,721	663	746	36	790	105	942	258	189	215
Mathématiques et sciences physiques	3,544	148	923	6	1,163	33	1,164	55	186	34
Autres	707	107	178	5	78	12	93	21	22	7
1975-1976										
Total	25,751	4,186	6,794	292	8,903	994	6,975	1,595	1,330	630
Education	2,396	722	391	44	814	141	739	311	223	115
Beaux-arts et arts appliqués	921	216	153	15	293	51	308	81	82	31
Humanités et disciplines connexes	4,398	869	1,094	58	1,668	266	1,249	349	244	106
Sciences sociales et connexes	6,191	821	1,490	56	2,036	197	1,943	341	407	124
Sciences agricoles et biologiques	1,884	344	658	45	660	114	441	98	54	33
Génie et sciences appliquées	2,185	20	738	2	849	5	382	7	61	1
Professions et occupations de la santé	3,223	900	971	62	1,044	173	1,005	352	139	198
Mathématiques et sciences physiques	3,946	145	1,229	6	1,514	42	876	47	110	16
Autres	607	149	70	4	25	5	32	9	10	6

(a) Comprend la catégorie "Autres", c'est-à-dire les professeurs invités, non classés ou dont le rang est inférieur de plus d'un échelon à celui de professeur adjoint.

Source: Statistique Canada, Enseignants dans les universités. Partie I. Traitements en général. 1972-1973 à 1974-1975. (Catalogue 81-241)
Statistique Canada, Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés

APPENDICE III Tableau B: Répartition en pourcentage, par discipline, des professeurs des universités et collèges du Canada, selon le rang et le sexe, 1972-1973 et 1975-1976

Année et discipline	Rang et sexe									
	Total[a]		Professeur titulaire		Professeur agrégé		Professeur adjoint		Rang immédiatement inférieur à celui de professeur adjoint	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1972-1973										
Total, toutes les disciplines	100.0	100.0	100.1	100.0	100.0	99.9	100.0	100.0	100.0	99.9
Education	8.3	14.8	5.8	15.0	8.5	15.8	9.2	13.9	10.0	16.0
Beaux-arts et arts appliqués	3.4	4.8	1.9	3.6	3.3	5.3	4.0	4.9	6.1	4.7
Humanités et disciplines connexes	18.6	25.6	17.0	24.7	17.9	26.0	19.6	26.7	25.8	25.9
Sciences sociales et connexes	23.1	17.7	20.5	18.0	21.4	16.9	26.4	20.6	28.5	16.2
Sciences agricoles et biologiques	7.1	9.0	9.1	14.4	7.7	12.3	6.1	8.2	3.8	6.2
Génie et sciences appliquées	8.6	.6	10.2	----	11.1	.8	6.9	.7	5.0	.2
Professions et occupations de la santé	12.1	19.9	14.4	18.6	11.7	16.0	11.9	19.3	9.9	25.9
Mathématiques et sciences physiques	15.7	4.4	17.8	3.1	17.2	5.0	14.7	4.1	9.7	4.1
Autres	3.1	3.2	3.4	2.6	1.2	1.8	1.2	1.6	1.2	.8
Indice de dissimilitude	24.7		28.2		27.0		22.6		21.8	
1975-1976										
Total, toutes les disciplines	100.0	100.1	100.0	100.0	99.9	100.0	100.1	100.1	100.0	100.0
Education	9.3	17.2	5.8	15.1	9.1	16.2	10.6	19.5	16.8	18.3
Beaux-arts et arts appliqués	3.6	5.2	2.2	5.1	3.3	5.1	4.4	5.1	6.2	4.9
Humanités et disciplines connexes	17.1	20.8	16.1	19.9	18.7	24.8	17.9	21.9	18.3	16.8
Sciences sociales et connexes	24.0	19.6	21.9	19.2	22.9	19.8	27.9	21.4	30.6	19.7
Sciences agricoles et biologiques	7.3	8.2	9.7	15.4	7.4	11.5	6.3	6.1	4.1	5.2
Génie et sciences appliquées	8.5	.5	10.9	.7	9.5	.5	5.5	.4	4.6	.2
Professions et occupations de la santé	17.5	21.5	14.3	21.2	11.7	17.4	14.4	22.1	10.4	31.4
Mathématiques et sciences physiques	15.3	3.5	18.1	2.0	17.0	4.2	12.6	3.0	8.3	2.5
Autres	2.4	3.6	1.0	1.4	.3	.5	.5	.6	.7	1.0
Indice de dissimilitude	24.2		29.0		25.0		21.4		23.9	

(a) Comprend la catégorie "Autres", c'est-à-dire les professeurs invités, non classés ou dont le rang est inférieur de plus d'un échelon à celui de professeur adjoint.

APPENDICE III - Tableau C: Traitements suivant le plus haut grade acquis, les années écoulées depuis l'obtention du grade[a] et le sexe. Professeurs des universités et collèges du Canada. 1972-1973 et 1975-1976

Sexe et années écoulées depuis l'obtention du plus haut grade	Année[b] et plus haut grade acquis									
	1972-1973					1975-1976				
	Total[c]	Doctorat	Maîtrise	Grade professionnel	Baccalauréat	Total[c]	Doctorat	Maîtrise	Grade professionnel	Baccalauréat
Hommes										
0 - 4	13,650	14,250	12,200	16,475	10,600	18,400	18,900	16,850	20,000	15,200
5 - 9	16,000	17,050	13,850	18,000	12,800	21,350	22,400	19,000	24,000	17,250
10 - 14	19,100	20,450	16,450	19,500	14,800	25,000	26,100	21,700	25,925	20,025
15 - 19	21,700	23,350	18,625	22,900	17,300	28,300	29,900	24,900	28,150	23,575
20 - 24	23,225	25,100	20,925	24,550	18,350	30,900	32,800	27,200	32,150	25,150
25 - 29	24,025	25,175	22,550	26,450	20,425	31,975	34,650	30,000	34,450	26,625
30 - 34	23,750	25,400	21,775	27,650	20,525	32,950	34,075	32,150	35,200	29,400
35 - 39	24,150	25,800	22,750	30,550	21,550	32,450	33,800	29,450	37,600	29,050
40 - 44	23,000	23,000	25,625	X	20,825	32,150	35,075	34,550*	X	32,150
Femmes										
0 - 4	12,150	13,650	11,500	12,200*	9,925	16,500	18,100	16,000	16,750	14,100
5 - 9	13,225	15,625	12,750	14,350*	10,850	18,750	20,900	17,800	20,450	15,700
10 - 14	15,150	18,000	14,400	16,500*	12,450	21,075	23,850	20,200	21,200	17,550
15 - 19	15,975	18,100	15,700	X	12,750	22,600	25,900	22,050	24,550*	18,800
20 - 24	15,975	17,675	16,050	15,300*	13,850	23,225	25,575	22,400	X	19,900
25 - 29	15,000	18,500	14,525	X	13,000	21,825	26,350	21,825	22,975*	19,050
30 - 34	16,800	X	15,375*	X	15,650*	22,150	X	20,650	X	22,350*
35 - 39	15,800	X	17,500*	X	13,250*	23,550	X	23,050*	X	22,125*
40 - 44	18,500	X	16,500*	X	X	22,925*	X	X	X	X
Pourcentage - Ecart salarial médian (hommes-femmes)										
0 - 4	12.3	4.4	6.1	35.0	6.8	11.5	4.4	5.3	19.4	7.8
5 - 9	21.0	9.1	8.6	23.7	18.0	13.9	7.2	6.7	17.4	9.9
10 - 14	26.1	13.6	14.2	18.2	18.9	18.6	9.4	7.4	22.3	14.1
15 - 19	35.8	29.0	18.6	X	35.7	25.2	15.4	12.9	14.7	25.4
20 - 24	45.6	42.0	30.4	60.5	32.5	33.0	28.2	21.4	X	26.4
25 - 29	60.2	36.1	55.2	X	57.1	46.5	22.2	37.5	49.9	39.8
30 - 34	41.4	X	41.6*	X	31.2*	48.8	X	55.7	X	31.5*
35 - 39	52.8	X	30.0*	X	62.6*	37.8	X	27.8*	X	31.3*
40 - 44	24.3	X	55.3*	X	X	40.2*	X	X	X	X

(a) Ne comprend pas les professeurs dont le grade date de quarante-cinq ans et plus, ceux qui ne sont pas titulaires d'un grade et ceux qui n'ont pas été déclarés.

(b) Il s'agit de l'année à laquelle ont trait les données recueillies et non de l'année au cours de laquelle le grade a été obtenu.

(c) En plus des grades doctorat, maîtrise, grade professionnel et baccalauréat, comprend les grades de la catégorie "Autres". Les données ne sont pas indiquées séparément dans cette catégorie "Autres" à cause des chiffres peu élevés qui s'y rapportent.

(X) Moins de 10 cas. Le traitement médian n'a pas été calculé conformément aux lignes directrices de Statistique Canada.

(*) Le traitement médian a été établi à partir de moins de 20 cas.

Source: Statistique Canada. Enseignants dans les universités. Partie II. Traitements et expérience. 1972-1973 à 1974-1975. Tableau 2A (Catalogue 81-242). Statistique Canada. Section de l'enseignement postsecondaire. Division de l'éducation, des sciences et de la culture. Tableaux non publiés 1975-1976

BIBLIOGRAPHIE

Adam, June. A profile of women in Canadian universities; document établi pour l'assemblée annuelle de l'AUCC en 1971 [Calgary (Alb.)] 1971. 98 pp.

Ambert, Anne-Marie. "A case study of status differential: women in academia." dans Ambert, Anne-Marie. Sex structure. 2e éd. Don Mills (Ont.), Longman, 1976. pp. 113-146

Bernard, Jessie Shirley. Academic women. University Park, Pa., Pennsylvania State University Press, 1964. 331 pp.

Boyd, Monica. Rank and salary differentials in the 1970s: a comparison of male and female full time teachers in Canadian universities and colleges. Ottawa (Ont.). Comité de la situation de la femme, AUCC, 1978. 105 pp.

Cortese, Charles F., Falk, R. Frank, and Cohen, Jack K. "Further considerations on the methodological analysis of segregation indices." American Sociological Review 41:630-637 (1975)

Duncan, Otis Dudley, and Duncan, Beverley. "A methodological analysis of segregation indices." American Sociological Review 20:210-217 (1955)

Graham, Patricia A. "Women in academe." Science 169:1284-1290 (Septembre 1970)

Hitchman, Gladys S. "Occupational decision-making, career aspirations and preparation for labour force participation: the case of the male and female doctoral students." dans Marchak, Pat, ed. The working sexes. Vancouver (C.-B.), Centre for Transportation Studies, University of British Columbia, 1977. pp. 110-133

Kitagawa, Evelyn M. "Standardized Comparisons in Population Research." Demography 1:296-315 (1964)

Lakehead University. Report on the status of the female full-time academic staff 1975/76. Thunder Bay (Ont.), 1976. 15 feuillets

McGill University. McGill Committee for Teaching and Research on Women. A survey of teaching and research on women at McGill. [Montréal (Québec)] 1976. 46 feuillets

McGill University. Senate Committee on Discrimination as to Sex in the University. Report. [Montréal (Québec), 1977?]. 34 [10] feuillets

McMaster University. Senate Equal Rights Review and Coordinating Committee. Report to Senate. [Hamilton (Ont.)] 1976. 37 pp. et appendices

McMaster University. Faculty Association Committee on the Status of Women. Report to the Faculty Association on the Status of Women. 1974. [14] pp.

Mount Allison University. President's Committee on the Status of Women. Report. [Sackville (N.-B.)] 1975. 45 feuillets

Ontario. Ministère des Collèges et Universités. Women and Ontario universities; rapport au ministère des Collèges et Universités, Octobre 1975. 1976. 145 pp.

Payton, L.C. The status of Women in the Ontario universities: a report to the Council of Ontario Universities. [Toronto (Ont.)] Conseil des universités de l'Ontario, 1975. 21 pp.

Prentice, Alison. "The feminization of teaching." dans Trofimenkoff, Susan Mann, and Prentice, Alison. The neglected majority: essays in Canadian women's history. Toronto (Ont.), McClelland, 1977. (Canadian Social History series) pp. 49-65

Queen's University, Kingston (Ont.) Report on actions taken on recommendations of the report of the Principal's Committee on the Status of Women at Queen's University. [Kingston (Ont.)] 1975. 21 feuillets

Queen's University, Kingston (Ont.) Association of Women Teaching at Queen's. Report and recommendations on the recommendations of the Principal's report on the status of women at Queen's. [Kingston (Ont.)] 1975. [7] feuillets

Queen's University, Kingston (Ont.) Principal's Committee on the Status of Women at Queen's University. Report. [Kingston (Ont.)] 1974. 32 pp.

Robson, Reginald A. H., et Lapointe, Mireille. Etude comparative sur les traitements et les avantages sociaux accordés aux hommes et aux femmes qui enseignent dans les universités canadiennes. Ottawa, 1971. (Etudes de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, nº 1) 47 pp.

Roby, Pamela. "Structural and internalized barriers to women in higher education." dans Safilios-Rothschild, Constantina. Toward a sociology of women. Lexington, Mass., Xerox College Pub., 1972. pp. 121-140

St. Francis Xavier University. Committee to Study Nova Scotia Task Force Report on the Status of Women. Report. [Antigonish (N.-E.)] 1976. 8 feuillets

Shrank, William E. A report on sex discrimination in faculty salaries at Memorial University of Newfoundland 1973-74. [St. John's (T.-N.)] Memorial University of Newfoundland, 1974. 69,19 feuillets

Simon, Rita, Clark, S. M., and Galway, K. "The woman PhD: a recent profile." Social Problems 15:221-236 (1967)

Simon Fraser University. President's Continuing Committee on the Status of Women. Progress report. Burnaby (C.-B.), 1977. 154 feuillets

Trent University. Presidential Advisory Committee on Status of Women at Trent. Final report. [Peterborough (Ont.)] 1976. 44 pp.

Trent University. Presidential Advisory Committee on Status of Women at Trent. [Summary of Action taken on Committee's "Final report"]. [Peterborough (Ont.)] 1977. 5 feuillets

University of Alberta. Senate. Task Force on the Status of Women. Report on academic women. Edmonton (Alb.), 1974? 69 pp.

University of British Columbia. Comité spécial du recteur qui a étudié A Report on the Status of Women at the University of British Columbia. Final report. [Vancouver (C.-B.)] 1973. [2] 37 pp.

University of Calgary. Presidential Advisory Committee on the Status of Women. Report-Part I: Faculty. [Calgary (Alb.)] 1977. 26 feuillets

University of Guelph. President's Task Force on the Status of Women at the University of Guelph. Report. Guelph (Ont.), 1975. 58 pp.

University of Manitoba. Committee on representation of Women on Search and Appointment Committees. Report. [Winnipeg (Man.)] 1977. 7 pp. et appendices.

University of Manitoba. Faculty Association. Status of Women Committee. Report No. 1. [Winnipeg (Man.)] 1974. 7 pp. et appendices

Université d'Ottawa. Comité du recteur sur le statut des professeurs féminins. Rapport. Ottawa (Ont.) 1976. 52 [9] feuillets

University of Regina. President's Committee on the Status of Women. Report. [Regina (Sask.)] University of Regina, 1975. 94 feuillets

University of Regina. Sample Survey and Data Bank Unit. Matched pairs study. [Regina (Sask.)] 1977. [65] feuillets

University of Saskatchewan. University Studies Group. University of Saskatchewan full-time faculty matched pair study. [Saskatoon (Sask.)] 1976. folliotage varié

University of Toronto. Committee on Employment Conditions of Full Time Women Faculty. Report. [Toronto (Ont.)] 1974. 13 feuillets

University of Victoria (C.-B.). Status of Women report. [Victoria (C.-B.)] 1975. 19 pp.

University of Western Ontario. President's Advisory Committee on the Status of Women at The University of Western Ontario. Report. 1975. 31 pp. Supplément à Western News S 18 '75

University of Windsor. Faculty Association. Sub-Committee on the Status of Women Academics. Report. Windsor (Ont.), University of Windsor, 1975? 26 pp.

Vickers, Jill. But can you type? Canadian universities and the status of women. [Toronto (Ont.)] Clarke, Irwin: ACPU, 1977. 142 p. (ACPU, série de monographies; nº 1)

Vickers, Jill M. "Women in the universities." dans Matheson Given (éd.). Women in the Canadian mosaic. Toronto (Ont.), Peter Martin Associates Ltd., 1975. pp. 199-240

York University, Toronto (Ont.). Conseiller du recteur pour la situation de la femme. Report on the Adviser's work during the period 1 July 1975 to 30 June 1977. Downsview (Ont.), bureau du conseiller pour la situation de la femme, York University, 1977. pagination diverse
Rapport établi par Jane Banfield Haynes

York University, Toronto (Ont.) Presidential Committee to Review the Salaries of Full-Time Faculty Women. Report. Downsview (Ont.), bureau du conseiller du recteur pour la situation de la femme, York University, 1976. 25 feuillets

York University, Toronto (Ont.) Senate Committee on Part-Time Faculty. Report. [Downsview (Ont.)] 1976. 11 feuillets

York University, Toronto (Ont.) Senate Task Force on the Status of Women. Full-time faculty salary report. [Downsview (Ont.)] 1975. 101 feuillets